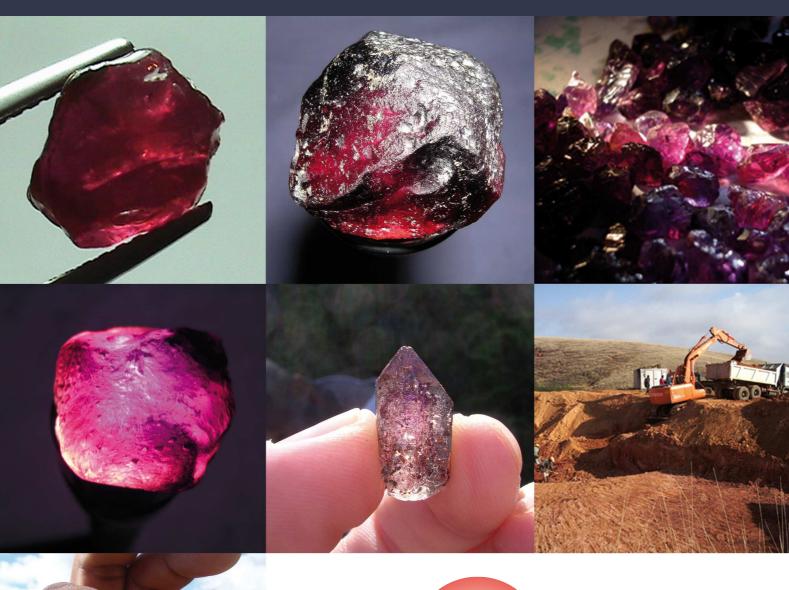


S.A MINES TANY HAFA DOCUMENT DE RÉFÉRENCE -PROSPECTUS -2008

S.A. MINES

TANY HAFA



Sommaire

SA MINES TANY HAFA: Document de référence – Prospectus 2008

I. Personnes responsables: Page 8

- 1.1 Responsable du document de référence au 30 Juin 2008
- 1.2 Attestation légale
- 1.3 Attestation fiscale

II. Contrôleurs légaux : Page 9

- 2.1 Responsables du contrôle des comptes
- 2.2 Démission / Non renouvellement des contrôleurs légaux des comptes
- 2.3 Vérification fiscale annuelle

III. Chiffres clés: Pages 9 à 11

- 3.1 Résultats
- 3.2 Bilan
- 3.3 Réserves Minières

IV. Présentation de la société : Pages 11 à 15

- 4.1 Historique
- 4.2 Description des métiers
- 4.3 Liste des Permis au 30 juin 2008
- 4.4 Certification des réserves
- 4.5 Événements exceptionnels
- 4.6 Relations fournisseurs
- 4.7 Relations clients
- 4.8 Position concurrentielle
- 4.9 Faits marquants en 2008
 - 4.9.1 Projet d'association avec Avana Group LTD
 - 4.9.2 Principales caractéristiques du contrat
 - 4.9.3 Impacts de l'opération Avana Group sur l'activité de la société
 - 4.9.4 Autres faits marquants

V. Activités de la société : Pages 15 à 19

5.1 Activité et faits marquants de l'exercice arrêté au 30 juin 2008

- 5.1.1 Faits marquants : Investissements en matériels pour réaliser un échantillonnage massif sur le site de Marosely.
- 5.1.2 Convoyage du matériel lourd
- 5.1.3 Fin des Etudes scientifiques réalisées par : CNRS, IRD, Faculté des Sciences de la Terre d'Antananarivo
- 5.1.4 Activité : Résultat de l'échantillonnage massif au lieu-dit Marosely
- 5.1.5 Evolution du capital
- 5.1.6 Comptabilité
- 5.1.7 Stratégie de l'Entreprise

VI. Gouvernement d'entreprise : Pages 19 à 27

6.1 Organes d'administration, de direction, de Surveillance et Direction générale

- 6.1.1 Composition des organes sociaux
 - 6.1.1.1 Composition du Conseil d'Administration (C.A.)
 - 6.1.1.2 Autres informations
 - 6.1.1.3 Composition des autres organes sociaux
- 6.1.2 Mandats et Fonctions exercées dans d'autres sociétés par les membres du C.A.
 - 6.1.2.1 Mandats et Fonctions exercés dans d'autres sociétés par les membres des autres organes sociaux
- 6.1.3 Conflits d'intérêts potentiels
- 6.1.4 Contrats avec la société ou ses filiales prévoyant l'octroi d'avantages aux termes de tels contrats
- 6.1.5 Fonctionnement du Conseil d'Administration

6.2 Contrôle Interne

- 6.2.1 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du C.A
 - 6.2.1.1 Présentation du C.A
 - 6.2.1.2 Présidence et convocation du Conseil d'Administration
 - 6.2.1.3 Délibération du C.A
 - 6.2.1.4 Mission du Conseil d'Administration
- 6.2.2 Nature des informations adressées aux membres du C.A pour la préparation des travaux
 - 6.2.2.1 Information préalable à chaque réunion du C.A
 - 6.2.2.2 Les Comités Spécialisés
- 6.2.3 Dispositif du contrôle interne
 - 6.2.3.1 Définition du contrôle Interne
 - 6.2.3.2 Éléments clés du dispositif de contrôle interne
- 6.2.4 Contrôle externe

6.3 Salaires

6.4 Rémunérations et avantages

VII. Facteurs de risques : Pages 27 à 32

7.1 Risque du marché

- 7.1.1 Risques de change et de cours
- 7.1.2 Risques actions
- 7.1.3 Risque de taux et de liquidité
- 7.1.4 Risque de contrepartie

7.2 Risques Juridiques

- 7.2.1 Risques politiques
- 7.2.2 Risques liés à la procédure réglementaire d'obtention des permis miniers
- 7.2.3 Risques liés aux litiges en cours

7.3 Risques liés à l'activité de SA Mines Tany Hafa

- 7.3.1 Risques propres au secteur d'activité de SA Mines Tany Hafa
 - 7.3.1.1 Les réserves
 - 7.3.1.2 Interruption de l'exploration
 - 7.3.1.3 Interruption de l'échantillonnage massif
 - 7.3.1.4 Exploration minière
- 7.3.2 Risques liés à l'éventuelle dépendance de la société à l'égard de clients, fournisseurs ou sous traitants.
- 7.3.3 Risques concurrentiels
- 7.3.4 Risques industriels et environnementaux

7.3.5 Risques liés aux hommes clés de la Société

7.4 Assurances

VIII. Evolution de l'actionnariat de SA Mines Tany Hafa au cours de l'exercice 2007/2008 : Pages 32 à 35

8.1.A - Structure de l'actionnariat au 30 Juin 2007

- 8.1.1 Nombre d'actionnaires
- 8.1.2 Actionnaires détenant plus de 5% du capital social
- 8.1.3 Droit de vote des principaux actionnaires excédant leur quote-part du capital
- 8.1.4 Contrôle exercé sur l'émetteur par un ou plusieurs actionnaires
- 8.1.5 Accord connu de l'émetteur
- 8.1.6 Dividende

8.1.B - Structure de l'actionnariat au 30 juin 2008

- 8.1.1 Nombre d'actionnaires
- 8.1.2 Actionnaires détenant plus de 5% du capital social
- 8.1.3 Droit de vote des principaux actionnaires excédant leur quote-part du capital
- 8.1.4 Contrôle exercé sur l'émetteur par un ou plusieurs actionnaires
- 8.1.5 Accord connu de l'émetteur
- 8.1.6 Dividende

IX. Informations financières : Pages 35 à 38

9.1 Informations financières historiques

9.2 Etats Financiers

- 9.2.1 Comptes en Ariary
- 9.2.2 Comptes en Euros

9.3 Rapport du Commissaire aux Comptes

9.4 Vérification des informations financières historiques annuelles

- 9.4.1 Vérification des informations financières historiques
- 9.4.2 Autres informations figurant dans le document de référence et vérifiées par les contrôleurs légaux
- 9.4.3 Informations financières figurant dans le Document de Référence et non tirées des Etats financiers de MTH

9.5 Date des dernières informations financières vérifiées

9.6 Informations intermédiaires et autres

9.7 Investissements

- 9.7.1 Principaux investissements réalisés au cours des trois derniers exercices
- 9.7.2 Principaux investissements en cours
- 9.7.3 Principaux investissements envisagés

9.8 Trésorerie et capitaux propres

- 9.8.1 Conditions d'emprunt
- 9.8.2 Restriction à l'utilisation de capitaux ayant une influence sensible sur les opérations
- 9.8.3 Sources de financement prévues sur les principaux investissements envisagés

X. Développement durable : Pages 38 & 39

10.1 Actions sociétales

- 10.1.1 Actions menées au sein de l'entreprise
 - 10.1.1.1 Plan d'actions
 - 10.1.1.2 Sécurité
- 10.1.2 Actions menées en faveur des collectivités locales

10.1.3 Actions d'intérêt social

10.2 Actions environnementales

- 10.2.1 Etudes et évaluation d'impact
- 10.2.2 Des mesures efficaces de sauvegarde naturelle
- 10.2.3 Actions menées au sein de SA Mines Tany Hafa

XI. Fonctionnement de SA Mines Tany Hafa: Pages 40 à 45

11.1 Informations sur la société

- 11.1.1 Raison sociale
- 11.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de la société
- 11.1.3 Date de la constitution de la société et durée
- 11.1.4 Siège Social et forme juridique

11.2 Informations sur les statuts de la société

- 11.2.1 Objet social
- 11.2.2 Résumé des stipulations statutaires concernant les membres du C.A
- 11.2.3 Conditions d'exercice du droit de vote Droit de vote double
- 11.2.4 Cession et transmission des actions
- 11.2.5 Procédure de modification des droits des actionnaires
- 11.2.6 Convocation et admission aux Assemblées d'actionnaires
 - 11.2.6.1 Convocation aux AG
 - 11.2.6.2 Accès et participation des actionnaires aux AG
- 11.2.7 Stipulations des statuts ou de tout règlement intérieur pouvant avoir pour effet de retarder le changement de contrôle de la société.
- 11.2.8 Seuils statutaires
- 11.2.9 Stipulations renforçant les règles légales régissant la modification du capital social

11.3 Capital social

- 11.3.1 Capital souscrit et capital autorisé
 - 11.3.1.1 Capital souscrit
 - 11.3.1.2 Capital autorisé
- 11.3.2 Actions non représentative du capital
- 11.3.3 Acquisition par la société de ses propres actions
- 11.3.4 Valeurs mobilières donnant à terme accès au capital de MTH
- 11.3.5 Historique du capital Social

XII. Autres: Pages 45 à 49

- 12.1 Contrats importants
- 12.2 Procédures judicaires et d'arbitrage
- 12.3 Propriétés immobilières, usines et équipements
- 12.4 Recherche et Développement Brevets et licences
- 12.5 Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêt
- 12.6 Documents accessibles au Public
 - 12.6.1 Consultation des documents Juridiques
 - 12.6.2 Calendrier indicatif de la communication

12.7 Information sur les participations

XIII. Annexes au document de référence 2008 : Pages 50 à 172 13.1 Annexe 1 – Glossaire : Page 50 13.2 Annexe 2 – Etats Financiers au 30 juin 2008 : Page 51 13.2.1 Etats Financiers 13.2.1.A: Comptes en Ariary: Page 52 13.2.1.B: Comptes en Euros: Page 59 Informations financières complémentaires : Page 66 13.2.1.1 Généralités : Page 66 13.2.1.1.1 Informations générales et faits marquants 13.2.1.1.2 Référentiel comptable 13.2.1.2 Méthodes comptables : Page 67 13.2.1.3 Périmètre : Page 73 13.2.1.4 Immobilisations incorporelles: Page 74 13.2.1.5 Immobilisations corporelles : Page 75 13.2.1.6 Immobilisations financières : Page 75 13.2.1.7 Stocks: Page 76 13.2.1.8 Clients et autres actifs : Page 76 13.2.1.9 Instruments financiers: Page 76 13.2.1.10 Actifs destinés à la vente : Page 76 13.2.1.11 Trésorerie et équivalents de Trésorerie : Page 76 13.2.1.12 Capitaux propres : Page 77 13.2.1.13 Provisions : Page 77 13.2.1.14 Autres emprunts et dettes financières : Page 77 13.2.1.15 Fournisseurs – Autres créditeurs et Passifs divers : Page 77 13.2.1.16 Charges de personnel : Page 77 13.2.1.17 Résultat sur cession d'actifs : Page 77 13.2.1.18 Résultat Financier: Page 77 13.2.1.19 Impôt sur les bénéfices : Page 78 13.2.1.20 Résultat par action : Page 78 13.2.1.21 Parties liées : Page 78 13.2.1.22 Engagement hors bilan: Page 78 13.2.1.23 Evènement post clôture : Page 79 13.2.1.24 Rémunération allouée à la Direction et aux membres du Conseil d'Administration: Page 79 13.2.1.25 Résultats financiers des cinq derniers exercices : Page 79 13.2.1.26 Capital autorisé : Page 80 13.2.2 Rapport des Commissaires aux comptes : Page 81

13.3 Annexe 3 – Géophysique aéroportée : Page 99

<u>.Fascicule 1 :</u> « Etat des Connaissances géologiques et minières » par Mme Annick Ratefiarimino

<u>.Fascicule 2 :</u> « Modélisation des différents types de Minéralisation » par Mme Annick Ratefiarimino

.Annexes

Ce Rapport de Géophysique aéroportée étant volumineux, il est donné en pièces annexes au Document de Référence 2008.

13.4 Annexe 4 - Document d'information annuel : Page 100

Informations : Page 100

13.4.1 Informations publiées : Page 100 13.4.2 Informations sociétales : Page 101 13.4.3 Informations scientifiques : Page 101 13.4.4 Disponibilité de l'information : Page 102

13.5 Annexe 5 – Résolutions : Page 102

13.6 Annexe 6 – Table de Concordance : Page 111

DOCUMENT DE REFERENCE -PROSPECTUS 2008

I. Personnes responsables

1.1 Responsable du Document de référence (au 30 Juin 2008)

En tant que Présidente du Conseil d'Administration (noté ci-après « CA ») de SA Mines Tany Hafa (dénommée ci-après « MTH », « l'entreprise » ou « la société »), Madame RAKOTONAIVO Jeanne d'Arc est responsable du Document de référence 2008 et des informations financières.

Les coordonnées sont les suivantes : Madame RAKOTONAIVO Jeanne d'Arc Présidente du Conseil d'Administration

SA Mines Tany Hafa Commune rurale de Ranotsara-Avaratra BP 34 313 Ihosy Madagascar

Tél: 00 870 762 569 159 Fax: 00 870 762 569 161

E mail: tany-hafa@wanadoo.fr

1.2 Attestation légale

J'atteste que les informations inscrites dans ce présent Document de référence sont conformes à la réalité.

J'ai obtenu du contrôleur légal des comptes un rapport de fin de travaux dans lequel il indique avoir procédé à la vérification des données portant sur la situation financière et les comptes présentés dans le présent Document de référence, ainsi qu'à la lecture d'ensemble de ce document

Mme Rakotonaivo Jeanne d'Arc, Présidente du Conseil d'Administration. Antananarivo, le 30 Novembre 2009.

1.3 Attestation fiscale

le 6 octobre 2009 j'ai obtenu de l'administration fiscale une certification des comptes : bilan, compte de résultat, tableau des flux de trésorerie, état de variation des capitaux propres, tableau des amortissements, etc. par laquelle elle m'indique avoir procédé à la vérification des données portant sur la situation financière et les comptes clos au 30 juin 2008 donnant quitus fiscal pour cet exercice comptable.

RAKOTONAIVO Jeanne d'Arc Présidente du Conseil d'Administration Antananarivo le 10 Décembre 2009.

II. Contrôleurs légaux

2.1 Responsables du contrôle des comptes

. titulaire : NPNM AUDIT, 14 Rue Jean Jaures Ambatomena 101 Antananarivo MADAGASCAR

inscrit au tableau A de l'ordre des commissaires aux comptes de Madagascar

Echéance du mandat :

A l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires (dénommée ci-après « AG ») Appelée à approuver les comptes annuels arrêtés au 30 Juin 2012.

2.2 Démission / Non renouvellement des contrôleurs légaux des comptes
Régularisation de la démission d'office du Commissaire aux Comptes : la SA Actalis sise 76
Champs Elysées, 75008 Paris n'est plus le Commissaire aux Comptes suite à la mise en
examen de Mr Daniel Berthelot dans le cadre d'une enquête judicaire liant les sociétés
Angoumoise Millenium et Guyanaise Bercam.

Procès-verbal du Conseil d'Administration en date du 03 Avril 2008

2.3 Vérification fiscale annuelle

Conformément à la Loi de Finances de la République de Madagascar, les Bilans annuels de la société sont vérifiés par le Fisc Malgache chaque année lors du dépôt d'arrêté des comptes.

Une fois visés et vérifiés, le Fisc Malgache en donne attestation portée en page de garde du Bilan.

III. Chiffres clés

3.1 Résultats

En€	2008	2007	2006
Chiffre d'affaires	NEANT	NEANT	NEANT
Résultat	- 458 802	- 1 530 972	- 810 544
Total Actifs non courants Brut	351 215 939	351 222 220	352 267 960
Total Actifs non-courant Net	350 713 753	350 843 996	350 849 780
Total Actifs courants Brut	1 018 093	1 065 894	550 895
Total Actifs courants Net	1 018 093	1 065 894	550 895
Capitaux Propres	351 492 199	351 841 705	351 301 771
Ratio d'endettement	0,07 %	0.02 %	0.03 %
Réserves Minières EUROS	80 112 000 000	80 112 000 000	80 112 000 000

SA Mines Tany Hafa est toujours dans sa phase d'exploration et de recherche minière.

3.2 Bilan

En€	30 JUIN 2008	30 JUIN 2007
CAPITAUX PROPRES DE LA SOCIETE	351 492 199	351 841 705
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Brut	190 716	196 997
Amt/Prov	104 600	58 911
Net	86 116	138 086
INCORPORELLES		
Brut	351 025 223	351 025 223
Amt/Prov	397 586	319 313
Net	350 627 637	350 705 910
STOCKS	963 582	880 414
DISPONIBILITES FINANCIERES		
Banque	12 107	79 042
Caisse	38 408	101 438
Les comptes clients sont inexistants car SA Mines Tany Hafa est toujours dans sa phase de recherche et de prospection minière.	NEANT	NEANT

3.3 Réserves Minières

RESERVES MINIERES

Tableau récapitulatif des réserves minières, permis E1620, R3098, R3101,

N°	N°				
Permis	Carré	Substance	Valeur à dire d'expert (arrondie)		
			Millions €	Milliards Ariray	
E 1620	3	Pegmatites	2	5	
E 1620	4	Total carré	41	102	
		Corindons	40	100	
		Pegmatites	1	2	
E 1620	7	Corindons	31	78	
R 3098	1	Marbre/cipolin	4 800	12 000	
R 3098	2	Marbre/cipolin	600	1 500	
R 3098	6	Total carré	481	1 202	
		Marbre/cipolin	480	1 200	
		Pegmatites	1	2	
R 3098	7	Marbre/cipolin	600	1 500	
R 3098	9	Marbre/cipolin	600	1 500	
R 3098	10	Marbre/cipolin	4 800	12 000	
R 3098	12	Total carré	562	1 406	
		Marbre/cipolin	562	1 404	
		Pegmatites	1	2	
R 3098	13	Total carré	563	1 407	
		Marbre/cipolin	562	1 404	
		Spinelles	1	3	
R 3101	4	Marbre/cipolin	2 700	6 750	
R 3101	5	Marbre/cipolin	270	675	
R 3101	7	Marbre/cipolin	72	180	
R 3101	8	Marbre/cipolin	25 470	63 675	
R 3101	9	Marbre/cipolin	21 780	54 450	
R 3101	10	Marbre/cipolin	5 400	13 500	
R 3101	11	Marbre/cipolin	3 240	8 100	
R 3101	12	Marbre/cipolin	8 100	20 250	
			80 112	200 279	

IV. Présentation de la société

4.1 Historique

La société a été créée en 1999.

Elle trouve son origine dans la conjonction de la passion des minéraux du leader de ce projet et de la découverte, dans les années 1990 à Madagascar, d'un immense territoire quasi-vierge pour l'exploitation minière.

Ce territoire se situe à la verticale de la faille majeure de Ranotsara.

4.2 Description des métiers La société maîtrise plusieurs métiers :

- L'exploration minière :

Le premier métier de SA Mines Tany Hafa est l'exploration et la recherche de gisements miniers. La majeure partie des financements est allouée à ce métier, ainsi qu'à la constitution et à l'encadrement d'une équipe performante.

L'exploration et la recherche ont eu, comme premier centre d'intérêt, la commune de Sahambano (Sud de Madagascar) avec, notamment, la découverte en roches mères de Saphirs Padparadshas étudiés par : CNRS, IRD, Faculté des Sciences de la Terre d'Antananarivo.

Puis, la société a diversifié son portefeuille minier avec des permis situés plus au Nord (région de Sakalalina et Zazafotsy) avec, notamment, la découverte de gisements de Rubis, Saphirs, Alexandrite, Rubellite.

Enfin, la société a continué sa diversification plus au Sud encore (région de Ranotsara – Iakora) et la découverte de Saphirs fantaisie, Rubis, et Emeraudes.

L'exploration va du simple ramassage d'indices minéralisés au sol jusqu'à la géophysique aéroportée.

- Le traitement thermique des corindons :

La transformation des corindons (Rubis et Saphirs) comprend tout d'abord le lavage et nettoyage des pierres sous ultrasons, puis le tri par couleur, diamètre, degré d'opacité des échantillons extraits.

Viennent ensuite les techniques d'embellissement de ces pierres qui consistent à altérer leurs structures physique et chimique en les chauffant jusqu'à 2 000°. Les principaux effets de ces traitements sont l'éclaircissement des pierres trop foncées, l'intensification des colorations trop claires, l'uniformisation des couleurs par la réduction des nuances dominantes et des impuretés.

- L'exploitation et la commercialisation :

La société est toujours dans sa phase d'exploration et de recherche. Un échantillonnage massif mécanisé est aujourd'hui en cours sur le site de Marosely afin d'établir la valeur financière des pierres extraites par expertise internationale.

4.3 Liste des Permis Miniers au 30 Juin 2008

PORTEFEUILLE TITRES MINIERS AU 30 JUIN 2008

Type de permis : PERMIS D'EXPLOITATION (PE)

N° Permis	Nombre	Longueur	N° carte	Commune concernée
	Carrés	Côté carré	Topographique	
1620	12	2,5km x 2,5km	L56	Sahambano
5209	1	2,5km x 2,5km	L56	Sahambano
20784	12	2,5km x 2,5km	M56	Ranotsara/Iakora
21753	15	2,5km x 2,5km	M56	Ranotsara

Type de permis : PERMIS DE RECHERCHE (PR)

N° Permis	Nombre	Longueur	N° carte	Commune
	Carrés	Côté carré	Topographique	concernée
3098	28	2,5km x 2,5km	L56	Sahambano
3099	3	2,5km x 2,5km	L56	Sahambano
3100	9	2,5km x 2,5km	L56	Sahambano
3101	12	2,5km x 2,5km	L56	Sahambano
4963	9	2,5km x 2,5km	L55	Sakalalina
4964	12	2,5km x 2,5km	L56	Sahambano
10253	18	2,5km x 2,5km	N55	Lavaraty
10276	28	2,5km x 2,5km	M55	Sakalalina
10277	16	2,5km x 2,5km	M55	Vohitsaoka
10394	93	2,5km x 2,5km	M56	Ranotsara
19348	24	2,5km x 2,5km	L55	Sakalalina
19349	4	2,5km x 2,5km	M55	Ranotsara
22101	14	2,5km x 2,5km	M56	Ranotsara
22102	26	2,5km x 2,5km	M56	Iakora

4.4 Certification des réserves

Les réserves de SA Mines Tany Hafa ont été certifiées partiellement au 30 Juin 2005 par :

• CERM France

3 rue de la Gatolière

69290 Craponne - France

Tél: 06 30 92 58 94 Fax: 04 78 57 98 00

• JCG Consult

Les Grands Goulets

26420 La Chapelle en Vercors

Tél / Fax: 04 75 48 21 23

JCG Consult a des clients réputés tels que le BRGM, la Commission Européenne, le Bureau Leonardo Da Vinci (Belgique).

Les méthodes de certification utilisées reposent sur les études géologiques de la République de Madagascar et sur les normes françaises habituellement en cours dans le domaine minier.

Les normes JORC (non obligatoires) ont été volontairement écartées, en raison de nombreuses escroqueries financières dues aux distorsions qu'elles engendrent.

Ce cubage partiel et cette valorisation des réserves minières de l'entreprise ont été validés et certifiés par l'administration fiscale et judiciaire (Tribunal de Commerce) de Madagascar qui en ont délivré quitus.

4.5 Evènements exceptionnels Aucun

4.6 Relations fournisseurs

La société n'entretient pas de relations commerciales majeures avec un quelconque fournisseur.

4.7 Relations clients

SA Mines Tany Hafa est toujours en phase de recherche et d'exploration minière. Elle n'a donc aucune relation avec des clients.

4.8 Position concurrentielle Néant

4.9 Faits marquant en 2008

4.9.1 Projet d'association avec Avana Group LTD

Un contrat intitulé "Heads of terms between Tany Hafa SA and Avana Group LTD of transaction of 210 blocks with mining titles" est légalement signé le 28 Août 2007 entre SA Mines Tany Hafa et Avana Group.

Avana Group est représenté par son CEO, Monsieur Samuel Malin.

4.9.2 Principales caractéristiques du contrat

- 1- Une filiale de droit Malgache, intitulée dans le contrat « PC » doit être constituée entre AVANA Group et la SA Mines Tany Hafa,
- 2- SA Mines Tany Hafa apporte à PC 210 carrés miniers appartenant à son patrimoine minier,
- 3- AVANA Group, par la société PC, doit verser une somme de 350.000US\$ à SA Mines Tany Hafa. Un premier versement de 175.000US\$ doit avoir lieu 90 jours après la signature finale des contrats et statuts qui est initialement prévue au plus tard pour le 28 septembre 2007. Soit le versement de la 1ère tranche avant le 31/12/2007. Le deuxième versement de 175.000US\$ doit avoir lieu 6 mois après la signature des statuts de PC, soit le 28 mars 2008, ce qui correspond à la date légale du paiement des droits miniers annuels dû à l'Etat Malgache. La date butoir étant légalement le 31 mars de chaque année.
- 4- SA Mines Tany Hafa sera portée gratuitement à hauteur de 15% par la société AVANA sur le capital de 5 millions US\$ de la société PC, soit pour faire bref : 750.000US\$ d'actions gratuites sur l'investissement initial et réel réalisé par la société PC.

- 5- La société PC doit être introduite en bourse (la place de Londres était évoquée) dans les 24 mois de son immatriculation à Madagascar.
- 6- Un fait essentiel pour la compréhension du dossier : SA Mines Tany Hafa reste la seule et unique propriétaire des rubis, saphirs et émeraudes sur les 210 carrés transférés à la filiale PC. La société PC doit acquitter les droits annuels à l'Etat Malgache, et est propriétaire de toutes les autres substances minérales comme le diamant et les métaux lourds (or, uranium, etc.).
- 7- Vu qu'une levée de 5 millions de dollars doit avoir lieu sur la place financière de Londres, une feuille de route des dépenses à engager par la société PC est établie par messieurs NELSON Tim et MALIN Samuel. Elle prévoit par exemple :
 - a. -Synthèse des données historiques : 300.000/500.000US\$
 - b. -Géophysique : 1,5 millions de US\$

4.9.3 Impacts de l'opération Avana Group sur l'activité de la société Avana Group représenté par Mr Samuel Malin et Avuna Group représenté par MrTim Nelson, ainsi que Mrs Clément Cohen et Lind Bernino ne respectent pas leurs engagements contractuels signés.

La trésorerie de SA Mines Tany Hafa (MTH) se trouve alors en très grand danger : MTH qui aurait dû payer la somme de 40 millions d'Ariary (200 millions de FMG) en droits miniers annuels auprès du BCMM en doit alors, de fait, plus d'un milliard.

Messieurs Cohen, Lind, Nelson et Malin veulent étrangler financièrement MTH en ne respectant pas leurs engagements contractuels.

SA Mines Tany Hafa se trouve face à des actes pénalement répréhensibles organisés par le CEO d'une entreprise cotée en bourse.

4.9.4 Autres faits marquants

En Février 2008, la République de Madagascar interdit provisoirement l'exportation de pierres précieuses de son territoire, violant ainsi le Code Minier légal et règlementaire sous le régime du Président de la République, Mr Ravalomanana Marc.

V. Activités de la société

5.1 Activité et faits marquants de l'exercice arrêté au 30 Juin 2008 Les faits marquants au cours de l'exercice écoulé sont définis ci-dessous

5.1.1 Faits marquants NEANT

5.1.2 Convoyage matériel lourd NEANT

5.1.3 Fin des études scientifiques réalisées par : CNRS, IRD, Faculté des Sciences de la Terre d'Antananarivo

Depuis plusieurs années, la Société Anonyme de droit malgache « Mines Tany Hafa », société ayant un bureau de représentation légal en France, a effectué les différentes phases d'exploration, de recherche minière, d'interprétation des données de géophysique aéroportée grâce à ses fonds propres.

EXPERTISE INTERNATIONALE DES DOMAINES MINIERS

De nombreuses études scientifiques, géologiques, gemmologiques ont été réalisées durant plus de cinq années par une quinzaine d'universités Européennes et Françaises des sciences de la terre, dont :

- Union Européenne :
 - o IRD (Institut pour la Recherche et le Développement) Dr G. GIULANI
- France:
 - CNRS, centre de recherches pétrographiques et géochimiques, UMR G2R, Vandoeuvre les Nancy, Monsieur DANCEL
 - o CNRS, laboratoire de Minéralogie de Toulouse, Professeur MOINE
 - o CNRS, UR 104, déformation de la lithosphère
 - o Université Paul Cézanne, Marseille Aix-en-Provence
 - o Ecole Supérieure de Géologie de Nancy
 - o Institut des Sciences de la Terre de Montpellier
- Royaume-Uni
 - o Scottish Universities Research and Reactor Center of Glasgow
 - o University of Leeds

Assistées également par leurs homologues, hors Union Européenne :

- Madagascar
 - o Ministère des Mines de la République de Madagascar
 - o Université des sciences de la Terre, Antananarivo
- Suisse:
 - o Gubelin GemLab
 - o Université de Berne
- Canada:
 - O Université des Sciences de la Terre « Simon Fraser » de Vancouver.

SA Mines Tany Hafa a également bénéficié du soutien du Commissariat à l'Energie Atomique (C.E.A.) de Grenoble (Laboratoire LETI), et du soutien des services experts du Haut Conseil du Diamant d'Anvers.

Ces études ont révélé la présence d'un immense potentiel minier stratégique en pierres précieuses telles que Rubis, Saphirs, Alexandrite, Emeraudes, ... sur les titres miniers détenus par l'entreprise.

Au 30 Juin 2008, le rendu des expertises scientifiques, géologiques et gemmologiques est le suivant :

- Caractérisation pétrographique et minérale du gisement à Saphirs de Sahambano par Yohann Offant
- Les corindons métamorphiques associés aux zones de cisaillement du Sud de Madagascar. Le gisement de Saphirs de Sahambano (Sud-Est d'Ihosy) par louis Théogène Ralantoarison.
- Les corindons associés aux roches métamorphiques du Sud-Ouest de Madagascar : le gisement de Saphirs de Zazafotsypar SA Andriamamonjy (2006).
- Madagascar, Paradis des gemmes : les Saphirs gemmes de Sahambano de l'Ecole Supérieure de géologie de Nancy.
- Etat des connaissances géologiques et minières Fascicule 1 par Mme Ratefiarimino
- Modélisation des différents types de minéralisation Fascicule 2 par Mme Ratefiarimino
- Rapport géologique du Docteur Jean-Christian Goujou (JCG Consult)

- Copie de l'ensemble des rapports géologiques de la République de Madagascar (Historique géologique régional)
- Rapport géologique de CERM France

Au 30 Juin 2008, les publications scientifiques de vulgarisation des données géologiques et gemmologiques des Mines Tany Hafa sont les suivantes :

- Les Saphirs multicolores de Sahambano et Zazafotsy, région granulatique d'Ihosy Madagascar revue gemmologique AFG n° 158 Décembre 2006.
- Les gisements de corindons gemmes de Madagascar Revue gemmologique AFG n° 159 Mars 2007.
- Rubini e zaffini : Corindoni policromi di Amboarohy, Ihosy Madagascar. Rivista Mineralogica Italiana n° 02 (2005) Pages 116-124
- Coridone i cromofori nei cristalli policromi di Amboarohy, Ihosy Madagascar. Rivista Mineralogica Italiana n° 02 (2005) Pages 126-129.
- The role of the Ranotsara Zone in Southern Madagascar for Gondwana correlations Institute of geological sciences, University of Bern Switzerland
- The Ranotsara Zone in Southern Madagascar: A "piercing point" for Gondwana reconstructions? Institute of geological sciences, University of Bern Switzerland
- Oxygen isotope systematic of gem corundum deposits in Madagascar : relevance for their geological origin. Doctor Gaston Giuliani (IDR CNRS).
- Gem corundum deposits of Madgascar : A review Ore geology reviews
- Mindat.org: "Marosely Sapphire deposit" Page 116

5.1.4 Activité : Résultat de l'échantillonnage massif mécanisé au lieu-dit Marosely

Tableau d'échantillonnage de Marosely du 1^{er} Janvier 2007 au 30 Juin 2007.

Janvier 2007	12 678,55 Grammes
Février 2007	6 000,00 Grammes
Mars 2007	9 276,70 Grammes
Avril 2007	12 220,25 Grammes
Mai 2007	8 279,75 Grammes
Juin 2007	12 573,55 Grammes

Tableau de ventilation granulométrique : Période du 1^{er} Janvier 2007 au 30 Juin 2007.

Catégories	Sous catégories	%	%
Corindons			22,41
Saphirs de 0 à 0,3 Grammes	Violacés	59,94	
	Roses	37,46	75,62
	Bleus	2,30	
	Hors Catégorie	0,30	
Saphirs de 0,3 à 0,8 Grammes			1,78
Saphirs de 0,8 à 1,5 Grammes			0,15
Saphirs de 1,5 à 3 Grammes			0,03
Saphirs de 3 à 5 Grammes			0,01

Catégories	Sous catégories		%
Saphirs de 0 à 0,3 Grammes	violacés	Moins de 1 mm	16,33
		De 1 à 3 mm	21,92
		De 3 à 4,5 mm	61,75
Saphirs de 0 à 0,3 Grammes	roses	Moins de 1 mm	32,13
		De 1 à 3 mm	27,98
		De 3 à 4,5 mm	39,89
Saphirs de 0 à 0,3 Grammes	bleus	Moins de 1 mm	21,23
		De 1 à 3 mm	27,27
		De 3 à 4,5 mm	51,50

L'échantillonnage de Marosely du 1^{er} Juillet 2007 au 30 Juin 2008 a donné 300 000 carats de brut en rubis, saphirs et padparadschas avec les mêmes caractéristiques de granulométrie, couleurs et de qualités.

5.1.5 Evolution du capital

Au 30 Juin	2008	2007	2006
Montant du capital social (en €)	357 414 983	357 305 687	355 234 781

Pour l'exercice comptable 2008, la société a émis 12 420 actions nouvelles.

Ces émissions d'actions nouvelles ont été visées par :

- . Le Conseil d'Administration de Mines Tany Hafa en date du 28 Juin 2009.
- .L'Administration fiscale et judiciaire (Tribunal de Commerce) de la République de Madagascar

Et validé par :

- . L'Assemblée Générale Ordinaire en date du 21 décembre 2009
- . Le cabinet NPNM et NPR DIQUAL commissaire aux comptes

5.1.6 Comptabilité

Notre comptabilité ainsi que nos bilans notamment ceux arrêtés au 30 Juin 2005, 2006, 2007 et 2008 ont été contrôlés et vérifiés et certifiés exacts par l'administration Fiscale de Madagascar qui en a délivré Quitus fiscal.

5.1.7 Stratégie de l'entreprise

Le cabinet de géophysique Ratefiarimino a remis son rapport d'interprétation de la géophysique aéroportée.

L'objectif est de dégager les zones potentielles de minéralisation de la zone de Feonarivo, Zazafotsy, Sahambano, Ranotsara, Iakora grâce à la compréhension des images géophysiques aéroportées (magnétométrie et spectrométrie).

De nouveaux pôles apparaissent dans le potentiel minier, notamment :

- . Un pole aurifère
- . Un pole uranium
- . Un pole scheelite, cassitérite, columbite

Voir en Annexe 3 du présent Document de Référence, l'intégralité de ce rapport, notamment :

- . Annexe 1 : Quelques cartes de la localisation des indices de minéralisation
- . Annexe 2 : Fiche sur les indications en minéralisation sur l'or
- . Annexe 3 : Fiche sur la possibilité en uranium des domaines miniers de l'entreprise

- . Annexe 4 : fiche sur les possibilités de minéralisation en cassitérite, scheelite, columbite des domaines miniers de Mines Tany Hafa
- . Annexe 5 : Brèves descriptions des minéralisations reconnues dans les domaines miniers de l'entreprise : corindon, uranium, fer, graphite, cuivre.

Ce rapport relate également la présence de gisement de marbre, béryl, cristal de roche, phlogopite, calcédoine, agate, onyx, ...

VI. Gouvernance d'entreprise

6.1 Organes d'Administration, de Direction, de Surveillance, et Direction Générale L'AG extraordinaire du 30 Mars 2008 a décidé l'adoption de nouveaux statuts en conformité avec la loi n° 2003-036.

6.1.1 Composition des organes sociaux Divers organes s'assurent du bon fonctionnement de la société.

6.1.1.1 Composition du Conseil d'Administration (CA)

A la date du présent Document de référence, le CA est composé des personnes suivantes :

- Madame RAKOTONAIVO Jeanne d'Arc, Présidente
- Monsieur CHAFFARD Grégory
- Monsieur OFFANT Denis
- Monsieur RISACHER Gérard
- SA Vulcain Gems Technology
- SA Polynésienne de Pierres Précieuses
- -SA Tany Hafa International Holding Corporation

Madame RAKOTONAIVO Jeanne d'Arc, 37 ans membre fondateur de la SA Mines Tany Hafa

Monsieur CHAFFARD Grégory, 28 ans ingénieur INSA spécialisation mécanique

Monsieur OFFANT Denis, 57 ans Professionnel de la santé

Monsieur RISACHER Gérard, 47 ans Gestionnaire d'entreprises.

SA Vulcain Gems Technology IBC n° 559323 - Royaume Uni Société d'investissement

SA Polynésienne se Pierres Précieuses IBC n° 559308 - Royaume Uni Société d'investissement

SA Tany Hafa International Holding Corporation IBC n°559320 - Royaume Uni Société d'investissement

6.1.1.2 Autres informations

A la connaissance de la société, aucun membre du CA:

- n'a été condamné pour fraude au cours des cinq dernières années
- n'a été associé à une quelconque faillite, mise sous séquestre ou liquidation
- n'a été incriminé par des autorités statutaires ou réglementaires
- n'a été empêché, par un tribunal, d'agir en qualité d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance au cours des cinq dernières années

6.1.1.3 Composition des autres organes sociaux

* Monsieur RISACHER Gérard demeurant 15 ZA Galmot 97300 Cayenne, Guyane Française.

Au 30 Juin 2008, Mr RISACHER Gérard exerce les fonctions de Directeur Général.

En tant que résidant Français à Madagascar, il a exercé pendant plusieurs années des responsabilités générales et financières au sein d'entreprises du pays.

- 6.1.2 Mandats et fonctions exercées dans d'autres sociétés par les membres du CA
- * Madame RAKOTONAIVO Jeanne d'arc, Présidente du CA

Autres mandats:

- Administrateur de SA Vulcain Gems Technology
- Administrateur de SA Tany Hafa International Holding Corporation
- Administrateur de SA Polynésienne de Pierres Précieuses
- Administrateur de SA Tany Hafa Strategic Oil (IBC n° 630447 Royaume Uni, société d'investissement)
- * Monsieur CHAFFARD Grégory, Administrateur Autres mandats :
 - Administrateur de SA Vulcain Gems Technology
 - Administrateur de SA Polynésienne de Pierres Précieuses

- * Monsieur OFFANT Denis, Administrateur
- Autres mandats:
 - Administrateur de SA Vulcain Gems Technology
 - Administrateur de SA Polynésienne de Pierres Précieuses
- 6.1.2.1 Mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés par les membres des autres organes sociaux
 - Néant

6.1.3 Conflits d'intérêts potentiels

A la connaissance de la société, il n'existe pas de situations potentielles de conflits d'intérêts entre les intérêts privés des membres des organes de direction et d'administration, et leurs devoirs à l'égard de la société.

6.1.4 Contrats avec la société ou ses filiales prévoyant l'octroi d'avantages aux termes de tels contrats

Les membres du CA n'ont conclu, au cours des cinq derniers exercices, aucun contrat avec SA Mines Tany Hafa prévoyant l'octroi d'avantages aux termes de tels contrats.

6.1.5 Fonctionnement Conseil d'Administration

Il est précisé qu'il n'existe aucun règlement intérieur sur le fonctionnement du CA.

La société est administrée par un CA composé de trois membres au moins et de douze membres au plus.

Le CA élit, parmi ses membres personnes physiques, un ou une Président(e) dont il fixe la durée des fonctions sans qu'elle puisse excéder la durée de son mandat d'administrateur.

Pouvoirs du CA

Le CA détermine les orientations de l'activité de la société et veille à sa mise en œuvre. Sous réserves de pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires, et dans la limite de l'objet social, le CA se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle les affaires qui la concerne.

Le CA procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportun.

Composition

La société est administrée par un CA composé de trois membres au moins et de douze membres au plus.

Les Administrateurs sont nommés ou renouvelés par l'AG ordinaires des actionnaires. La durée de leurs fonctions est de six années.

Le nombre des Administrateurs ayant atteint l'âge de 75 ans ne peut être supérieur au tiers des Administrateurs en fonction.

Délibérations

Le CA se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige sur la convocation de son Président.

Le Président préside les séances du CA. Le Conseil peut, s'il le juge utile, désigner un Vice-Président qui préside les séances en l'absence du Président.

Le Président peut nommer un Secrétaire, lequel peut être choisi en dehors des actionnaires de la société. Il est tenu un Registre de Présence qui est signé par les Administrateurs participant à la séance du CA.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de Président est prépondérante.

Les délibérations sont constatées par des procès-verbaux établis sur un Registre spécial et signés par le Président de séance et un membre du CA au moins ayant pris part à la séance.

Rémunération

L'AG peut allouer aux Administrateurs, en rémunération de leur activité, une somme fixe annuelle, au titre des jetons de présence.

Le CA répartit cette rémunération librement entre ses membres.

6.2 Contrôle interne

Il est précisé que SA MTH se conforme strictement au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur à Madagascar tel que prévu par la loi n° 2003-036 sur les lois commerciales du pays.

6.2.1 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du CA Ces conditions et modes d'organisation sont définis ci-après.

6.2.1.1 Présentation du CA

SA MTH est organisée sous forme de Société Anonyme avec Conseil d'Administration.

Le CA est composé de trois membres au moins et de douze membres au plus nommés par l'AG ordinaire des associés.

A ce jour, le CA est composé de membres apportant, par leurs expériences diverses, un équilibre de compétences.

Actuellement, le CA se compose comme suit :

Membres du Conseil d'Administration	Date de nomination	Date d'échéance du mandat
Mme RAKOTONAIVO Jeanne d'Arc	18 mars 2003	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au 30 Juin 2008
Mr CHAFFARD Grégory	30 août 2003	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au 30 Juin 2008
Mr OFFANT Denis	30 août 2003	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au 30 Juin 2008
Mr RISACHER Gérard	30 juin 2005	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au 30 Juin 2011
SA Vulcain Gems Technology	11 avril 2000	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au 30 Juin 2008
SA Polynésienne de Pierres Précieuses	11 avril 2000	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au 30 Juin 2008
SA Tany Hafa International Holding Corp.	6 decembre 2006	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au 30 Juin 2011

6.2.1.2 Présidence et convocation du Conseil d'Administration

Les membres du CA élisent, en leur sein, un Président et éventuellement un Vice-Président.

La Présidence du CA a été confiée à Madame RAKOTONAIVO Jeanne d'Arc par le CA du 18 mars 2003. A ce jour, aucun Vice-Président n'a été élu.

Le CA s'est réuni 13 fois au cours de l'exercice clos au 30 juin 2008, et le taux d'assiduité des membres du CA a été de 100%.

6.2.1.3 Délibération du Conseil d'Administration (CA)

L'ordre du jour est fixé par le Président du CA en concertation avec les autres Administrateurs, et est communiqué aux membres dans un délai raisonnable.

Le CA délibère en présence d'au moins la moitié de ses membres. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

Chaque membre est informé des responsabilités et surtout de la confidentialité des informations reçues lors des séances du CA auxquelles il assiste.

Au cours de l'exercice clos le 30 Juin 2008, le CA s'est réuni 13 fois avec le taux de participation suivant :

Conseil d'Administration	Taux de
	participation (en %)
04 Août 2007	100 %
08 Août 2007	100%
02 Janvier 2008	100 %
28 Mars 2008	100 %
30 Mars 2008	100 %
02 Avril 2008	100 %
03 Avril 2008	100 %
08 Avril 2008	100 %
20 Avril 2008	100 %
06 Mai 2008	100%
15 Mai 2008	100 %
23 Mai 2008	100 %
30 Juin 2008	100 %
Moyenne de participation	100%

Le CA du 04 Août 2007 a arrêté les Etats financiers au 30 juin 2007 et autorisé la publication de ces Etats après validation par l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) statuant sur l'exercice clos au 30 Juin 2007.

Le CA du 08 Août 2007 a eu pour objet l'annulation pure et simple des documents suivants :

- . « Minutes of special meeting of major shareholders with executive power of the company » du 07 Octobre 2006.
- . « Notice to meeting » du 07 Octobre 2006.
- . « Convertible loan agreement Clément Cohen » non daté
- . Courrier SA Mines Tany Hafa du 14 Octobre 2006.

Le CA du 02 Janvier 2008 a donné attestation légale à Mme la Présidente du Conseil d'Administration. Démission de Mr Vincent Laurent Palayer de son poste de Directeur Général de SA Mines Tany Hafa au 31 Décembre 2007. Remplacement à ce poste par Mr Risacher Gérard à compter du 1^{er} Janvier 2008.

Le CA du 28 Mars 2008 a notamment revalidé le Conseil d'Administration du 07 Janvier 2004.

Le CA du 30 Mars 2008 a notamment délibéré sur l'augmentation de capital, intitulée Additif n° 17, d'un montant de 139 326 000 Ariary

Le CA du 02 Avril 2008 a notamment validé une adresse de réception et d'expédition de courrier en France métropolitaine

Le CA du 03 Avril 2008 a entériné la démission d'office du Commissaire aux Comptes Actalis SA.

Le CA du 08 Avril 2008 a ratifié le relevé de compte directement lié à l'Article 40 des Statuts.

Le CA du 20 Avril 2008 a entériné la nomination d'un mandataire dans le cadre des procédures judiciaires engagées à Madagascar contre Messieurs Clément Cohen, Lind Bernino et consorts.

Le CA du 06 Mai 2008 a octroyé un mandat à Mr Risacher Gérard aux fins d'hypothéquer ou de gager en partie ou en totalité les titres miniers dont SA Mines Tany Hafa est propriétaire.

Le CA du 15 Mai 2008 a accepté un prêt d'un montant de 135 000 USD dont le prêteur est Mr Samuel Malin

Le CA du 23 Mai 2008 a autorisé la vente de son matériel lourd pour le paiement des frais annuels d'administration minière 2008 auprès du BCMM

Le CA du 30 Juin 2008 a notamment délibéré sur l'établissement d'un arrêté de compte concernant la libération d'actions par apport en numéraire, concernant la fraction de l'augmentation de Capital dont le montant global des souscriptions déclarées est intitulée « Liste des souscripteurs, Additif 18 », en conformité avec l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} Mai 2006.

6.2.1.4 Mission du Conseil d'Administration (CA)

Le CA a principalement pour rôle d'exercer le contrôle permanent de la gestion, notamment de s'assurer du respect des normes de bonne gestion et de prudence dans l'établissement des comptes, et de la bonne maîtrise des risques liés à l'activité de la société.

Les principaux sujets examinés par le CA au cours de l'exercice clos le 30Juin 2008 ont été les suivants :

- Augmentation de capital
- Revalidation du Conseil d'Administration
- Démission d'office du Commissaire aux Comptes SA Actalis

6.2.2 Nature des informations adressées aux membres du CA pour la préparation des travaux L'organisation de la préparation des CA est établie comme suit.

6.2.2.1 Information préalable à chaque réunion du CA

Un dossier détaillé est adressé aux membres du CA préalablement à la tenue de chaque réunion contenant les informations permettant l'examen complet des points inscrits à l'ordre du jour du CA.

Il contient en particulier le Procès Verbal de la réunion précédente, les faits marquants depuis la dernière réunion su CA, et le cas échéant, les opérations en cours ou envisageables.

Les membres du CA peuvent également demander communication de toutes informations et de tous documents complémentaires préalablement ou à l'occasion des séances du CA.

6.2.2.2 Les comités spécialisés

A ce jour, il n'existe aucun comité spécialisé au sein de la société.

6.2.3 Dispositif de contrôle interne

Les modalités du contrôle interne sont définies comme suit.

6.2.3.1 Définition du contrôle interne

Le contrôle interne se définit par l'ensemble des politiques et procédures de contrôle mises en œuvre par le CA et le personnel de la société ayant pour vocation de garantir :

- L'exactitude, la sincérité et la fiabilité de l'information comptable et financière
- L'exactitude des enregistrements comptables
- L'efficacité dans la conduite des opérations de la société
- Que les actes de gestion et de réalisation des opérations ainsi que les comportements du personnel s'inscrivent dans les orientations données aux activités de la société par les organismes sociaux, ainsi que par les valeurs, normes et règles internes à la société.
- Le respect des lois et des réglementations locales applicables
- La préservation du patrimoine de la société en s'assurant, entre autres, de la préservation et de la maîtrise des risques résultant de l'activité de la société.

Le contrôle interne a pour objet de fournir une assurance raisonnable du respect des règles et réglementations, de sécurisation des actifs et d'efficacité des opérations.

Il ne saurait toutefois fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

6.2.3.2 Eléments clés du dispositif de contrôle interne

- Organisation et supervision du contrôle interne

La direction de la société établit et s'assure de la bonne application des règles du Contrôle interne.

Les organes de direction mettent en place l'organisation, les méthodes et procédures des activités de la société pour en assurer le contrôle et la supervision. La direction détermine également les règles internes de fonctionnement de gestion et de prévention des risques liés à l'activité.

Les acteurs privilégiés du contrôle interne sont le Président, les Administrateurs, et le Directeur Général.

- Mise en œuvre du contrôle interne au niveau opérationnel

L'exploitation du domaine minier s'effectue à travers un cadre réglementaire. Les activités de contrôle quotidien sont organisées autour des principaux cycles opérationnels spécifiques à l'activité de la société que sont l'exploration, la recherche minière, le développement des réserves, la production et la vente.

- Contrôle financier

Le CA responsable de la publication des informations financières et comptables s'appuie sur les services comptables et d'audit comptable.

6.2.4 Contrôle externe

Société de Commissariat aux Comptes NPNM AUDIT, 14 Rue Jean Jaures Ambatomena 101 Antananarivo MADAGASCAR

Echéance du mandat

A l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires appelée à approuver les comptes annuels arrêtés au 30 Juin 2012

Le Commissaire aux comptes, au travers de ses différents contrôles, met en œuvre les diligences propres à sa profession.

6.3 Salaires

L'exercice clos au 30 Juin 2008 a été caractérisé par le maintien des structures.

La société a renforcé ses effectifs au cours de l'exercice clos au 30 juin 2008. SA Mines Tany Hafa a employé 118 personnes en tout au cours de l'exercice comptable. Chaque personnel a eu une durée d'emploi extrêmement variable en nombre de jours ou de semaines répartis sur l'année.

Le personnel est essentiellement composé de tâcherons (journaliers) auxquels SA Mines Tany Hafa fait appel suivant sa charge de travail et la période de l'année (saison des pluies / saison sèche).

L'entreprise n'a employé que quelques salariés pour une fonction très précise, et pendant une période très déterminée au cours de l'exercice comptable.

Sur l'année écoulée, le nombre total de personnes (salariés et tâcherons) ayant séjourné à la mine pour des durées variables en nombre de jours ou de semaines se répartit comme suit :

- Exploration et d'échantillonnage massif : 57 personnes
- Tri des gemmes : 15 personnes
- Logistique : 4 personnes
- Entretien (atelier, mécaniciens, chauffeurs) : 3
- Sécurité : 13
- Production agricole (approvisionnement en nourriture de la base vie) : 2 personnes
- Administration : 4 personnes
- Travaux d'infrastructures routières : 20 personnes

La masse salariale de l'exercice s'élève à un montant de 102 978 € dont 92 489 € de tâcherons (compte 621 – Personnel extérieur à l'entreprise). Ces tâcherons, tout comme les salariés, ne travaillent pas tout au long de l'année mais sont sollicités par SA Mines Tany Hafa en fonction des besoins de la mine. Les charges sociales, pour le personnel salarié, s'élèvent à 1 753 €.

Il faut noter que tous les salariés et tâcherons sont nourris sur place, à la mine, par SA Mines Tany Hafa.

6.4 Rémunérations et avantages

La société étant en phase d'exploration et de recherche, aucune rémunération et aucun jeton de présence n'ont été versés aux organes de direction ainsi qu'au CA.

VII. Facteurs de risques

7.1 Risque du marché

La société étant toujours en phase d'exploration, elle ne dégage pas de bénéfices. Toutefois, elle reste vigilante sur le cours des matières premières qui sont généralement exprimées en USD, sur les variations de taux de changes, notamment celui de la parité Euro/USD.

Quand la société entrera dans sa phase d'exploitation industrielle des pierres précieuses et des métaux ou minerais, elle sera notamment exposée au risque de fluctuation des cours du

marché international des pierres précieuses, et de la cotation des minerais sur les bourses des matières premières.

L'absence d'une bourse de valeurs à Antananarivo est un handicap majeur pour le développement du secteur minier à Madagascar.

7.1.1 Risques de change et de cours

De par son activité, la société est exposée au risque de change sur le Dollar Américain pour l'ensemble de son activité.

Le taux de change USD/Ariary est de 1 991,40 au 30 Juin 2008. Le taux de change Euro/Ariary est de 2 957,87 au 30 Juin 2008.

7.1.2 Risques actions

La société n'étant pas cotée à une bourse des valeurs, le risque action est nul. En conséquence, MTH n'a recours à aucun instrument spécifique de couverture.

7.1.3 Risques de taux et de liquidités

Les avances de trésorerie consenties à SA Mines Tany Hafa au 30 Juin 2008 permettent de mesurer l'éventuel risque de liquidités et de taux.

Ces avances ont été consenties par des Associés de SA Mines Tany Hafa au taux de 0% d'intérêts et sont portées en compte-courant d'associés.

7.1.4 Risques de contrepartie

SA Mines Tany Hafa étant toujours en phase préliminaire à une exploitation industrielle de ses gisements, il n'existe aucun risque de contrepartie de sa clientèle.

7.2 Risques juridiques

Ces risques sont liés à la situation politique de Madagascar et aux procédures réglementaires.

7.2.1 Risques politiques

L'activité de la société et ses réserves minières se situent exclusivement à Madagascar.

Les risques politiques sont réels et ne doivent pas être ignorés par les investisseurs car Madagascar est considéré comme un pays à risque élevé d'instabilité politique et économique.

HISTORIQUE

<u>**1**^{ER} JANVIER 1971:</u> Mr André Résampa, Vice-Président est accusé de complot avec les Etats-Unis et arrêté.

18 Mai 1972: Mr Philibert Tsiranana confie les pleins pouvoirs au Général Ramanantsoa

31 Décembre 1974: Tentative de coup d'état du Colonel Rajanorison

<u>05 Février 1975</u>: Le Général Gabriel Ramananstsoa remet les pleins pouvoirs à Richard Ratsimandrava, qui cumule les fonctions de président de la République, premier Ministre, Ministre de la défense Nationale et du Plan

<u>Nuit du 11 au 12 Février 1975</u>: Après l'assassinat de Ratsimandrava, un directoire militaire dirigé par le Général Gilles Andriamhazo prend le pouvoir.

15 Juin 1975: Le directoire militaire élit Mr Didier Ratsiraka à la tête de l'état.

<u>31 Octobre 1991</u>: Mr Ratsiraka perd l'essentiel de ses pouvoirs au profit du 1^{er} Ministre de Transition, Guy Willy Razanamasy, puis de Zafy Albert.

22 Février 2002: Mr Marc Ravalomanana s'autoproclame Président de la République.

Les faits relatifs à SA Mines Tany Hafa:

En 2005, des titres miniers de Mines Tany Hafa situés à Ranostara ont été envahis par des milliers de pillards. En procédant à l'évacuation manu militari de ces intrus, l'Etat Malgache a démontré qu'il était un état de droit, respectueux des lois et règlements en vigueur sur son Territoire.

7.2.2 Risques liés à la procédure réglementaire d'obtention des permis miniers L'activité d'exploration, de recherche et d'exploitation minière est soumise aux différentes réglementations de la République de Madagascar, notamment en ce qui concerne l'attribution des titres miniers ou obligations afférentes : Code Minier, Code des Hydrocarbures, Loi sur les Grands Investissements Miniers, Garantie de stabilité,...

7.2.3 Risques liés aux litiges en cours

Il n'existe aucun litige en cours mais des procédures judiciaires à l'encontre de Messieurs Clément Cohen, Bernino Lind, Groupe Avana – Avuna, et consorts sont à envisager. Une plainte de réserve a été déposée à l'encontre de ces personnes le 21 Avril 2008.

De plus, à ce jour, il n'existe pas, à la connaissance de la société, de fait exceptionnel ou de litige sous-jacent susceptible d'affecter substantiellement l'activité, le patrimoine, les résultats et la situation financière des Mines Tany Hafa dans son ensemble.

MTH veille à mettre en œuvre les moyens légaux pour assurer les défenses de ses intérêts.

7.3 Risques liés à l'activité de SA Mines Tany Hafa Ces risques sont de diverses natures.

7.3.1 Risques propres au secteur d'activité de SA MTH Ces risques portent notamment sur les réserves minières.

7.3.1.1 Les réserves

Les réserves présentées dans ce document ont été certifiées au 30 juin 2005 par :

- JCG Consult
- CERM France
- L'Administration fiscale et judiciaire (Tribunal de Commerce) de la République de Madagascar

Ces réserves s'appuient sur les conditions économiques actuelles, des rapports d'expertises indépendantes, des rapports et études de l'Etat Malgache, les données géologiques existantes

permettant d'estimer les quantités minéralisées pouvant être produites, les cours des minéraux publiés au Journal Officiel de la République de Madagascar.

Le processus d'évaluation implique des jugements subjectifs et peut conduire à des réévaluations ultérieures en fonction de l'avancement dans la connaissance des gisements, notamment par la géophysique aéroportée.

7.3.1.2 Interruption de l'exploration

L'exploration minière, à Madagascar, peut être limitée, retardée, annulée du fait de nombreux facteurs parmi lesquels figurent le dysfonctionnement des installations techniques, les retards administratifs en particulier dans le cadre des mécanismes d'approbation environnementaux, des pénuries en tous genres, des retards de livraison de matériels, ou les conditions météorologiques (cyclones).

Une telle limitation, un tel retard ou une telle annulation pourraient avoir un impact réel sur la bonne marche et les résultats de la société.

7.3.1.3 Interruption de l'échantillonnage massif

En infraction à son propre Code Minier, la République de Madagascar a, depuis Février 2008, interdit l'exportation des pierres précieuses brutes hors de son territoire.

Une telle limitation pourrait avoir un impact négatif sur la bonne marche de la société.

Si cette mesure perdure, SA Mines Tany Hafa décidera d'arrêter l'échantillonnage massif mécanisé sur le site de Marosely à partir du 1^{er} Juillet 2008, et ce jusqu'à la levée de cette interdiction.

7.3.1.4 Exploration minière

Ce type d'activité, qui suppose que les produits miniers puissent être découverts et extraits, nécessite l'engagement d'opérations préliminaires importantes.

Ces opérations d'analyses, d'expertises géologiques et géophysiques sont préalables au forage d'exploration et de cubage des réserves minières.

Ce type d'opérations permet de décider de la localisation des forages et cubages de réserves à réaliser afin de passer au stade de la production.

7.3.2 Risques liés à l'éventuelle dépendance de la société à l'égard de clients, fournisseurs ou sous-traitants

MTH n'entretient pas de relations commerciales majeures pouvant créer une situation de dépendance.

7.3.3 Risques concurrentiels

MTH fait face à la concurrence d'autres sociétés dans le cadre d'acquisition de droits au sein de permis miniers en vue de l'exploration et de la production de pierres précieuses et de métaux ou minerais.

7.3.4 Risques industriels et environnementaux

Dans le cadre de ses activités d'exploration minière et d'échantillonnage massif, MTH attache une attention constante à la préservation des risques environnementaux, et veille au mieux à respecter les contraintes réglementaires de la République de Madagascar.

La société recherche également, de façon permanente, à améliorer ses dispositifs de sécurité, de sûreté et de prévention des risques sur les sites d'échantillonnage massif.

Néanmoins, il existe des risques environnementaux liés aux caractéristiques du secteur minier. Parmi ces risques figurent les effondrements, les éboulements, les fuites accidentelles d'hydrocarbures ou de produits chimiques pouvant engendrer des risques toxiques, d'incendie, ou d'explosion.

Tous ces évènements sont susceptibles d'endommager les installations, le matériel, de porter atteinte à la vie humaine, d'entraîner des interruptions d'activités, de provoquer des dommages environnementaux avec certaines conséquences directes pour la santé et la vie économique des populations locales, ainsi que des incidences notables sur la faune et la flore locales.

E.I.E (Etudes d'Impact Environnemental) :

Conformément à la réglementation en vigueur à Madagascar, MTH effectue des EIE afin d'évaluer les risques pour la sécurité, et l'impact sur l'environnement.

Afin de permettre d'identifier, de quantifier et de prévenir de tels risques, MTH se fonde à la fois sur son expertise interne (EIE de Sahambano) que sur des experts externes.

L'EIE de Ranotsara a été effectuée par la société MTH en collaboration étroite avec les experts de l'Office National de l'Environnement (ONE).

Homologation des installations de surface :

MTH cherche systématiquement à obtenir l'homologation, par les Autorités compétentes Malgaches, en termes de sécurité des installations de surface. Cette homologation est obtenue au travers d'une obtention légale et réglementaire de Permis de Construire.

Procédures de sécurité :

La société a mis sur pied un système de management permettant de conduire une politique de santé, de sécurité, et d'environnement.

Assurances:

Dans le cadre de ses travaux d'exploration et d'échantillonnage massif, MTH est susceptible de causer des dommages environnementaux suite à des éboulements, des pollutions accidentelles, des explosions.

Ces dommages sont couverts par une assurance.

MTH fait appel à des sous-traitants et prestataires de services pour ses activités. Ces soustraitants ou prestataires sont eux-mêmes couverts par une assurance dont le montant garantit leur responsabilité civile.

Remise en état des sites :

La société a pour politique de remettre en état les sites d'exploration et d'échantillonnage à la fin des opérations par des actions de reboisement en eucalyptus, jatropha (biocarburant), cultures vivrières.

7.3.5 Risques liés aux hommes clés de la société

La société estime disposer d'une organisation et d'une structure lui permettant de poursuivre son activité et son développement dans des conditions normales dans l'hypothèse où l'un des membres de son équipe dirigeante serait dans l'incapacité d'assurer ses fonctions.

7.4 Assurances

La société a souscrit une assurance Responsabilité Civile auprès de :

GRAS SAVOYE – BSA Madagascar Immeuble les rosiers, 2 ème étage 5 bis rue Ravelontsalama Antsahavola BP 8618 Antananarivo RCS Antananarivo 2002 B 00588 STAT 10044, NIF 10700358.3

Le montant total de la prime d'assurances supportée par la société est de 341 €.

A ce jour, SA Mines Tany Hafa a décidé de ne pas mettre en place de couverture d'assurance pour pertes d'exploitation puisque MTH est toujours en phase d'exploration.

<u>VIII. Evolution de l'actionnariat de SA Mines Tany Hafa au cours de l'exercice 2007/2008</u>

A. Actionnariat au 30 Juin 2007.

8.1. Structure de l'actionnariat

Au 30 Juin 2007, la répartition du capital et des droits de vote était la suivante :

Capital social de SA Mines Tany Hafa: 893 264 218 000 Ariary (357 305 687 €) Réparti en 40 602 919 actions (de 22 000 Ariary chacune), soit 30 954 782 actions nominatives et 9 648 137 actions au porteur.

Deux catégories d'actions :

Catégorie A : 1 action = 2 voix Catégorie B : 1 action = 1 voix

Nombre d'actions Catégorie A : 30 850 016 actions, soit 61 700 032 voix Nombre d'actions Catégorie B : 9 752 903 actions, soit 9 752 903 voix

Nombre total de voix exprimables: 71 452 935

INSTITUTIONNELS au Porteur :

Sociétés d'investissement : NEANT

INSTITUTIONNELS Nominatifs:

3 Sociétés d'Investissement

Nombre d'actions Catégorie A : 30 762 059 actions au total, soit 75,76 % du capital social.

Nombre de voix : 61 524 118, soit 86,10% des voix exprimables.

INVESTISSEURS QUALIFIES

49 personnes physiques ayant plus de 50 000 € d'actons

Nombre d'actions Catégorie A : 87 957 actions (soit 175 914 voix) Nombre d'actions Catégorie B : 9 676 532 actions (soit 9 676 532 voix)

Soit 9 764 489 actions au total, soit 24,05% du capital social. Nombre de voix : 9 852 446, soit 13,79% des voix exprimables.

AUTRES ASSOCIES

114 personnes physiques ayant pour moins de 50 000 € d'actions Nombre d'actions Catégorie B : 76 371 actions au total, soit 0,19% du capital social Nombre de voix : 76 371, soit 0,11% des voix exprimables

8.1.1 Nombre d'actionnaires

166 actionnaires au total : 3 sociétés d'investissement (soit 1,80% des associés), 49 investisseurs physiques qualifiés (soit 29,52% des associés), et 114 associés physiques (soit 68,68% des associés).

Au 30 Juin 2007, SA Mines Tany Hafa comptait 30 954 782 actions nominatives (soit 76,24% du nombre total d'actions) tenues dans ses registres.

8.1.2 Actionnaires détenant plus de 5% du capital social

Au 30 Juin 2007, seuls 5 actionnaires détenaient plus de 5% du capital : 2 personnes physiques et les 3 institutionnels.

A eux 5, ces actionnaires détiennent 36 239 811 actions, soit 89,25% du nombre total des actions

Leurs droits de vote représentent 67 063 498 voix exprimables, soit 93,85% du nombre total de voix.

8.1.3 Droit de vote des principaux actionnaires excédant leur quote-part du capital Les 3 actionnaires institutionnels et 10 actionnaires personnes physiques détiennent des actions de Catégorie A à double voix.

Les actions de Catégorie A sont au nombre de 87 957 pour les 10 personnes physiques, et de 30 762 059 pour les 3 institutionnels.

Le nombre d'actions de Catégorie A est donc de 30 850 016, soit 75,98% du nombre total d'actions. Leurs votes représentent donc 61 700 032 voix, soit 86,35% des voix exprimables.

8.1.4 Contrôle exercé sur l'émetteur par un ou plusieurs actionnaires La SA VGT détient le contrôle de SA Mines Tany Hafa au sens de l'Article 195 de la Loi 2003-036 sur les Sociétés Commerciales et de son décret d'application 2004-036.

8.1.5 Accord connu de l'émetteur

Il n'existe pas de pacte d'associés, ni clauses d'une convention quelconque prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions de SA Mines Tany Hafa, et dont la mise en œuvre pourrait entraîner une prise de contrôle de l'émetteur.

8.1.6 Dividende

SA Mines Tany Hafa étant toujours en phase d'exploration, aucun dividende n'a été distribué au 30 Juin 2007.

B Actionnariat au 30 Juin 2008

8.1. Structure de l'actionnariat

Au 30 Juin 2008, la répartition du capital et des droits de vote était la suivante :

Capital social de SA Mines Tany Hafa: 893 537 458 000 Ariary (soit 357 414 983 €) Réparti en 40 615 339 actions (de 22 000 Ariary chacune), soit 30 965 177 actions nominatives (76,24% du capital social) et 9 650 162 actions au porteur (23,76% du capital social).

Deux catégories d'actions :

Catégorie A: 1 action = 2 voix Catégorie B: 1 action = 1 voix

Nombre d'actions Catégorie A : 30 818 859 actions, soit 61 637 718 voix Nombre d'actions Catégorie B: 9 796 480 actions, soit 9 796 480 voix

Nombre total de voix exprimables : 71 434 198

INSTITUTIONNELS au Porteur :

2 Sociétés d'investissement

Nombre d'actions Catégorie A : NEANT

Nombre d'actions Catégorie B : 64 413 actions au total, soit 0,16% du capital social.

Nombre de voix : 64 413, soit 0,09% des voix exprimables.

INSTITUTIONNELS Nominatifs:

3 Sociétés d'Investissement

Nombre d'actions Catégorie A : 30 702 646 actions au total, soit 75.59% du capital social.

Nombre de voix : 61 405 292, soit 85.96% des voix exprimables.

Nombre d'actions Catégorie B : NEANT

INVESTISSEURS QUALIFIES

49 personnes physiques ayant plus de 50 000 € d'actions (1 action = 22 000 Ariary et $1 \in 2500$ Ariary), soit 5 682 actions et plus.

Nombre d'actions Catégorie A: 116 213 actions (soit 232 426 voix)

Nombre d'actions Catégorie B : 9 642 084 actions (soit 9 642 084 voix)

Soit 9 758 297 actions au total, ce qui représente 24,03 % du capital social.

Nombre de voix : 9 874 510, ce qui représente 13,82 % des voix exprimables.

AUTRES ASSOCIES

128 personnes physiques ayant moins de 50 000 € d'ætions.

Nombre d'actions Catégorie A : NEANT

Nombre d'actions Catégorie B: 89 983 actions au total, soit 0,22 % du capital social.

Nombre de voix : 89 983, soit 0,13 % des voix exprimables

8.1.1 Nombre d'actionnaires

180 actionnaires au total : 3 sociétés d'investissement (soit 1,67% des associés), 49 investisseurs physiques qualifiés (soit 27,22 % des associés), et 128 associés physiques (soit 71,11 % des associés).

8.1.2 Actionnaires détenant plus de 5% du capital social

Au 30 Juin 2008, seuls 5 actionnaires détenaient plus de 5% du capital : 2 personnes physiques et les 3 institutionnels.

A eux 5, ces actionnaires détiennent 36 249 810 actions, soit 89,25% du nombre total des actions : 30 794 273 actions de Catégorie A et 5 455 537 actions de Catégorie B. Leurs droits de vote représentent 67 044 083 voix exprimables, soit 93,85% du nombre total de voix.

8.1.3 Droit de vote des principaux actionnaires excédant leur quote-part du capital Les 3 actionnaires institutionnels et 15 actionnaires personnes physiques détiennent des actions de Catégorie A à double voix.

Les actions de Catégorie A sont au nombre de 116 213 pour les 15 personnes physiques, et de 30 702 646 pour les 3 institutionnels.

Le nombre d'actions de Catégorie A est donc de 30 818 859, soit 75,88 % du nombre total d'actions. Leurs votes représentent donc 61 637 718 voix, soit 86,29 % des voix exprimables.

8.1.4 Contrôle exercé sur l'émetteur par un ou plusieurs actionnaires

La SA VGT détient le contrôle de SA Mines Tany Hafa au sens de l'Article 195 de la Loi 2003-036 sur les Sociétés Commerciales et de son décret d'application 2004-036.

8.1.5 Accord connu de l'émetteur

Il n'existe pas de pacte d'associés, ni clauses d'une convention quelconque prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions de SA Mines Tany Hafa, et dont la mise en œuvre pourrait entraîner une prise de contrôle de l'émetteur.

8.1.6 Dividende

SA Mines Tany Hafa étant toujours en phase d'exploration, aucun dividende n'a été distribué au 30 Juin 2008.

IX. Informations financières

Les informations financières disponibles sont les suivantes.

9.1 Informations financières historiques

Le rapport d'activité et de gestion, les comptes clos au 30 Juin 2007 et 2008 incluant les rapports du Commissaire aux Comptes ont été déposés légalement auprès du Tribunal de Première Instance de Ihosy, ainsi qu'à l'Administration fiscale d'Ihosy.

9.2 Etats financiers

9.2.1 Comptes en Ariary

Les comptes en Ariary figurent en 13.2.1.A de l'Annexe 2 du présent Document de Référence.

9.2.2 Comptes en Euros

Les comptes en Euros figurent en 13.2.1.B de l'Annexe 2 du présent Document de Référence.

9.3 Rapport du Commissaire aux Comptes

Le Rapport du Commissaire aux Comptes 2008 est porté en 13.2.2 de l'Annexe 2 du présent Document de Référence.

9.4 Vérification des informations financières historiques annuelles La vérification financière de MTH est définie ci-après

9.4.1 Vérifications des informations financières historiques

Pour les vérifications des informations historiques, il convient de se reporter aux rapports du Cabinet d'expertise comptable et de Commissariat aux comptes sur les comptes sociaux en Annexe du présent Document de référence.

9.4.2 Autres informations figurant dans le Document de référence et vérifiées par les contrôleurs légaux

Les rapports du Commissaire aux Comptes relatifs aux conventions règlementées figurent en 13.2 Annexe 2 du Document de Référence.

9.4.3 Informations financières figurant dans le Document de référence et non tirées des Etats financiers de MTH

NEANT

9.5 Date des dernières informations financières vérifiées

La date des dernières informations financières vérifiées est le 30 juin 2008. Les informations financières ont été certifiées exactes par l'administration fiscale de Madagascar.

9.6 Informations intermédiaires et autres

A savoir:

- Informations financières trimestrielles ou semestrielles établies depuis la date des derniers états financiers vérifiés.
- Informations financières et intermédiaires des six premiers mois de l'exercice qui suit la fin du dernier exercice vérifié.

NON APPLICABLE

9.7 Investissements

Les investissements réalisés sont donnés ci-dessous.

9.7.1 Principaux investissements réalisés au cours des trois derniers exercices

Investissements au 30 Juin en €	2008	2007	2006
Expertise géologique JCG Consult			3 000
Expertise haut conseil du diamant d'Anvers (HRD)			5 297
Land-Rover			6 400
Piste Ranotsara - Bemongo		20 000	
Piste Bemongo - Mafivany		15 000	
Nouvelle Base vie 600 m ²		100 000	
2 Rampes alu		4 740	
1 Treuil manuel 1 600 Kg et 50m de câbles		1 205	
1 pelle mécanique Daewoo Solar 140		42 000	
1 Brise Roche Montabert		4 800	
1 Lot entretien pelle mécanique		1 214	
2 Poulies moufles 9 Tonnes		3 600	
1 Groupe électrogène		3 816	
1 Algéco serrure sécurité		5 061	

1 Lot accessoires kit pelle mécanique		2 840	
1 Citerne eau potable		1 000	
1 Algéco classique		2 000	
1 Camion benne Renault		38 000	
1 Camion Mercedes bâché		10 000	
1 Porte char		7 000	
1 Barge fluviale		40 000	
Ordinateur et système informatique		3 600	
Préparation site internet MTH		4 000	
Lot matériels divers		36 344	
Bac ultrason	203		
Compteur Geiger	295		
Bac ultrason	183		
Balance de précision	364		
Balance au Carat	400		
Solaire	362		
TOTAL	1 807 €	346 220 €	14 697 €

Certains investissements de l'année 2007 n'ont pas été amortis mais laissés en charges dans le Compte de Résultat 2007. Ce sont les constructions réalisées par SA Mines Tany Hafa pour son propre compte : base vie de 600 m², pistes, barge fluviale.

Les fortes dépressions tropicales et les cyclones peuvent détruire à tout moment les infrastructures réalisées en matériaux locaux : pistes défoncées ou éboulées, toiture et fenêtres arrachées, murs fissurés ou éventrés,...

Pour ne pas prendre le risque de se retrouver avec un Actif fictif ou surévalué, SA Mines Tany Hafa a préféré laisser ces travaux (matériaux et main d'œuvre) en comptes de charges sans les amortir.

La barge fluviale n'a pas été amortie car elle a fait l'objet d'un accord avec la Commune de Ranotsara : le titre de propriété de cette barge sera cédé rapidement à titre gracieux à la Commune de Ranotsara par SA Mines Tany Hafa pour le franchissement du fleuve Ionaivo.

Les investissements de l'année 2008 n'ont pas été amortis et sont passés en compte d'exploitation dans le Bilan 2008.

9.7.2 Principaux investissements en cours

L'étude de géophysique aéroportée sur l'ensemble des domaines miniers de la SA Mines Tany Hafa a été achevée en 2008.

9.7.3 Principaux investissements envisagés

Le principal investissement envisagé est la création d'une boutique en ligne de vente de pierres précieuses, vitrine du savoir-faire de l'entreprise, notamment les sculptures en pierres précieuses, les gravures internes sur gemmes, ...

Le futur site internet sera disponible à l'adresse : www.tanyhafa.com

9.8 Trésorerie et capitaux propres

9.8.1 Conditions d'emprunt

Avance de Trésorerie SAN JUAN I : 30.000 € à courtterme (moins de 18 mois)

Avance de Trésorerie SAN JUAN II : 12.100 € à courtterme (moins de 18 mois)

Ces avances étaient libellées en € et portaient inérêt au taux de 0%.

Cette facilité est assortie d'une option de remboursement par action de SA MTH.

9.8.2 Restrictions à l'utilisation de capitaux ayant une influence sensible sur les opérations Il n'existe pas de restriction à l'utilisation de capitaux susceptible d'avoir une influence sensible sur les opérations.

9.8.3 Sources de financement prévues pour les principaux investissements envisagés : Les investissements à venir seront financés par augmentation de capital

X. Développement durable

Le développement durable est un point important pour SA Mines Tany Hafa ainsi que pour le Gouvernement Malgache.

10.1 Actions sociétales

Consciente de la transformation du rôle des entreprises dans la société actuelle, MTH a entrepris de mettre en œuvre une stratégie durable appuyée sur le concept de la responsabilité sociale de l'entreprise.

SA Mines Tany Hafa applique à Madagascar les législations en vigueur et va plus loin en investissant davantage dans le capital humain, le respect des droits de l'homme, et les relations avec les parties prenantes.

10.1.1 Actions menées au sein de l'entreprise

10.1.1.1 Plans d'actions

Des plans d'actions sont conduits régulièrement sur tous les sites pour mener des compagnes d'assainissement (désinfection, désinsectisation, dératisation, lutte contre les scorpions).

10.1.1.2 Sécurité

De manière préventive, une politique vigoureuse de sensibilisation au port des équipements de sécurité de protection a été menée.

SA Mines Tany Hafa a renforcé la sécurité des véhicules par des arceaux de sécurité.

Une attention particulière a été apportée à l'entretien de la viabilité des pistes et de leur aménagement.

10.1.2 Actions menées en faveur des collectivités locales

Equipements sanitaires

Des sanitaires ont été mis en place à l'extérieur de l'enceinte de la Base vie de Bemongo. Ils sont à la disposition des populations locales.

Don d'un bac fluvial

L'entreprise a mis à la disposition de la commune de Ranotsara un bac de transbordement fluvial pour passer le fleuve Ionaivo. Cet accord entre la Commune de Ranotsara et SA Mines Tany Hafa a fait l'objet d'un contrat signé en 2007.

10.1.3 Actions d'intérêt social

Conformément aux engagements par l'entreprise dans le cadre de sa note d'Etude d'Impact Environnemental (EIE), diverses actions ont été menées :

Donation à la commune de Ranotsara

Donation à l'école d'Haridaly

Création d'emplois pour les femmes en situation difficile

Evacuation sanitaire sur l'hôpital d'Ihosy

Donation régulière de vêtements

Fourniture de moustiquaires imprégnées aux populations locales (lutte antipaludéenne)

Education des enfants et des adultes aux problèmes environnementaux

10.2 Actions environnementales

Le respect des lois et règlements en vigueur à Madagascar implique la réalisation d'Etude d'Impact Environnemental (EIE).

10.2.1 Etudes et évaluation d'impact

Ces études d'impact sont conduites avec le concours des populations et des autorités locales. Les représentants et chefs de village, les hauts fonctionnaires régionaux et nationaux, ... sont ainsi consultés et impliqués lors des réunions.

Au-delà de ces assurances, un certain nombre de mesures sont prises pour prévenir les dégradations de l'environnement ou sa réhabilitation. C'est le cas, par exemple, de la réhabilitation du site de Marosely dévastée par une horde de pillards.

10.2.2 Des mesures efficaces de sauvegarde naturelle

Pour lutter contre la dégradation des sols et des coulées de boue dans les rizières et les rivières, une attention particulière est portée sur les travaux de terrassement des routes, ainsi que sur les excavations d'exploitation.

Le nettoyage et le curage des rivières, des Sakasakas (notamment après la saison des pluies) sont systématiquement entrepris afin de redonner vie aux eaux utilisées par les populations riveraines dans le cadre de leurs activités domestiques ou économiques.

10.2.3 Actions menées au sein de SA Mines Tany Hafa

Afin de mieux contribuer à la sauvegarde naturelle, la société a pour objectif :

La sensibilisation et l'information du personnel

La gestion des déchets

Le stockage et la manipulation des produits chimiques, notamment les liqueurs de densité

XI. Fonctionnement de SA Mines Tany Hafa

Les informations relatives à la société sont établies ci-après.

11.1 Informations sur la société

Les informations sur la société sont essentiellement d'ordre juridique.

11.1.1 Raison sociale

Dénomination : SA Mines Tany Hafa (dénommée dans le présent Document de référence « MTH » ou « la société »).

La société est aujourd'hui une société anonyme administrée par un Conseil d'Administration (dénommé dans le présent Document de référence « CA»).

11.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de la société

MTH est inscrite au Registre du Commerce de Fianarantsoa sous le numéro FTSOA 2005-B-004.

Son code NIF (Numéro d'Identification Fiscale) est 269 6968.

Son code d'identification statistique est 14312 24 2004 000010.

Sa carte professionnelle porte le numéro 0032202 CP 1005.

11.1.3 Date de la constitution de la société et durée

La société a été créée le 04 Janvier 1999.

Sa durée de vie est de 99 (quatre-vingt-dix-neuf) ans, sauf en cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

11.1.4 Siège social et forme juridique

Le siège social est :

Commune rurale de Ranotsara-Avaratra

Lieu-dit Bemongo

BP 34

313 Ihosy - Madagascar

Tél: 00 870 762 569 159 Fax: 00 870 762 569 161 E mail: tany-hafa@wanadoo.fr

La société a été constituée conformément au droit en vigueur dans la République de Madagascar.

SA Mines Tany Hafa est une Société Anonyme dirigée par un Conseil d'Administration, soumise aux dispositions de la loi n° 2003-036 régissant les sociétés commerciales, ainsi qu'à toutes les autres dispositions législatives et réglementaires Malgaches qui lui sont applicables.

11.2 Informations sur les Statuts de la société

Les informations statutaires essentielles sont définies ci-après

11.2.1 Objet social

L'Article 2 des Statuts stipule que l'objet social de MTH est, tant à Madagascar qu'à l'étranger :

- La prospection, la recherche, l'exploration, l'extraction, l'exploitation, la possession, la détention, la transformation, la commercialisation en République de Madagascar et à l'exportation de l'ensemble des constituants du sol et du sous-sol, notamment les substances minérales sous leurs formes brutes, semi-finies, en vrac ou conditionnées,..., ainsi que toutes les substances solides ou semi solides, liquides ou semi-liquides, gazeuses ou semi-gazeuses.
- Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tout objet similaire ou connexe.

11.2.2 Résumé des stipulations statutaires concernant les membres du CA Il n'existe aucun règlement intérieur sur le fonctionnement du Conseil d'Administration.

Par ailleurs, les dispositions légales et réglementaires concernant les restrictions ou interdictions d'intervention des membres du CA sur les titres de la société s'appliquent, aucune règle spécifique n'ayant été adoptée par la société en cette matière.

11.2.3 Conditions d'exercice du droit de vote – Droit de vote double

Dans toutes les AG, chaque titulaire d'actions, membre de ces assemblées, a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sans autres limitations que celles qui pourraient résulter des dispositions légales.

Chaque action de catégorie B donne droit à une voix.

Un droit de vote double est conféré aux propriétaires d'actions nominatives entièrement libérées de catégorie A.

En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société, par élévation du montant nominal des actions existantes, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

11.2.4 Cession et transmission des actions

Les actions sont librement négociables, sous réserve des dispositions légales et réglementaires. Elles font l'objet d'une inscription en compte sur des registres officiels cotés et paraphés, et se transmettent par voie de virement de compte à compte.

11.2.5. Procédure de modification des droits des actionnaires

Toute modification des Statuts doit être décidée ou autorisée par l'AG des actionnaires statuant avec conditions de quorum et de majorité requises par les dispositions légales ou réglementaires en vigueur pour les AG extraordinaires.

11.2.6 Convocation et admission aux Assemblées d'actionnaires La tenue des AG est organisée comme suit.

11.2.6.1 Convocation aux AG

Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées, dans les conditions prévues par la loi et les Statuts, par le CA ou, à défaut, par les Commissaires aux comptes ou toute autre personne habilitée par la loi.

11.2.6.2 Accès et participation des actionnaires aux AG

L'AG, régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires. Ses décisions sont obligatoires pour tous, même les absents, les dissidents, ou les incapables.

Tout actionnaire a le droit d'assister aux AG et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède sur simple justification de son identité.

Toutefois, pour avoir le droit de participer aux AG personnellement ou par mandataire, les actionnaires titulaires d'actions nominatives doivent, cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée, justifier d'une inscription à leur nom dans les comptes de la société.

Les titulaires d'actions au porteur doivent avoir fait procéder au dépôt au siège social ou en tout autre lieu indiqué sur l'avis de convocation, cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée, d'une attestation délivrée par l'intermédiaire habilité chargé de la tenue du compte, et constatant l'indisponibilité des actions jusqu'à la date de cette Assemblée.

Tout actionnaire peut se faire représenter par son conjoint ou par tout autre actionnaire. A cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat.

Tout actionnaire peut également envoyer un pouvoir à la société sans indiquer le nom de son mandataire. Tout pouvoir sans indication de nom de mandataire sera considéré comme un vote en faveur des résolutions soumises ou agréées par le CA à l'Assemblée.

Chaque actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la société dans les conditions fixées par la loi et les règlements.

Ce formulaire doit être reçu par la société trois (3) jours avant la date de la réunion de l'Assemblée, faute de quoi il n'en sera pas tenu compte.

Les actionnaires peuvent, sur décision du CA, participer aux Assemblées par audio ou visioconférence, ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur.

Assemblée Générale Ordinaire (AGO):

L'AGO prend toutes les décisions autres que celles concernant la compétence des Assemblées Générales Extraordinaires (AGE) visées par la loi Malgache 2003-36.

L'AGO est réunie chaque année par le CA dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice comptable.

Le quorum applicable pour les AGO sur première convocation est de 50% des actionnaires présents, représentés ou votant par correspondance, et ayant le droit de vote.

Si les conditions ne sont pas remplies, l'Assemblée est convoquée à nouveau. Dans cette seconde réunion, les délibérations sont valables à partir de 25% des actions représentées.

L'AGO statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents, représentés ou votant par correspondance.

Assemblée Générale Extraordinaire (AGE):

Conformément à la loi 2003-36, les Assemblées Générales sont dites Extraordinaires quand leur objet est d'apporter une modification aux Statuts de la société ou à sa nationalité.

Les AGE sont réunies chaque fois que l'intérêt de la société l'exige.

Elle ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent, sur première convocation, au moins 50% et sur deuxième convocation, au moins 25% des actions ayant droit de vote.

A défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date ultérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

Sauf dispositions légales particulières, elle statue à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance.

Toutefois, les augmentations de capital par incorporations de réserves, bénéfices ou primes d'émission sont valablement décidées aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les AGO.

11.2.7 Stipulations des Statuts ou de tout règlement intérieur pouvant avoir pour effet de retarder le changement de contrôle de la société

Toute modification du capital ou des droits de vote attachés aux titres qui le composent est soumise aux prescriptions légales, les Statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

11.2.8 Seuils statutaires

Outre les seuils pouvant être prévus par les dispositions législatives et réglementaires applicables, toute personne physique ou morale qui, agissant seule ou de concert, vient à détenir directement ou indirectement un nombre d'actions représentant une portion du capital ou des droits de vote supérieure ou égale à 5%, puis à toute tranche supplémentaire de 5% du capital ou des droits de vote tant qu'elle ne détient pas, seule ou de concert, un nombre total d'actions représentant plus des deux tiers du capital et des droits de vote de la société, doit informer SA Mines Tany Hafa du nombre total d'actions et de titres donnant accès au capital de la société qu'elle possède par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social, dans un délai de 5 jours ouvrés à compter du franchissement du ou des dit(s) seuil(s) de participation.

A la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant cinq pour cent au moins du capital ou des droits de vote de la société, le non-respect de cette obligation d'information est sanctionné, pour les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée, par la privation du droit de vote pour toute Assemblée Générale qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

La même obligation d'information s'impose, dans le même délai et selon les mêmes modalités, à chaque fois que la fraction du capital social ou des droits de vote possédé par un actionnaire devient inférieure à l'un des seuils mentionnés ci-dessus.

11.2.9 Stipulations renforçant les règles légales régissant la modification du capital social Le capital de la société ne peut être modifié que dans les conditions prévues par les dispositions légales ou réglementaires en vigueur. Aucune disposition des Statuts, d'une charte ou d'un règlement intérieur ne prévoit de conditions plus strictes que la loi en matière de modification du capital social de la société.

11.3 Capital social

Le capital social se divise en capital souscrit et capital autorisé.

11.3.1 Capital souscrit et capital autorisé

Le capital souscrit est le capital apparaissant dans les comptes sociaux de l'entreprise.

11.3.1.1 Capital souscrit

Au 30 Juin 2008, le Capital Social de SA Mines Tany Hafa est de 893 537 458 000 Ariary (357 414 983 €).

Il est divisé en 40 615 339 actions de 22 000 Ariary nominal chacune, entièrement libérées.

Chaque action donne droit dans les bénéfices, et l'actif social, à une part proportionnelle à la quantité du capital qu'elle représente.

Le capital social de la société peut être augmenté, réduit, ou amorti dans les conditions prévues par la loi, les Statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

11.3.1.2 Capital autorisé

Les délégations accordées par l'AG au CA en matière d'augmentation de capital à la date du présent Document de référence, ainsi que les utilisations qui en ont été faites au cours de l'exercice jusqu'au jour de présent Document de référence sont données en 13.2.1.26 de l'Annexe 2.

En première résolution, l'AGE en date du 1^{er} Mai 2006 a donné délégation au Conseil d'Administration aux fins de réaliser une augmentation de capital de 6 186 500 000 Ariary (2 474 600 €) en plusieurs fois.

La deuxième résolution de cette AGE prévoit la suppression du droit préférentiel.

Cette délégation a été abrogée par les 4^{ème} et 5^{ème} résolutions de l'AGO concernant l'exercice clos le 30 Juin 2007.

Cette AGO a été convoquée sur première convocation le 28 Septembre 2009, et sur 2^{ème} convocation le 13 Décembre 2009 en raison des troubles civils et politiques graves à Madagascar.

Cette AGO autorise une nouvelle augmentation de capital de 5 milliards d'Ariary (2 000 000 €) en plusieurs fois sur 36 mois à comper du 1^{er} Juillet 2007 (4^{ème} et 5^{ème} résolutions).

Cette délégation a été abrogée par les 4^{ème} et 5^{ème} résolutions de l'AGO concernant l'exercice clos le 30 Juin 2008.

Cette AGO a été convoquée sur 1^{ère} convocation le 12 Novembre 2009, et sur 2^{ème} convocation le 21 Décembre 2009 en raison des troubles civils et politiques graves à Madagascar.

Cette AGO autorise une nouvelle augmentation de capital de 5 milliards d'Ariary (2 000 000 €) en plusieurs fois sur 36 mois à comper du 1^{er} Juillet 2008.

11.3.2 Actions non représentatives du capital NON APPLICABLE

11.3.3 Acquisition par la société de ses propres actions NEANT

11.3.4 Valeurs mobilières donnant à terme accès au capital de MTH NEANT

11.3.5 Historique du capital social

Au 30 Juin	2008	2007	2006
Montant du Capital social (en €)	357 414 983	357 305 687	355 234 781
Montant du capital social (en Ariary)	893 537 458 000	893 264 218 000	888 086 952 000

XII. Autres

Les informations diverses sont portées ci-dessous.

12.1 Contrats importants

Un contrat intitulé "Heads of terms between Tany Hafa SA and Avana Group LTD of transaction of 210 blocks with mining titles" est légalement signé le 28 Août 2007 entre SA Mines Tany Hafa et Avana Group.

Avana Group est représenté par son CEO, Monsieur Samuel Malin.

12.2 Procédures judiciaires et d'arbitrage

Le 25 Avril 2008, SA Mines Tany Hafa saisit le Procureur de la République d'Ihosy sur les manœuvres hostiles de Messieurs Bernino Lind et Clément Cohen par courriers recommandés RK 32502 469 0FR et RK 32502 470 9FR, datés du 21 Avril 2008.

Sur le plan pénal, il est reproché à Monsieur Clément Cohen les faits suivants :

- * Abus de confiance
- * Détournement de l'Administration légale de SA Mines Tany Hafa
- * Usurpation de fonction élective d'Administrateur
- * Abus de bien social

Sur le plan pénal, il est reproché à Monsieur Bernino Lind les faits suivants :

- * Abus de bien social
- * Abus de confiance

Sur le plan civil, il est reproché à Monsieur Clément Cohen les violations statutaires suivantes :

- * Violation de l'Article 31 des Statuts de SA Mines Tany Hafa : « Clause de secret professionnel applicable aux associés »
- * Violation de l'Article 32 des Statuts de SA Mines Tany Hafa : « Clause de nonconcurrence des associés »

Sur le plan civil, il est reproché à Monsieur Bernino Lind les violations statutaires suivantes :

* Violation de l'Article 32 des Statuts de SA Mines Tany Hafa : « Clause de nonconcurrence des associés »

12.3 Propriétés immobilières, usines et équipements

La société est propriétaire de son siège social. Le terrain fait l'objet d'un bail avec le propriétaire coutumier.

La société est propriétaire de son équipement et installation d'extraction (pelle mécanique, camions de chantiers, sluices,...) nécessaire à son échantillonnage massif.

12.4 Recherche et développement – Brevets et licences

La société développe une activité de recherche et de développement sur le chauffage et la recristallisation des corindons (rubis et saphirs), mais elle ne détient aucun brevet ni aucune licence.

12.5 Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts

- Une étude de géophysique concernant les potentiels de minéralisation des domaines miniers de MTH a été rendue par le Cabinet Ratefiamino Annick.
- Une synthèse de données apportées par SA Mines Tany Hafa sur sa mine de rubis et de saphirs de Bemongo a été rendue par le Groupe Pilatus (France).

12.6 Documents accessibles au public

Certains documents internes de la société sont accessibles au public soit après leur publication soit après leur dépôt au greffe du Tribunal d'Ihosy.

12.6.1 Consultation des documents juridiques

Nous appliquons strictement la loi n°2003-036 du 30 Janvier 2004 sur les sociétés commerciales et son décret d'application n°2004-453 du 6 avril 2004, A savoir :

Art. 544 - En ce qui concerne l'assemblée générale ordinaire annuelle, tout actionnaire a le droit, pour lui-même ou par le mandataire qu'il a nommément désigné pour le représenter à l'assemblée générale, de prendre connaissance au siège social :

1° des états financiers de synthèse;

2° de la liste des administrateurs lorsqu'un conseil d'administration a été constitué ;

3° des rapports du commissaire aux comptes et du conseil d'administration ou de l'administrateur général qui sont soumis à l'assemblée ;

4° le cas échéant, du texte de l'exposé des motifs, des résolutions proposées, ainsi que des renseignements concernant les candidats au conseil d'administration ou au poste

d'administrateur général;

5° de la liste des actionnaires;

6° des rémunérations versées aux dirigeants sociaux certifiées par les commissaires aux comptes.

Art. 545 - Le droit pour l'actionnaire de prendre connaissance emporte celui de prendre copie à ses frais. Le droit de prendre connaissance s'exerce durant les quinze jours qui précèdent la tenue de l'assemblée générale.

Art. 546 - En ce qui concerne les assemblées autres que l'assemblée générale ordinaire annuelle, le droit de prendre connaissance porte sur le texte des résolutions proposées, le rapport du conseil d'administration ou de l'administrateur général et, le cas échéant, le rapport du commissaire aux comptes ou du liquidateur.

Art. 547 - Tout actionnaire peut, en outre, à toute époque prendre connaissance et, à ses frais, copie :

1° des documents sociaux visés à l'article précédent concernant les trois derniers exercices ;

2° des procès-verbaux et des feuilles de présence des assemblées tenues au cours de ces trois derniers exercices ;

3° de tous autres documents, si les statuts le prévoient.

De même, tout associé peut, deux fois par exercice, poser des questions écrites au président directeur général, au directeur général ou à l'administrateur général sur tous faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation. La réponse est communiquée au commissaire aux comptes.

Art. 548 - Le droit de communication prévu aux articles 544, 546 et

547 appartient également à chacun des copropriétaires d'actions indivises, au nu-propriétaire et à l'usufruitier d'actions.

Art. 549 - Si la société refuse de communiquer tout ou partie des documents visés aux articles 544, 546 et 547, il est statué sur ce refus, à la demande de l'actionnaire, par le président du tribunal de commerce statuant en référé.

Le président du tribunal de commerce peut ordonner à la société, sous astreinte, de communiquer les documents à l'actionnaire dans les conditions fixées aux articles 544, 546 et 547.

12.6.2 Calendrier indicatif de la communication

Les différentes AGE et AGO qui se sont déroulées durant l'exercice comptable clos le 30 Juin 2008 sont les suivantes :

AGE du 30 Mars 2008:

1ère Partie de l'AGE du 30 Mars 2008

Afin de faciliter les démarches administratives du Président du Conseil d'Administration, des Administrateurs et des Mandataires, et afin de faciliter la compréhension des tiers, il a été décidé de reprendre tout ou partie des délibérations des différentes Assemblées Générales Ordinaires (AGO), Assemblées Générales Extraordinaires (AGE) et Conseil d'Administration (CA).

Toutes ces délibérations étant légalement enregistrées auprès des autorités compétentes, elles sont regroupées en un seul et unique document intitulé : « Procès-verbal récapitulatif aux fins de démarches administratives ultérieures - Historique arrêté au 30 Mars 2008 ».

2ème Partie de l'AGE du 30 Mars 2008

Augmentation de capital (Additif 17), entrée de nouveaux associés, suppression de droit préférentiel de souscription des actionnaires limitée à cette augmentation de capital, prix d'émission des actions nouvelles.

Une régularisation de − 1 658 500 Ariary (633.40 €) est opérée pour différence de change Euro / Ariary.

3^{ème} Partie

Présentation des rapports d'activités du Conseil d'Administration au 30 Juin 2007 et au 30 Mars 2008 ; revalidation de tous les rapports d'activités du Conseil d'Administration de 2003 à 2006.

Approbation et revalidation des comptes et bilans jusqu'au 30 Juin 2006 inclus.

Approbation de toutes les augmentations et réductions de capital jusqu'au 30 Mars 2008 inclus, approbation du montant du capital social libéré en totalité au 30 Mars 2008.

Nomination de Mr Berthelot Daniel Commissaire aux Comptes de SA Mines Tany Hafa.

4^{ème} Partie de l'AGE du 30 Mars 2008

Abrogation du numérotage d'actions et approbation d'un nouveau numérotage de l'ensemble des actions nominatives et au porteur de SA Mines Tany Hafa.

Abrogation des Statuts réformés en date du 06 Décembre 2006, et approbation des Statuts réformés au 30 Mars 2008, en conformité avec la Loi 2003-036 et ses Décrets d'application.

Pouvoir pour les formalités administratives.

Le total des suffrages exprimés lors de la délibération de l'AGE du 30 Mars 2008 est de 96,99%.

AGO du 21 Décembre 2009 :

En raison de la crise politique que traverse actuellement la République de Madagascar, et afin de ne pas mettre en danger les Associés, Administrateurs et Collaborateurs de SA Mines Tany Hafa,

Le rapport de gestion du Conseil d'Administration

Le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos au 30 Juin 2008

Le rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions règlementées

L'approbation des Etats financiers de synthèse arrêtés au 30 juin 2008

Le renouvellement partiel du Conseil d'Administration

L'augmentation de capital (Additif 18)

Formalités

Ont été approuvés avec retard par l'AGO du 21 Décembre 2009.

12.7 : Information sur les participations NEANT

XIII. ANNEXES

13.1 ANNEXE 1 – GLOSSAIRE

Le tableau ci-après contient une liste des principaux termes, sigles, ou abréviations utilisées dans le document de référence :

MTH Mines Tany Hafa AG Assemblée générale PADPARADSHAS Rare saphir de couleur rose orangé CNRS Centre National de la Recherche Scientifique IRD Institut Recherche Développement CERM Centre d'Étude et de la Recherche sur les Minéraux JCG Consult Jean Christian Goujou Consult SIG Système d'Information Géographique Loi 2003-036 Loi régissant les sociétés commerciales à Madagascar décret n° 2004-453 du 6-04-04 décret d'application de loi 2003-036 régissant les sociétés commerciales IAS/IFRS Normes comptables internationales, IFRS= International Financial Reporting Standards PCG 2005 Plan comptable général 2005, instauré par décret 2004- 272 du 18/02/04 Guide sectoriel « Energie-Mines-Eau » arrêté n° 023-2005 du 11 janvier 2005 Plan comptable adapté au secteur mines à Madagascar Loi n° 99-022 du 19 août 1999 Code minier Loi n° 200-021 et son décret d'application du 27-07-05 Code minier réformé CSC Conseil supérieur de la comptabilité OECFM Ordre des experts comptables et financiers de Madagascar UGT Unité génératrice de trésorerie FIFO First In, First Out, ou premier entré, premier sorti ARIARY Monnaie de Madagascar AR Monnaie de Madagascar FMG Franc Malgache, ancienne monnaie de Madagascar € Euro US \$ Dollar Américain EIE Etudes d'Impact Environnemental NIF Numéro d'Identification Fiscal AGO Assemblée Générale Ordinaire AGE Assemblée Générale Extraordinaire RAY AMAN DRAY Sage Coutumier FADY Tabou SAKASAKA Rivière saisonnière	CA	Conseil d'Administration
AG Assemblée générale PADPARADSHAS Rare saphir de couleur rose orangé CNRS Centre National de la Recherche Scientifique IRD Institut Recherche Développement CERM Centre d'Étude et de la Recherche sur les Minéraux JCG Consult Jean Christian Goujou Consult SIG Système d'Information Géographique Loi 2003-036 Loi régissant les sociétés commerciales à Madagascar Décret n° 2004-453 du 6-04-04 décret d'application de loi 2003-036 régissant les sociétés commerciales à Normes comptables internationales, IFRS= International Financial Reporting Standards PCG 2005 Plan comptable général 2005, instauré par décret 2004- 272 du 18/02/04 Guide sectoriel « Energie-Mines-Eau » arrêté n° 023-2005 du 11 janvier 2005 Plan comptable adapté au secteur mines à Madagascar Loi n° 99-022 du 19 août 1999 Code minier Loi n° 200-021 et son décret d'application du 27-07-05 Code minier réformé CSC Conseil supérieur de la comptabilité OECFM Ordre des experts comptables et financiers de Madagascar UGT Unité génératrice de trésorerie FIFO First In, First Out, ou premier entré, premier sorti ARIARY Monnaie de Madagascar FMG Franc Malgache, ancienne monnaie de Madagascar € Euro US \$ Dollar Américain EIE Etudes d'Impact Environnemental NIF Numéro d'Identification Fiscal AGO Assemblée Générale Crdinaire AAS AMAN DRAY Sage Coutumier FADY Tabou	MTH	Mines Tany Hafa
CNRS Centre National de la Recherche Scientifique IRD Institut Recherche Développement CERM Centre d'Étude et de la Recherche sur les Minéraux JCG Consult Jean Christian Goujou Consult SIG Système d'Information Géographique Loi 2003-036 Loi régissant les sociétés commerciales à Madagascar Décret n° 2004-453 du 6-04-04 décret d'application de loi 2003-036 régissant les sociétés commerciales IAS/IFRS Normes comptables internationales, IFRS= International Financial Reporting Standards PCG 2005 Plan comptable général 2005, instauré par décret 2004-272 du 18/02/04 Guide sectoriel « Energie-Mines-Eau » arrêté n° 023-2005 du 11 janvier 2005 Plan comptable adapté au secteur mines à Madagascar Loi n° 99-022 du 19 août 1999 Code minier Loi n° 200-021 et son décret d'application du 27-07-05 Code minier réformé CSC Conseil supérieur de la comptabilité OECFM Ordre des experts comptables et financiers de Madagascar UGT Unité génératrice de trésorerie FIFO First In, First Out, ou premier entré, premier sorti ARIARY Monnaie de Madagascar AR Monnaie de Madagascar FMG Franc Malgache, ancienne monnaie de Madagascar € Euro US \$ Dollar Américain EIE Etudes d'Impact Environnemental NIF Numéro d'Identification Fiscal AGO Assemblée Générale Crdinaire AGG ASsemblée Générale Extraordinaire RAY AMAN DRAY Sage Coutumier FADY Tabou	AG	·
IRD Institut Recherche Développement CERM Centre d'Étude et de la Recherche sur les Minéraux JCG Consult Jean Christian Goujou Consult SIG Système d'Information Géographique Loi 2003-036 Loi régissant les sociétés commerciales à Madagascar Décret n° 2004-453 du 6-04-04 décret d'application de loi 2003-036 régissant les sociétés commerciales IAS/IFRS Normes comptables internationales, IFRS= International Financial Reporting Standards PCG 2005 Plan comptable général 2005, instauré par décret 2004-272 du 18/02/04 Guide sectoriel « Energie-Mines-Eau » arrêté n° 023-2005 du 11 janvier 2005 Plan comptable adapté au secteur mines à Madagascar Loi n° 99-022 du 19 août 1999 Code minier Loi n° 200-021 et son décret d'application du 27-07-05 Code minier réformé CSC Conseil supérieur de la comptabilité OECFM Ordre des experts comptables et financiers de Madagascar UGT Unité génératrice de trésorerie FIFO First In, First Out, ou premier entré, premier sorti ARIARY Monnaie de Madagascar FMG Franc Malgache, ancienne monnaie de Madagascar € Euro US \$ Dollar Américain EIE Etudes d'Impact Environnemental NIF Numéro d'Identification Fiscal AGO Assemblée Générale Cridinaire AGE Assemblée Générale Extraordinaire RAY AMAN DRAY Sage Coutumier	PADPARADSHAS	Rare saphir de couleur rose orangé
CERM Centre d'Étude et de la Recherche sur les Minéraux JCG Consult Jean Christian Goujou Consult SIG Système d'Information Géographique Loi 2003-036 Loi régissant les sociétés commerciales à Madagascar Décret n° 2004-453 du 6-04-04 décret d'application de loi 2003-036 régissant les sociétés commerciales IAS/IFRS Normes comptables internationales, IFRS= International Financial Reporting Standards PCG 2005 Plan comptable général 2005, instauré par décret 2004-272 du 18/02/04 Guide sectoriel « Energie-Mines-Eau » arrêté n° 023-2005 du 11 janvier 2005 Plan comptable adapté au secteur mines à Madagascar Loi n° 99-022 du 19 août 1999 Code minier Loi n° 200-021 et son décret d'application du 27-07-05 Code minier réformé CSC Conseil supérieur de la comptabilité OECFM Ordre des experts comptables et financiers de Madagascar UGT Unité génératrice de trésorerie FIFO First In, First Out, ou premier entré, premier sorti ARIARY Monnaie de Madagascar FMG Franc Malgache, ancienne monnaie de Madagascar EU Euro US \$ Dollar Américain EIE Etudes d'Impact Environnemental	CNRS	Centre National de la Recherche Scientifique
JCG Consult Jean Christian Goujou Consult SIG Système d'Information Géographique Loi 2003-036 Loi régissant les sociétés commerciales à Madagascar Décret n° 2004-453 du 6-04-04 décret d'application de loi 2003-036 régissant les sociétés commerciales IAS/IFRS Normes comptables internationales, IFRS= International Financial Reporting Standards PCG 2005 Plan comptable général 2005, instauré par décret 2004-272 du 18/02/04 Guide sectoriel « Energie-Mines-Eau » arrêté n° 023-2005 du 11 janvier 2005 Plan comptable adapté au secteur mines à Madagascar Loi n° 99-022 du 19 août 1999 Code minier Loi n° 200-021 et son décret d'application du 27-07-05 Code minier réformé Code minier réformé CSC Conseil supérieur de la comptabilité OECFM Ordre des experts comptables et financiers de Madagascar UGT Unité génératrice de trésorerie FIFO First In, First Out, ou premier entré, premier sorti ARIARY Monnaie de Madagascar FMG Franc Malgache, ancienne monnaie de Madagascar FMG Franc Malgache, ancienne monnaie de Madagascar EUro Us \$ US \$ Dollar Américain EIE Etudes d'Impact Environnemental NIF	IRD	Institut Recherche Développement
SIG Système d'Information Géographique Loi 2003-036 Loi régissant les sociétés commerciales à Madagascar Décret n° 2004-453 du 6-04-04 décret d'application de loi 2003-036 régissant les sociétés commerciales IAS/IFRS Normes comptables internationales, IFRS= International Financial Reporting Standards PCG 2005 Plan comptable général 2005, instauré par décret 2004-272 du 18/02/04 Guide sectoriel « Energie-Mines-Eau » arrêté n° 023-2005 du 11 janvier 2005 Plan comptable adapté au secteur mines à Madagascar Loi n° 99-022 du 19 août 1999 Code minier Loi n° 200-021 et son décret d'application du 27-07-05 Code minier réformé CSC Conseil supérieur de la comptabilité OECFM Ordre des experts comptables et financiers de Madagascar UGT Unité génératrice de trésorerie FIFO First In, First Out, ou premier entré, premier sorti ARIARY Monnaie de Madagascar AR Monnaie de Madagascar FMG Franc Malgache, ancienne monnaie de Madagascar € Euro US \$ Dollar Américain EIE Etudes d'Impact Environnemental NIF Numéro d'Identification Fiscal AGO Assemblée Générale Ordinaire AGE Assemblée Générale Extraordinaire RAY AMAN DRAY Sage Coutumier FADY Tabou	CERM	Centre d'Étude et de la Recherche sur les Minéraux
Loi 2003-036 Loi régissant les sociétés commerciales à Madagascar Décret n° 2004-453 du 6-04-04 décret d'application de loi 2003-036 régissant les sociétés commerciales IAS/IFRS Normes comptables internationales, IFRS= International Financial Reporting Standards PCG 2005 Plan comptable général 2005, instauré par décret 2004-272 du 18/02/04 Guide sectoriel « Energie-Mines-Eau » arrêté n° 023-2005 du 11 janvier 2005 Plan comptable adapté au secteur mines à Madagascar Loi n° 99-022 du 19 août 1999 Code minier Loi n° 200-021 et son décret d'application du 27-07-05 Code minier réformé CSC Conseil supérieur de la comptabilité OECFM Ordre des experts comptables et financiers de Madagascar UGT Unité génératrice de trésorerie FIFO First In, First Out, ou premier entré, premier sorti ARIARY Monnaie de Madagascar FMG Franc Malgache, ancienne monnaie de Madagascar € Euro US \$ Dollar Américain EIE Etudes d'Impact Environnemental NIF Numéro d'Identification Fiscal AGO Assemblée Générale Ordinaire AGE Assemblée Générale Extraordinaire FADY Tabou	JCG Consult	Jean Christian Goujou Consult
Décret n° 2004-453 du 6-04-04 décret d'application de loi 2003-036 régissant les sociétés commerciales IAS/IFRS Normes comptables internationales, IFRS= International Financial Reporting Standards PCG 2005 Plan comptable général 2005, instauré par décret 2004-272 du 18/02/04 Guide sectoriel « Energie-Mines-Eau » arrêté n° 023-2005 du 11 janvier 2005 Plan comptable adapté au secteur mines à Madagascar Loi n° 99-022 du 19 août 1999 Code minier Loi n° 200-021 et son décret d'application du 27-07-05 Code minier réformé CSC Conseil supérieur de la comptabilité OECFM Ordre des experts comptables et financiers de Madagascar UGT Unité génératrice de trésorerie FIFO First In, First Out, ou premier entré, premier sorti ARIARY Monnaie de Madagascar FMG Franc Malgache, ancienne monnaie de Madagascar € Euro US \$ Dollar Américain EIE Etudes d'Impact Environnemental NIF Numéro d'Identification Fiscal AGO Assemblée Générale Ordinaire AGE Assemblée Générale Extraordinaire RAY AMAN DRAY Sage Coutumier	SIG	Système d'Information Géographique
IAS/IFRS Normes comptables internationales, IFRS= International Financial Reporting Standards PCG 2005 Plan comptable général 2005, instauré par décret 2004-272 du 18/02/04 Guide sectoriel « Energie-Mines-Eau » arrêté n° 023-2005 du 11 janvier 2005 Plan comptable adapté au secteur mines à Madagascar Loi n° 99-022 du 19 août 1999 Code minier Loi n° 200-021 et son décret d'application du 27-07-05 Code minier réformé CSC Conseil supérieur de la comptabilité OECFM Ordre des experts comptables et financiers de Madagascar UGT Unité génératrice de trésorerie FIFO First In, First Out, ou premier entré, premier sorti ARIARY Monnaie de Madagascar FMG Franc Malgache, ancienne monnaie de Madagascar € Euro US \$ Dollar Américain EIE Etudes d'Impact Environnemental NIF Numéro d'Identification Fiscal AGG Assemblée Générale Ordinaire AGE Assemblée Générale Extraordinaire RAY AMAN DRAY Sage Coutumier FADY Tabou	Loi 2003-036	Loi régissant les sociétés commerciales à Madagascar
Financial Reporting Standards PCG 2005 Plan comptable général 2005, instauré par décret 2004- 272 du 18/02/04 Guide sectoriel « Energie-Mines-Eau » arrêté n° 023-2005 du 11 janvier 2005 Plan comptable adapté au secteur mines à Madagascar Loi n° 99-022 du 19 août 1999 Code minier Loi n° 200-021 et son décret d'application du 27-07-05 Code minier réformé CSC Conseil supérieur de la comptabilité OECFM Ordre des experts comptables et financiers de Madagascar UGT Unité génératrice de trésorerie FIFO First In, First Out, ou premier entré, premier sorti ARIARY Monnaie de Madagascar FMG Franc Malgache, ancienne monnaie de Madagascar € Euro US \$ Dollar Américain EIE Etudes d'Impact Environnemental NIF Numéro d'Identification Fiscal AGO Assemblée Générale Extraordinaire RAY AMAN DRAY Sage Coutumier FADY Tabou	Décret n° 2004-453 du 6-04-04	
Guide sectoriel « Energie-Mines-Eau » arrêté n° 023-2005 du 11 janvier 2005 Plan comptable adapté au secteur mines à Madagascar Loi n° 99-022 du 19 août 1999 Code minier Loi n° 200-021 et son décret d'application du 27-07-05 Code minier réformé CSC Conseil supérieur de la comptabilité OECFM Ordre des experts comptables et financiers de Madagascar UGT Unité génératrice de trésorerie FIFO First In, First Out, ou premier entré, premier sorti ARIARY Monnaie de Madagascar AR Monnaie de Madagascar FMG Franc Malgache, ancienne monnaie de Madagascar € Euro US \$ Dollar Américain EIE Etudes d'Impact Environnemental NIF Numéro d'Identification Fiscal AGO Assemblée Générale Ordinaire AGE Assemblée Générale Extraordinaire RAY AMAN DRAY Sage Coutumier FADY Tabou	IAS/IFRS	<u> </u>
Loi n° 99-022 du 19 août 1999Code minierLoi n° 200-021 et son décret d'application du 27-07-05 Code minier réforméCSCConseil supérieur de la comptabilitéOECFMOrdre des experts comptables et financiers de MadagascarUGTUnité génératrice de trésorerieFIFOFirst In, First Out, ou premier entré, premier sortiARIARYMonnaie de MadagascarFMGFranc Malgache, ancienne monnaie de Madagascar€EuroUS \$Dollar AméricainEIEEtudes d'Impact EnvironnementalNIFNuméro d'Identification FiscalAGOAssemblée Générale OrdinaireAGEAssemblée Générale ExtraordinaireRAY AMAN DRAYSage CoutumierFADYTabou	PCG 2005	
Loi n° 99-022 du 19 août 1999Code minierLoi n° 200-021 et son décret d'application du 27-07-05 Code minier réforméCSCConseil supérieur de la comptabilitéOECFMOrdre des experts comptables et financiers de MadagascarUGTUnité génératrice de trésorerieFIFOFirst In, First Out, ou premier entré, premier sortiARIARYMonnaie de MadagascarFMGFranc Malgache, ancienne monnaie de Madagascar€EuroUS \$Dollar AméricainEIEEtudes d'Impact EnvironnementalNIFNuméro d'Identification FiscalAGOAssemblée Générale OrdinaireAGEAssemblée Générale ExtraordinaireRAY AMAN DRAYSage CoutumierFADYTabou	Guide sectoriel « Energie-Mines-Ea	au » arrêté n° 023-2005 du 11 janvier 2005
Loi n° 200-021 et son décret d'application du 27-07-05 Code minier réformé CSC Conseil supérieur de la comptabilité OECFM Ordre des experts comptables et financiers de Madagascar UGT Unité génératrice de trésorerie FIFO First In, First Out, ou premier entré, premier sorti ARIARY Monnaie de Madagascar AR Monnaie de Madagascar FMG Franc Malgache, ancienne monnaie de Madagascar € Euro US \$ Dollar Américain EIE Etudes d'Impact Environnemental NIF Numéro d'Identification Fiscal AGO Assemblée Générale Ordinaire AGE ASSEMblée Générale Extraordinaire RAY AMAN DRAY Sage Coutumier FADY Tabou		Plan comptable adapté au secteur mines à Madagascar
Code minier réformé CSC Conseil supérieur de la comptabilité OECFM Ordre des experts comptables et financiers de Madagascar UGT Unité génératrice de trésorerie FIFO First In, First Out, ou premier entré, premier sorti ARIARY Monnaie de Madagascar AR Monnaie de Madagascar FMG Franc Malgache, ancienne monnaie de Madagascar € Euro US \$ Dollar Américain EIE Etudes d'Impact Environnemental NIF Numéro d'Identification Fiscal AGO Assemblée Générale Ordinaire AGE ASSEMblée Générale Extraordinaire RAY AMAN DRAY Sage Coutumier FADY Tabou	Loi n° 99-022 du 19 août 1999	Code minier
CSC Conseil supérieur de la comptabilité OECFM Ordre des experts comptables et financiers de Madagascar UGT Unité génératrice de trésorerie FIFO First In, First Out, ou premier entré, premier sorti ARIARY Monnaie de Madagascar AR Monnaie de Madagascar FMG Franc Malgache, ancienne monnaie de Madagascar € Euro US \$ Dollar Américain EIE Etudes d'Impact Environnemental NIF Numéro d'Identification Fiscal AGO Assemblée Générale Ordinaire AGE Assemblée Générale Extraordinaire RAY AMAN DRAY Sage Coutumier FADY Tabou	Loi n° 200-021 et son décret d'appl	
OECFM Ordre des experts comptables et financiers de Madagascar UGT Unité génératrice de trésorerie FIFO First In, First Out, ou premier entré, premier sorti ARIARY Monnaie de Madagascar AR Monnaie de Madagascar FMG Franc Malgache, ancienne monnaie de Madagascar € Euro US \$ Dollar Américain EIE Etudes d'Impact Environnemental NIF Numéro d'Identification Fiscal AGO Assemblée Générale Ordinaire AGE ASSEMblée Générale Extraordinaire RAY AMAN DRAY Sage Coutumier FADY Tabou	ana	
MadagascarUGTUnité génératrice de trésorerieFIFOFirst In, First Out, ou premier entré, premier sortiARIARYMonnaie de MadagascarARMonnaie de MadagascarFMGFranc Malgache, ancienne monnaie de Madagascar€EuroUS \$Dollar AméricainEIEEtudes d'Impact EnvironnementalNIFNuméro d'Identification FiscalAGOAssemblée Générale OrdinaireAGEAssemblée Générale ExtraordinaireRAY AMAN DRAYSage CoutumierFADYTabou		-
UGT Unité génératrice de trésorerie FIFO First In, First Out, ou premier entré, premier sorti ARIARY Monnaie de Madagascar AR Monnaie de Madagascar FMG Franc Malgache, ancienne monnaie de Madagascar € Euro US \$ Dollar Américain EIE Etudes d'Impact Environnemental NIF Numéro d'Identification Fiscal AGO Assemblée Générale Ordinaire AGE Assemblée Générale Extraordinaire RAY AMAN DRAY Sage Coutumier FADY Tabou	OECFM	
FIFO First In, First Out, ou premier entré, premier sorti ARIARY Monnaie de Madagascar AR Monnaie de Madagascar FMG Franc Malgache, ancienne monnaie de Madagascar € Euro US \$ Dollar Américain EIE Etudes d'Impact Environnemental NIF Numéro d'Identification Fiscal AGO Assemblée Générale Ordinaire AGE Assemblée Générale Extraordinaire RAY AMAN DRAY Sage Coutumier FADY Tabou	LIGT	
ARIARY Monnaie de Madagascar FMG Franc Malgache, ancienne monnaie de Madagascar Euro US \$ Dollar Américain EIE Etudes d'Impact Environnemental NIF Numéro d'Identification Fiscal AGO Assemblée Générale Ordinaire AGE RAY AMAN DRAY Sage Coutumier FADY Tabou		
ARMonnaie de MadagascarFMGFranc Malgache, ancienne monnaie de Madagascar€EuroUS \$Dollar AméricainEIEEtudes d'Impact EnvironnementalNIFNuméro d'Identification FiscalAGOAssemblée Générale OrdinaireAGEAssemblée Générale ExtraordinaireRAY AMAN DRAYSage CoutumierFADYTabou	L FIEC)	
FMG Franc Malgache, ancienne monnaie de Madagascar € Euro US \$ Dollar Américain EIE Etudes d'Impact Environnemental NIF Numéro d'Identification Fiscal AGO Assemblée Générale Ordinaire AGE Assemblée Générale Extraordinaire RAY AMAN DRAY Sage Coutumier FADY Tabou		First In, First Out, ou premier entré, premier sorti
Euro US \$ Dollar Américain EIE Etudes d'Impact Environnemental NIF Numéro d'Identification Fiscal AGO Assemblée Générale Ordinaire AGE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE Extraordinaire RAY AMAN DRAY Sage Coutumier FADY Tabou	ARIARY	First In, First Out, ou premier entré, premier sorti Monnaie de Madagascar
US \$ Dollar Américain EIE Etudes d'Impact Environnemental NIF Numéro d'Identification Fiscal AGO Assemblée Générale Ordinaire AGE Assemblée Générale Extraordinaire RAY AMAN DRAY Sage Coutumier FADY Tabou	ARIARY AR	First In, First Out, ou premier entré, premier sorti Monnaie de Madagascar Monnaie de Madagascar
EIE Etudes d'Impact Environnemental NIF Numéro d'Identification Fiscal AGO Assemblée Générale Ordinaire AGE Assemblée Générale Extraordinaire RAY AMAN DRAY Sage Coutumier FADY Tabou	ARIARY AR FMG	First In, First Out, ou premier entré, premier sorti Monnaie de Madagascar Monnaie de Madagascar Franc Malgache, ancienne monnaie de Madagascar
NIF Numéro d'Identification Fiscal AGO Assemblée Générale Ordinaire AGE Assemblée Générale Extraordinaire RAY AMAN DRAY Sage Coutumier FADY Tabou	ARIARY AR FMG €	First In, First Out, ou premier entré, premier sorti Monnaie de Madagascar Monnaie de Madagascar Franc Malgache, ancienne monnaie de Madagascar Euro
AGO Assemblée Générale Ordinaire AGE Assemblée Générale Extraordinaire RAY AMAN DRAY Sage Coutumier FADY Tabou	ARIARY AR FMG € US \$	First In, First Out, ou premier entré, premier sorti Monnaie de Madagascar Monnaie de Madagascar Franc Malgache, ancienne monnaie de Madagascar Euro Dollar Américain
AGE Assemblée Générale Extraordinaire RAY AMAN DRAY Sage Coutumier FADY Tabou	ARIARY AR FMG € US \$ EIE	First In, First Out, ou premier entré, premier sorti Monnaie de Madagascar Monnaie de Madagascar Franc Malgache, ancienne monnaie de Madagascar Euro Dollar Américain Etudes d'Impact Environnemental
RAY AMAN DRAY Sage Coutumier FADY Tabou	ARIARY AR FMG € US \$ EIE NIF	First In, First Out, ou premier entré, premier sorti Monnaie de Madagascar Monnaie de Madagascar Franc Malgache, ancienne monnaie de Madagascar Euro Dollar Américain Etudes d'Impact Environnemental Numéro d'Identification Fiscal
FADY Tabou	ARIARY AR FMG € US \$ EIE NIF AGO	First In, First Out, ou premier entré, premier sorti Monnaie de Madagascar Monnaie de Madagascar Franc Malgache, ancienne monnaie de Madagascar Euro Dollar Américain Etudes d'Impact Environnemental Numéro d'Identification Fiscal Assemblée Générale Ordinaire
	ARIARY AR FMG € US \$ EIE NIF AGO AGE	First In, First Out, ou premier entré, premier sorti Monnaie de Madagascar Monnaie de Madagascar Franc Malgache, ancienne monnaie de Madagascar Euro Dollar Américain Etudes d'Impact Environnemental Numéro d'Identification Fiscal Assemblée Générale Ordinaire Assemblée Générale Extraordinaire
	ARIARY AR FMG € US \$ EIE NIF AGO AGE RAY AMAN DRAY	First In, First Out, ou premier entré, premier sorti Monnaie de Madagascar Monnaie de Madagascar Franc Malgache, ancienne monnaie de Madagascar Euro Dollar Américain Etudes d'Impact Environnemental Numéro d'Identification Fiscal Assemblée Générale Ordinaire Assemblée Générale Extraordinaire Sage Coutumier

13.2 ANNEXE 2 – ETATS FINANCIERS AU 30 JUIN 2008

13.2.1 Etats financiers

- 13.2.1.A Comptes en Ariary
- 13.2.1.B Comptes en Euros

Informations financières complémentaires

- 13.2.1.1 Généralités
 - 13.2.1.1.1 Informations générales et faits marquants
 - 13.2.1.1.2 Référentiel comptable
- 13.2.1.2 Méthodes comptables
- 13.2.1.3 Périmètre
- 13.2.1.4 Immobilisations incorporelles
- 13.2.1.5 Immobilisations corporelles
- 13.2.1.6 Immobilisations financières
- 13.2.1.7 Stocks
- 13.2.1.8 Clients et autres actifs
- 13.2.1.9 Instruments financiers
- 13.2.1.10 Actifs destinés à la vente
- 13.2.1.11 Trésorerie et équivalents de Trésorerie
- 13.2.1.12 Capitaux propres
- 13.2.1.13 Provisions
- 13.2.1.14 Autres emprunts et dettes financières
- 13.2.1.15 Fournisseurs Autres créditeurs et Passifs divers
- 13.2.1.16 Charges de personnel
- 13.2.1.17 Résultat sur cession d'actifs
- 13.2.1.18 Résultat Financier
- 13.2.1.19 Impôt sur les bénéfices
- 13.2.1.20 Résultat par action
- 13.2.1.21 Parties liées
- 13.2.1.22 Engagement hors bilan
- 13.2.1.23 Evènement post clôture
- 13.2.1.24 Rémunération allouée à la Direction et aux membres du Conseil

d'Administration

- 13.2.1.25 Résultats financiers des cinq derniers exercices
- 13.2.1.26 Capital autorisé

13.2.2 Rapport du Commissaire aux Comptes

13.2.1 Etats financiers

13.2.1.A – Comptes au 30 Juin 2008 en Ariary



EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2008

BILAN

COMPTE DE RESULTAT

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS



S.A. MINES TANY HAFA SAHAMBANO - IHOSY

BILAN AU 30 JUIN 2008

879 327 129 dry 819 654 292 290 00	879 327 729 after	TOTAL PASSIFS	879 634 252 299,00	1 255 462 342 879 327 129 473	1 255 462 342	TOTAL ACTIFS 880 882 891 816	TOTAL ACTIFS
29 995 475,00	596 828 9597	TOTAL PASSING COURANTS	2 524 265 199,00	2 542 742 448	0	2 542 742 448	TOTAL ACTIFS COURANTS
29 995 475,00	2003	PASSIFS COURANTS Fournisseurs of comptes retacrés Autres dettes Trésorente passive benque Trésorente passive	451 197 999,00	126 286 398		7 500 000 126 284 398 30 287 491 96 020 907	Autres créances et actifs assimilés. Trésorerie et équivalents de trésorerie banque Casse équivalents de trésorerie
	0	PASSIFS NON COURANTS Subvention déquipement Provision pour charge Emprurés et dettes francières TOTAL PASSIFS NON COURANTS	2 201 034 125,00	2 408 954 959 7 500 900		2 408 954 050 7 500 000	Stock et en cours Créances et emplots assimilés Clonis et autres débleurs
979 604 286 824,00	878 730 602 623	TOTAL CAPITAUX PROPRES	877 109 997 100,00	878 784 387 025	1 255 462 342		TOTAL ACTS NON COURANTS 878 039 849 367
9 832 519 365,00	-13 059-951 178	Résultat de l'exercice	2 2	0 0			mobilisations en cours mobilisations financières
893 254 218 000.00	893 537 458 000	Capital social Capital sorit app non verse reserves	876 784 777 500,00 345 219 300,00	876 589 091 522 216 295 503	993 968 478 261 485 884	877 563 058 000 476 791 307	mobilisations incorporalies
2007	2 008	PASSIF CAPITAUX PROPRES	2007	N Net	N Amtiprov	N Brut	ACTIF ICTIFS NON COURANTS



S.A. MINES TANY HAFA SAHAMBANO - IHOSY

COMPTE DE RESULTAT AU 30 JUIN 2008

	2 008	2007
Chiffine of attrainers	1 1	
Production stockée	1 1	
Production immobilisee	1 1	
A CONTRACTOR OF THE PROPERTY O	1	
t - Production de l'exercice	1 "	
Achats consommes	50 380 914	593 987 000,00
Services extérieurs et autres consommations		2 209 090 439,00
Delta Control of the	1	
II - Consommation de l'exercice	-602 909 552	2 863 077 439,00
III - VALEUR AJOUTEE D'EXPLOITATION	692 909 552	2 863 077 439.00
Charges de personnel	-26 221 344	376 300,00
Impôts, tuxes el versements assimilés		165 695 972,00
	7.7 0.02 117	To be a second second
IV - EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	794 009 296	3 029 149 711,00
Autnes prociums operationmeis		
Autres charges opérationnels	1	
Dixiations aux amortissements et provisions	-825 610 0750	351 646 360,00
Reprise sur provisions et perus de valcurs		20101000000
V - RESULTAT OPERATIONNEL		
Y-MEDGETHY OF ENHYDRINEE	1112 022 271	3 380 796 091,00
Produits financiers		
Charges financières	-27 054 805	471 373 800,00
IN BREAK AND STATE OF THE PARTY		-
VI - RESULTAT FINANCIER	27 964 896	471 373 800,00
VII - RESULTAT AVANT IMPOTS	1 146 764 176	3 852 169 891,00
		THE PARTY OF THE P
Impôts cogibles sur resoluis	-240 000-	2 400,00
impôts différés (variation)		
TOTAL DES PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES	0	
TOTAL DES CHARGES DES ACTIVITES ORDINAIRES	11 146 99e 170	3 852 172 291,00
		100000000000000000000000000000000000000
VIII - RESULTAT NET DES ACTIVITES ORDINAIRES	+1 146 994 176 -	3 862 172 291,00
Produits extraordinares		25 401 700,00
Charges extraordinaires	-10 125 -	681 200.00
	1000000	Course .
IX - RESULTAT EXTRAORDINAIRES	-10.125	24/740 500,08
W. Deeps var her per a communic		- Allendar
X - RESULTAT NET DE L'EXERCICE	-1 147 004 301 -	2 8 EL WIS LAND OF

Thony le 06 OCT 2009

Suited sinius Bata Co

S.A. MINES TANY HAFA SAHAMBAND - 313 HOSY

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS au 30 Juin 2008

En Ariary

SACRES STATES	Managed Science and Street		AMONTS SERVENT		Valeur Nette
TO COMMUNICATION OF THE PARTY O	Action of the second second	Aprineur	Exercice	[dat	Compdable
Introdiffications incorporalies	05 000	2000 900	000	98 000	
Rachembe et Dévisioppoment	600 000 000	295 096 000	120 000 130	415 006 000	184 904 000
Concession & Droits similaires	654 700 000		75 536 478	512	
Autres immedifisations incorporation	263		148 500	308 263 000	
Titrus Minjers	876 000 000 000	The same	- TOTAL - TOTA	The same of the sa	876 000 000 000
Total Immobilisations Incorporelles	877 563 058 000	798 230 200	195 686 278	883 966 473	876 569 091 522
Immobilisations Corporelles					
Constructions	57 716 900	17 801 200	3 771 530	21 572 800	38 143 200
Matterle is of outility or	204 830 900	50 751 944	640	113 392 754	91 408 148
Amenagement & Installation	23 000 000	11.412.000	300	13 712 000	
Materie de Transport	153 500 000	34 704 363	51 161 550	85 866 413	
Materiel de Bureau	35 310 467	16 077 281	809	25 886 898	9 423 770
Mobilier de Lagement	2 404 000	824 300	240 430	1 065 200	338 600
Total Irunobilisations Corporellas	476 791 367	131 572 967	125 923 797	261 495 864	215 296 500
Total on Arlary	878 039 849 367	929 852 237	325 610 075		876,784 187 025
			Mon	Res, 0 8 OCT	John John
					1 2 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1

Controleur des Impuss

BAZAFINISK

S.A. MINES TANY HAFA SAHAMBANO - IHOSY

VARIATIONS CAPITAUX PROPRES

Solde au 30/06/2007	893 264 218 000	95 264 218 000 0 -13 859 951	0 -13 659 951 176	879 604 266 824 0
Changement de méthode comptable				0
Correction d'erreur				0
Autres produits et charges				0
Affectation résultat 2007				0
Operations on capital	273 240 000			273 240 000
Résultat net exercice 2008			-1 147 004 301	-1 147 004 301
olde au 30/06/2008	893 537 458 000	0		0



TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Trésorente d'ouverture Trésorente de cloture Incidences des variations des taux de changes	VARIATION DE TRESORERIE DE LA PERIODE	Flux de trésorerie lies aux opérations de financement	Flux de trésorerie llés aux opérations de financement Dividendes versés aux actionnaires Augmentation de capital en numéraire Emission d'emprunt Remboursement d'emprunt	Flux de trasorerie liés aux opérations d'investissements	Eux de tréspierte liés aux opérations d'investissements Décaissements sur acquisition d'immobilisations Encaissements sur cessions d'immobilisations	Flux de trésorarie générés par l'activité -	- Amortissement/provisions - Variation des stocks - Variation clients et autres créances - Variation fournisseurs et autres dettes	Flux de trésorerie liés à l'activité Résulut net de l'exercice	
451 197 999,00 126 288 398,00 24 845 000,00	263 892 649,27	273 240 000 00	273 240 000,00			9 347 350,73	325 810 075,27 207 919 925,00 7 500 000,00 596 626 950,00	1 147 004 301,00	2008
178 331 374,08 451 197 999,00 468 141 000,00	2 883 923 838,56	5.177 286 000,00	5 177 256 000,00		×	- 2 293 342 161,44	351 846 379 56 999 480 850,00 12 500 000,00 170 452 400,00	-3 827 431 791.00	2007



RAZAFINISUEG

13.2.1 Etats financiers

13.2.1.B – Comptes au 30 Juin 2008 en Euros

SA MINES TANY HAFA

COMPTES ANNUELS AU 30 JUIN 2008

	Page
- Bilan actif – passif	1 et 2
- Compte de résultat	3 et 4
- Du résultat à la trésorerie	5

En Euros

BILAN ACTIF

	ACTIF		Exercice N 30/06/2008 12	2	Exercice N-1 30/06/2007 12	Ecart N / 1	N-1
	ACTIF	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES Frais d'établissement Frais de développement Concessions, Brevets et droits similaires Fonds commercial (1) Autres immobilisations incorporelles Avances et acomptes	351 025 223	397 586	350 627 637	350 705 910	78 273-	0.02
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS CORPORELLES Terrains Constructions Installations techniques Matériel et outillage Autres immobilisations corporelles Immobilisations en cours Avances et acomptes	190 716	104 600	86 116	138 086	51 970-	37.64
ACTI	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2) Participations mises en équivalence Autres participations Créances rattachées à des participations Autres titres immobilisés Prêts Autres immobilisations financières						
	TOTAL II	351 215 939	502 186	350 713 753	350 843 996	130 243-	0.04
CULANT	STOCKS ET EN COURS Matières premières, approvisionnements En-cours de production de biens En-cours de production de services Produits intermédiaires et finis Marchandises	963 582		963 582	880 414	83 168	9.45
ACTIF CIRCU	Avances et acomptes versés sur commandes CRÉANCES (3) Clients et Comptes rattachés Autres créances Capital souscrit - appelé, non versé	3 996		3 996	5 000	1 004-	20.08
-	Valeurs mobilières de placement Disponibilités Charges constatées d'avance (3)	50 515		50 515	180 480	129 965-	72.01-
sation	TOTAL III	1 018 093		1 018 093	1 065 894	47 801-	4.48
Comples de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) Primes de remboursement des obligations (V) Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	352 234 032	502 186	351 731 846	351 909 890	178 044-	0.05

Dont droit au bail
 Dont à moins d'un an
 Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N	Exercice N-1 30/06/2007 12	Ecart N/I	V-1 %
	Capital (Dont versé : 357 414 983) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecarts de réévaluation	357 414 983	357 305 687	Euros 109 296	0.03
X 3S	RESERVES Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves				
CAPITAUX PROPRES	Report à nouveau	5 463 982-	3 933 010-	1 530 972-	38.93-
CAP	RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	458 802	1 530 972	1 072 170	70.03
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	TOTALI	351 492 199	351 841 705	349 506-	0.10-
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées			The second secon	
7 1	TOTAL II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges TOTAL III				
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts auprès d'établissements de crédit Concours bancaires courants Emprunts et dettes financières diverses Avances et acomptes reçus sur commandes en cours DETTES D'EXPLOITATION Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 298	1 298-	100.00-
	Dettes fiscales et sociales		1 250	1 2,50	100.00
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	239 647	66 887	172 760	258.29
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
Comptes de Régularisatio	TOTAL IV	239 647	68 185	171 462	251.47
Œ	Ecarts de conversion passif (V)		The second second		
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	351 731 846	351 909 890	178 044-	0.05

COMPTE DE RESULTAT

		Exe	rcice N 30/06/2	008 12	Exercice N-1	Ecart N/	N-1
		France	Exportation	Total	30/06/2007 12	Euros	%
	N. C.				7		,
PRODU	UITS D'EXPLOITATION (1)						
	7 1						
	Ventes de marchandises						
	Production vendue de Biens Production vendue de Services						
1	roduction vendue de Services						
(CHIFFRE D'AFFAIRES NET						
F	Production stockée				,		
	Production immobilisée						
5	Subventions d'exploitation						
	Reprises sur dépréciations, provisions (et amort	issements), transi	ferts de charges				
	Autres produits		J				
							el deministration
	TOTAL DES PRODUIT	'S D'EXPLOITA	ATION (I)				
СПУВ	GES D'EXPLOITATION (2)						
LNAR	GES D EXPLOITATION (2)						
	Achats de marchandises			63 014	637 387	574 373-	100000000000000000000000000000000000000
,	Variation de stock (marchandises)			83 168-	399 793-	316 625	79.2
4	Achats de matières premières et autres approvis	ionnements					
	Variation de stock (matières premières et autres		ents)				
		11					
P	Autres achats et charges externes *			297 319	907 638	610 319-	67.2
I	mpôts, taxes et versements assimilés			29 983	66 278	36 295-	54.7
	Salaires et traitements			8 736	129	8 607	NS
(Charges sociales			1 753	21	1 732	NG
	Octoblema autremente et décuésitation						
1	Ootations aux amortissements et dépréciations			120 242	740 (50	70 476	
	Sur immobilisations : dotations aux amo Sur immobilisations : dotations aux dépr			130 243	140 659	10 416-	7.4
	Sur actif circulant : dotations aux dépréc						
Ι	Dotations aux provisions	iadolis					
						1	
P	Autres charges						
	TOTAL DES CHARGE	S D'EXPLOITA	TION (II)	447 880	1 352 319	904 439-	66.8
ı - RES	SULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			447 880-	1 352 319-	904 439	66.8
ידחווח	ES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERAT	IONS EXITES E	N COMBATINI				
		ONS FAILES E	A COMMUN				
E	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
p	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						1,000
-	one supported on beliefied transfere (t. V)						

⁽¹⁾ Dont produits afférents à des exercices antérieurs (2) Dont charges afferentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/06/2008 12	Exercice N-1 30/06/2007 12	Ecart N / I	N-1/ %
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations (3) Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL V				
CHARGES FINANCIERES Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	574 10 248	13 188 536	561 178 288-	NS 94.56
TOTAL VI	10 822	188 549	177 727-	94.20
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	10 822-	188 549-	177 727	94.2
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	458 702-	1 540 868-	1 082 166	70.2
PRODUITS EXCEPTIONNELS Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		10 161	10 161-	100.0
TOTAL VII		10 161	10 161-	100.0
CHARGES EXCEPTIONNELLES Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	4	264	260-	98.4
TOTAL VIII	4	264	260-	98.4
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	4-	9 897	9 901-	100.0
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX) Impôts sur les bénéfices (X)	96	1	95	NS
TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII)		10 161	10 161-	100.0
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	458 802	1 541 133	1 082 331-	70.2
5. BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	458 802-	1 530 972	1 072 170	70.0

^{*} Y compris : Redevance de crédit bail mobilier

[:] Redevance de crédit bail immobilier

⁽³⁾ Dont produits concernant les entreprises liées (4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

DU RESULTAT A LA TRESORERIE

	Exercice N 30/06/2008 12		Exercice N-1 30/06/2007 12	
RESULTAT NET COMPTABLE	458	8 802-	1 530 97	
± Non flux d'exploitation				
Dotations aux amortissements et provisions Reprises sur amortissements et provisions Plus ou moins-values sur cession d'actif Subventions d'investissements virées au résultat	130 243	140 659	- 140 6	
= Capacité d'autofinancement	32	8 559-	1 390 3	
- Prélèvements				
- Autofinancement disponible	32	8 559-	1 390 3	
+ Variation du B.F.R.	8	9 298	345 7	
Trésorerie d'exploitation	23	9 261-	1 736 (
+ Ressources				
Cessions d'immobilisations Augmentation des capitaux propres Augmentations des comptes courants d'associés Augmentations des dettes financières Subventions reçues	109 296	1 260 362 9 296	- 1 260 3	
- Emplois				
Acquisitions d'immobilisations Charges à répartir sur plusieurs exercices Réduction des capitaux propres Dividendes Remboursements des comptes courants d'associés Remboursements des dettes financières		٦		
= Variation de trésorerie	12	9 965-	475	
+ Trésorerie initiale	18	0 480	70 2	
TRESORERIE FINALE	5	0 515	405 4	

Informations financières complémentaires

13.2.1.1 Généralités

13.2.1.1.1 Informations générales et faits marquants

« SA MINES TANY HAFA » est une société anonyme à Conseil d'Administration au sens de la loi n° 2003-036 régissant les sociétés commerciales.

La société a pour activité principale l'exploration, la recherche et l'exploitation des pierres précieuses.

Les états financiers au 30 juin 2008 reflètent la situation comptable de la Sa Mine Tany Hafa, En application du plan comptable général 2005 cohérent avec les normes comptables internationales (IAS/IFRS). Notamment avec le guide sectoriel « Energie-Mines-Eau » Arrêté n°023/2005 du 11 janvier 2005.

Le Conseil d'administration a arrêté les états financiers au 30 juin 2008 et donné son autorisation à la publication de ces états le 20 Août 2009.

Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires.

13.2.1.1.2 Référentiel comptable

En application du règlement européen du 16 juin 2002, les comptes de la SA MINES TANY HAFA au 30 juin 2008, ont été élaborés en application des normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) telle qu'adoptées par l'Union Européenne au 30 juin 2008.

Ces normes ont été appliquées par la société de manière homogène pour toutes les périodes présentées.

L'établissement des états financiers selon les normes IFRS implique que la société effectue des choix comptables, procède à un certain nombre d'estimations et retient certaines hypothèses qui affectent le montant des actifs et passifs, les notes sur les actifs et passifs potentiels à la date d'arrêté, ainsi que les produits et charges enregistrés sur la période.

Des changements de faits et circonstances peuvent amener la société à revoir les estimations.

Les résultats réalisés peuvent différer significativement de ces estimations lorsque des circonstances ou hypothèses différentes s'appliquent.

Par ailleurs, lorsqu'une transaction spécifique n'est traitée par aucune norme ou interprétation, la Direction de la société applique son jugement à la définition et l'application de méthodes comptables qui permettent de fournir une information pertinente et fiable de sorte que les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière, de la performance et des flux de trésorerie de la société, reflètent la substance des transactions, sont préparés de manière prudente et sont complets sous tous leurs aspects significatifs.

Les choix comptables clés et les estimations de la Direction sont notamment décrits dans la note « méthodes comptables » qui suit.

13.2.1.2 Méthodes comptables

Les comptes de la SA Mines Tany Hafa sont établis selon le plan comptable général 2005 cohérent avec les normes comptables internationales : IAS/IFRS. Arrêté n°023/2005 du 11 janvier 2005.

Le plan comptable général (PCG) 2005 cohérent avec les normes comptables internationales : IAS/IFRS, objet du décret n° 2004-272 du 18 février 2004, est entré en vigueur sur tout le territoire national malgache à partir du 1^{er} janvier 2005.

Son champ d'application couvre, en substance, toute personne physique ou morale astreinte à la tenue d'une comptabilité destinée à l'information externe comme à son propre usage interne.

Le conseil supérieur de la comptabilité (CSC) et l'ordre des experts comptables et financiers de Madagascar (OECFM) sous l'égide du Ministère de l'Economie des finances et du budget ont publié un guide sectoriel « energie-mines-eau » cohérent avec les normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Dans ce cadre, sans remettre en cause les dispositions édictées dans le PCG 2005, les sociétés minières de droit malgache sont soumises à ce guide sectoriel « mines ».

Particularités des entités du secteur mines :

Les particularités des entités du secteur résident essentiellement dans les « activités d'amont » qui se distinguent par :

- l'existence de différentes phases assez longues à parcourir avant d'accéder à la production effective,
- l'importance particulière de la prise en compte de l'environnement durant et après l'exploitation.

Les pratiques ou opérations suivantes sont spécifiques, à savoir:

- Pour « Les activités d'amonts » de l'ensemble du secteur, l'assujettissement à des redevances particulières dès la phase d'exploitation (redevance minière pour les mines). Le calcul de ces redevances tient généralement compte de la quantité produite ou vendue.
- Pour les entités du sous-secteur «Mines»: le paiement des frais d'administration minière du fait de la détention d'un permis minier; ces frais, dont le montant est fonction du nombre de carrés inscrits dans chaque permis minier, sont dus annuellement.

<u>Par ailleurs et au même titre que toute activité d'envergure, les grandes unités du</u> secteur sont:

• Contraintes à mobiliser des fonds importants de diverses provenances, souvent d'origine étrangère, les obligeant à présenter des rapports financiers et comptables en devises autres que la monnaie nationale.

L'annexe aux Etats financiers.

Pour le secteur «Mines», l'annexe aux états financiers revêt une importance particulière, notamment sur le Traitement comptable des points ci-après:

- Engagements sociaux des sites exploités. En fait, les entités évoluant dans ce secteur s'engagent souvent à effectuer des dédommagements et/ou à respecter des rites traditionnels de ces sites. Des provisions pour charges devront êtres ainsi comptabilisés.
- Promesse d'investissement (cahier des charges). Ces investissements pouvant s'étaler sur plusieurs années, peuvent remettre en cause la pérennité de l'entité et, partant la continuité de l'exploitation.

Des prélèvements sur les résultats devront êtres ainsi effectués pour faire face à ces investissements :

• Potentialités d'exploitation. Les entités du secteur doivent être en mesure de connaître les potentialités du site exploité, en termes de durée ou de volume.

La continuité d'exploitation n'est donc plus acquise totalement.

Par ailleurs, ces points peuvent êtres traités dans des comptes hors bilan (notamment la classe 8) que chaque entité devra, le cas échéant, développer en fonction de spécificités de ses activités.

Innovations majeures apportées par le plan comptable général 2005:

Ces innovations trouvent principalement leur source dans la norme internationale IAS 38 «immobilisation incorporelles»

La référence à cette norme a été dictée par la volonté des normalisateurs nationaux de respecter la cohérence du PCG 2005 avec les normes internationales IAS/IFRS.

L'innovation majeure réside dans les articles 331.11 et 331.12 du PCG 2005 qui précisent:

- D'une part, que les dépenses de développement ou les dépenses résultant de la phase de développement d'un projet interne constituent une immobilisation incorporelle si l'entité peut démontrer tout ce qui suit:
- La faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente.
- Son intention d'achever cette immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre.
- Sa capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle.
- La façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables.

L'entité doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité.

- La disponibilité des ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle, et
- Sa capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement:
- Et d'autre part, que les dépenses de recherche ou les dépenses résultant de la phase de recherche d'un projet constituent des charges à comptabiliser. Elles peuvent êtres immobilisés.

Il faut toutefois mentionner que l'IAS 38 exclut expressément de son champ d'application les droits miniers et les dépenses au titre de la prospection, du développement et l'extraction de minerais et d'autres ressources non-renouvelables similaires.

Les comptes sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et de passifs conformément aux règles édictées par le IFRS.

A - Immobilisations de l'activité minière.

Permis minier

Les coûts relatifs à l'acquisition et à l'attribution de permis miniers sont inscrits en actifs incorporels et, durant la phase d'exploration, amortis linéairement sur la durée estimée du permis puis, dans la phase de développement, au rythme des amortissements des installations de production minière.

En cas de retrait du permis ou d'échec des recherches, l'amortissement restant à couvrir est constaté en une seule fois.

Acquisitions de réserves

Les acquisitions de réserves minières sont inscrites en actifs incorporels et amorties selon la méthode de l'unité de production sur la base des réserves prouvées et probables.

Le taux d'amortissement est égal au rapport de la production minière du carré ou du permis (groupe de carrés) pendant l'exercice sur les réserves minières au début du même exercice ré estimé.

Coûts d'exploration

La société applique la norme IFRS 6 relative à la comptabilisation des coûts d'exploration. La comptabilisation des droits et actifs de production minière est réalisée conformément à la méthode des full costs.

Les études et travaux d'exploration, y compris les coûts de géologie et de géophysique, sont inscrits à l'actif du bilan en immobilisations incorporelles.

Les charges encourues antérieurement à la délivrance du permis d'exploration sont comptabilisées en charges.

Les charges encourues postérieurement à cette date sont capitalisées et elles sont amorties à compter du début de l'exploitation.

Les coûts d'exploration n'ayant pas abouti à une découverte commerciale pour un permis donné et ayant entraîné la décision d'interrompre définitivement les travaux sur une zone ou une structure géologique sont comptabilisés en charges l'année de la constatation de l'échec.

Au moment de la découverte, ces coûts deviennent alors des coûts d'exploitation, dont une partie est transférée en immobilisations corporelles, selon leur nature.

Dès qu'un indice de perte de valeur surgit (échéance d'un permis, dépenses ultérieures non budgétisées, ...), un test de dépréciation est réalisé pour vérifier que la valeur comptable des dépenses engagées n'excède pas la valeur recouvrable, ce test étant réalisé au moins annuellement.

En dehors d'indices de perte de valeur, concernant les coûts d'exploration, les tests de déprécation sont effectués dès lors que la société dispose des données suffisantes (basées sur le résultat des sondages, d'échantillonnage massif ou des travaux de géophysique, ...) pour déterminer la faisabilité technique et la viabilité commerciale, ces tests sont effectués au niveau du permis.

<u>Immobilisations de production minière :</u>

L'actif immobilisé de production minière comprend tous les coûts liés à l'exploration transférés en coûts d'exploitation à la suite de découverte et ceux liés au développement des carrés ou groupes de carrés (installations de surface, système d'évacuation d'eau ou de boues, etc.).

Cet actif figure dans la rubrique : installations techniques.

Les immobilisations non-terminées à la clôture de l'exercice sont inscrites en immobilisations en cours.

Les immobilisations terminées sont amorties selon la méthode de l'unité de production. Le taux d'amortissement est égal au rapport de la production minière du carré ou groupe de carrés pendant l'exercice sur les réserves minières au début du même exercice éventuellement ré estimé sur la base d'un expert indépendant.

Pour les immobilisations qui concernent la totalité d'un permis (unités de surface), les réserves estimées sont les réserves prouvées et probables « 2P » éventuellement rapportées à la quote-part de la société.

Pour celles dédiées à des zones spécifiques d'un permis, le niveau estimé des réserves est celui des réserves prouvées développées de la zone.

Les réserves prises en compte sont les réserves déterminées à partir d'analyses menées de préférence par des organismes indépendants dans la mesure où elles sont disponibles à la date d'arrêté des comptes.

Sauf coûts d'emprunts directement imputables à l'acquisition d'une immobilisation, les coûts d'emprunts ne sont pas incorporés au prix de revient d'une immobilisation en période de construction.

Coût de remise en état des sites

Des provisions pour remise en état des sites sont constituées dès que la société a une obligation de démanteler et de remettre en état les sites. Elles sont estimées par carrés ou groupe de carrés.

Le coût actualisé de remise en état des sites est capitalisé et rattaché à la valeur de l'actif sousjacent et amorti au même rythme que celui-ci.

B – Autres Immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et figurent au bilan pour cette valeur, après déduction des amortissements cumulés et des éventuelles dépréciations.

Les amortissements sont calculés sur un mode linéaire et la durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations incorporelles amorties sur une durée allant de un à trois ans.

C – Autres Immobilisations corporelles

La valeur brute des autres immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation.

Les amortissements sont calculés sur un mode linéaire et la durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations, dont les principales sont les suivantes :

- constructions 10%
- ouvrages d'infrastructures 10%
- installations techniques 10%
- agencements et installations 10%
- matériel et transport 33%
- matériel de bureau et informatique 20%
- mobilier de bureau 10%
- mobilier de logement 10%
- installation téléphonique 10%

Ces taux d'amortissement peuvent varier d'un matériel à l'autre suivant la vétusté du matériel acheté d'occasion, ou des conditions de son utilisation (amortissement technique).

Les contrats de location, qui ne sont pas des contrats de location-financement, sont comptabilisés comme des contrats de location simple.

D - Dépréciations des actifs

Lorsque des évènements indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, et à défaut au moins une fois par an, celles-ci font l'objet d'une analyse détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable, cette dernière étant définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée des coûts de cession) et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs, attendus de l'utilisation du bien et de sa cession.

Les flux de trésorerie sont déterminés en fonction des réserves identifiées, du profil de production associé et des prix de vente escomptés après prise en compte de la fiscalité applicable.

Le taux d'actualisation retenu tient compte du risque lié à l'activité et à sa localisation géographique.

Le permis minier est généralement retenu comme étant l'unité génératrice de trésorerie (UGT). Une UGT est un ensemble homogène d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs.

Dans le cas où le montant recouvrable serait inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants.

Cette perte de valeur peut éventuellement être reprise dans la limite de la valeur nette comptable qu'aurait eu l'immobilisation à la même date si elle n'avait pas été dépréciée. Les pertes de valeur constatées sur les écarts d'acquisition ont un caractère irréversible.

E - Immobilisations financières

Les prêts et créances financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur et figurent au bilan pour leur coût amorti. Ils font l'objet d'une dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. Cette dépréciation, enregistrée en résultat, peut ultérieurement être reprise en résultat si les conditions qui ont conduit à cette dépréciation ont cessé d'exister.

F - Stocks

Les stocks sont valorisés au coût d'acquisition ou de production. Le coût de production inclut les consommations et les coûts directs et indirects de production.

Les stocks sont valorisés selon la méthode « FIFO » (First in First out) ou « premier entré, premier sorti ».

Les stocks de corindons sont valorisés au coût de production comprenant les frais du titre minier, le transport, l'amortissement des biens concourant à la production.

Une provision est constituée lorsque la valeur nette de réalisation est inférieure à la valeur brute des stocks.

G - Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur en euros à la date de l'opération.

Les dettes, financements externes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros au cours de clôture. Les différences résultant de la conversion en devises à ce dernier cours sont portées au compte de résultat en autres produits financiers ou autres charges financières.

H - Retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi

Les obligations de la société en matière de retraite et avantages assimilés se limitent au paiement de cotisations à des régimes généraux à caractère obligatoire et au règlement d'indemnités de départ en retraite; celles-ci sont définies soit par la loi soit par les conventions collectives applicables.

Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, la société comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, la société n'étant pas engagée au-delà des cotisations versées.

I - Impôts sur les résultats

La charge d'impôt présentée au compte de résultat comprend la charge (ou le produit) d'impôt courant et la charge (ou le produit) d'impôt différé.

Des impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales. Les impôts différés ne sont pas actualisés. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués en fonction des taux d'imposition votés ou quasiment votés à la date de clôture.

Les actifs d'impôts différés, résultant notamment de pertes reportables ou d'amortissements différés, ne sont pris en compte que si leur recouvrement est probable.

13.2.1.3 Périmètre

<u>VARIATIONS DE LA COMPOSITION DE</u> <u>« MINES TANY HAFA »</u>

Société	Adresse légale
SA MINES TANY HAFA	Commune rurale de RANOTSARA-
RCS : FTSOA 2005-B-004 NIF : 269 6968	AVARATRA . BEMONGO 313 IHOSY. MADAGASCAR
STAT: 14312 24 2004 000010 SA MINES TANY HAFA	Cité eau Lisette
RCS: $482\ 766\ 763\ N^{\circ} = de\ gestion\ 2005\ B$	La Rocade $n^{\circ} = 10$
158 SIRET : 482 766 763 00023	97300 CAYENNE GUYANNE FRANCAISE
Code APE: 145 Z	
SIREN: 482 766 763	

13.2.1.4 Immobilisations incorporelles

VARIATION des IMMOBILISATIONS

Période 2007-2008

Immobilisations	En Ariary	En €
Incorporelles Brutes 2007	877 563 058 000	351 025 223
Sortie d'immobilisations 2008	-	-
Acquisition d'Immobilisations 2008	-	-
Total Incorporel 2008	877 563 058 000	351 025 223

Les sorties correspondent à des Immobilisations totalement amorties au 30 Juin de l'exercice précédent

VARIATION des AMORTISSEMENTS

Période 2007-2008

Amortissements	En Ariary	En €
Amortissements Incorporels 2007	798 280 200	319 313
Sortie d'Amortissements 2008	-	-
Amortissements 2008	195 686 278	78 273
Total Incorporel 2008	993 966 478	397 586

Les sorties d'Amortissements correspondent aux Amortissements des Immobilisations totalement amorties au 30 Juin de l'exercice précédent

13.2.1.5 Immobilisations corporelles

VARIATION des IMMOBILISATIONS

Période 2007-2008

Immobilisations	En Ariary	En €
Corporelles Brutes 2007	492 492 900	196 997
Sortie d'immobilisations 2008	-	-
Matériels de Bureau	- 15 701 533	- 6 281
Acquisition d'Immobilisations 2008	-	-
Total Corporel 2008	476 791 367	190 716

Les sorties correspondent à des Immobilisations totalement amorties au 30 Juin de l'exercice précédent

VARIATION des AMORTISSEMENTS

Période 2007-2008

Amortissements		En Ariary		En €
Amortissements Corporels 2007		147 273 600		58 911
0				
Sortie d'Amortissements 2008		-		-
Matériels de Bureau	-	15 701 533	-	6 281
Amortissements 2008		129 923 797		51 970
Total Corporel 2008		261 495 864		104 600

Les sorties d'Amortissements correspondent aux Amortissements des Immobilisations totalement amorties au 30 Juin de l'exercice précédent

13.2.1.6 Immobilisations financières

NEANT

13.2.1.7 Stocks

Stocks au 30 Juin 2007 : 880 414 € Variation de stock 2008 : 83 168 € Stocks au 30 Juin 2008 : 963 582 €

Ces stocks sont constitués de minéraux et pierres précieuses achetés ou trouvés sur site lors de la prospection et de l'échantillonnage massif réalisé sur les titres miniers de SA Mines Tany Hafa.

Ces stocks de pierres sont sous la surveillance du Conseil d'Administration et le contrôle de la Présidente de SA Mines Tany Hafa. Ils peuvent être présentés sous 72 heures si nécessaire.

13.2.1.8 Clients et autres actifs

SA Mines Tany Hafa étant en phase de pré-exploitation (recherche et prospection), elle n'entretient pas de relation clientèle suivie.

En€	2008	2007
Clients	NEANT	NEANT
Débiteurs Divers	3 996	5 000
Total	3 996	5 000

13.2.1.9 Instruments financiers

NEANT

13.2.1.10 Actifs destinés à la vente

NEANT

13.2.1.11 Trésorerie et équivalents de Trésorerie

1 - Banque	2008	2007
	En€	En €
Banque Postale Lyon	2 701	37 725
Banque Madagascar	9 406	41 317
TOTAL	12 107	79 042

2 - Caisse	2008	2007
	En€	En €
Caisse Madagascar	184	30 016
Caisse France	38 224	71 422
TOTAL	38 408	101 438

3 - Total Trésorerie	50 515	180 480

SA Mines Tany Hafa ne détient pas de valeurs mobilières de placement ou équivalents au 30 Juin 2008.

13.2.1.12 Capitaux propres

	En€	En Ariary
Capital au 30 Juin 2007	357 305 687	893 264 218 000
Additif 17	55 730	139 326 000
Additif 18	53 566	133 914 000
Capital au 30 Juin 2008	357 414 983	893 537 458 000

13.2.1.13 Provisions

NEANT

13.2.1.14 Autres emprunts et dettes financières

NEANT

13.2.1.15 Fournisseurs – Autres créditeurs et Passifs divers

En €	2008	2007
Fournisseurs	NEANT	1 298
Comptes Courants	238 447	56 187
Créditeurs Divers	1 200	10 700
Total	239 647	68 185

13.2.1.16 Charges de personnel

SA Mines Tany Hafa étant en phase d'installation et de pré-exploitation, elle n'a pas de salariés réellement attitrés tout au long de l'année.

Pour le moment, l'entreprise emploie essentiellement des tâcherons qui ont une durée de travail extrêmement variable suivant la charge de travail du moment, mais aussi suivant la période de l'année (saison des pluies ou saison sèche).

L'entreprise n'a employé que quelques salariés pour une fonction très précise et pendant une période très déterminée au cours de l'exercice comptable.

Tous les salariés et tâcherons sont nourris 3 fois par jours à la mine, le coût d'achat de cette nourriture étant à la charge exclusive de SA Mines Tany Hafa.

La rémunération et le coût d'achat de la nourriture des tâcherons sont comptabilisés dans le Poste « Personnel extérieur à l'entreprise » du Compte de Résultat 2008.

En€	2008	2007
Salaires et Charges sociales	10 489	150
Personnel extérieur	92 489	76 077
Total	102 978	76 227

13.2.1.17 Résultat sur cession d'actifs

NEANT

13.2.1.18 Résultat Financier

Le Poste « Perte de change » indique la variation de change entre la valeur nominale de l'action et le cours de change € / Ariary arrêté àl'exercice comptable.

D'après les Statuts de SA Mines Tany Hafa, la valeur nominale de l'action est de 22 000 Ariary. Cette valeur a été calculée sur un rapport de 8 € l'action pour 22 000 Ariary, soit 1 € pour 2 750 Ariary.

Le taux de change utilisé pour l'arrêté des comptes 2008 est de 1 € pour 2 500 Ariary. La perte de change induite sur les opérations (augmentations) en Capital est comptabilisée dans ce Poste du Compte de Résultat de l'entreprise.

Le Bilan 2008 fait apparaître une perte de change beaucoup moins importante qu'en 2007. Ceci s'explique par des opérations en Capital très nettement inférieure en 2008 par rapport à 2007.

Perte de change 2007 : 187 256 € pour une augmentation de Capital de 2 070 906 € durant l'exercice, soit 9,04 % du montant de l'augmentation de Capital 2007.

Perte de change 2008 : 9 938 € pour une augmentation de Capital de 109 296 € durant l'exercice, soit une perte de 9,09 % du montant de l'augmentation de Capital 2008.

En pourcentage, la perte de change reste constante d'un exercice à l'autre car, pour des raisons de simplification, de facilité de suivi, d'évolution des tendances et de compréhension, SA Mines Tany Hafa a utilisé le même taux de change pour ses Bilans 2007 et 2008 (1 € pour 2 500 Ariary). Cette méthode permet de gommer les effets inflationnistes ou déflationnistes fictifs induits par les variations de taux de change.

13.2.1.19 Impôt sur bénéfices

NEANT

L'entreprise étant en phase de pré-exploitation (prospection et recherche), elle ne réalise pas de ventes, et ne dégage par conséquent pas de bénéfice.

13.2.1.20 Résultat par action

NEANT

L'entreprise étant en phase de pré-exploitation (prospection et recherche), elle ne réalise pas de ventes, et ne dégage par conséquent pas de bénéfice.

13.2.1.21 Parties liées

NEANT

13.2.1.22 Engagement hors bilan

L'un des actionnaires de l'entreprise, Mr Cohen Clément, a demandé aux Administrateurs de SA Mines Tany Hafa de lui confier 15 Kg de pierres brutes (Rubis, Saphirs et Padparadschads) pour étude granulométrique.

Mr Cohen a passé illégalement la frontière Franco-Suisse en son nom propre avec ce confié sans en aviser SA Mines Tany Hafa.

Il est ensuite parti en Israël pour transmettre ces pierres à une de ses relations personnelles, un marchand de pierres précieuses.

Ce confié de 15 Kg brut n'est plus en possession ni sous contrôle de SA Mines Tany Hafa qui a engagé des poursuites judiciaires contre cet actionnaire.

Montant du préjudice subi par SA Mines Tany Hafa :

15 Kg de pierres brutes = 75 000 Carats bruts 75 000 Carats bruts = 15 000 Carats taillés

1 Carat = 200 €

15 000 Carats x 200 € = 3 000 000 €

13.2.1.23 Evènement post clôture

NEANT

13.2.1.24 Rémunération allouée à la Direction et aux membres du Conseil d'Administration

NEANT

13.2.1.25 Résultats financiers des cinq derniers exercices de SA Mines Tany Hafa en phase de recherche minière

En€	2004	2005	2006	2007	2008
Capital social En €	2 819 362 (35.456.300.000 FMG)	354 278 608 (885.696.520.000 Ariary)	355 234 781 (888.086.952.000 Ariary)	357 305 687 (893.264.218.000 Ariary)	357 414 983 (893.537.458. 000 Ariary)
Nombre d'actions émises	354.563 à 100.000 FMG l'action	40.258.932 à 22 000 Ariary L'Action et 1 Action partiellement libérée à 16 000 Ariary	40.367.588 à 22 000 Ariary L'Action et 1 Action partiellement libérée à 16 000 Ariary	40.602.919 à 22 000 Ariary L'Action	40.615.339 à 22 000 Ariary L'Action
Chiffre d'affaires hors taxe Nul: Phase d'exploration	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
Résultat avant impôts, amortissements & provisions	- 203 335	- 312 375	- 537 227	- 1 211 660	- 317 637
Impôt sur les Bénéfices (impôt forfaitaire)	- 16	- 20	0	- 1	- 96
Résultat après impôts mais avant amortissements et provisions	- 203 351	- 312 395	- 537 227	- 1 211 661	- 317 733
Amortissements et Provisions	- 659 626	- 702 998	- 184 453	- 140 659	- 130 243
Résultat après impôts, amortissements et provisions	- 862 977	- 1 015 393	- 721 680	- 1 352 320	- 447 976
Résultat Financier	2 708	94 190	- 88 800	- 188 549	- 10 822
Résultat exceptionnel	- 1 982	- 5 276	-64	9 897	- 4
Résultat Net de l'exercice	- 862 251	- 926 479	- 810 544	- 1 530 972	- 458 802
Dividende Net versé par action	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT

13.2.1.26 Capital autorisé

Autorisation augmentation de Capital par le Conseil d'Administration

Sur 3 ans

Date AGO	Capital social initial en Ariary	Augmentation autorisée en Ariary	Additifs n°	Montant Additif en Ariary	Capital social final en Ariary
13 Déc 2009	893 264 218 000	5 000 000 000			
		(soit 2 000 000 000 €)			
			17	139 326 000	893 403 544 000
	893 403 544 000		18	133 914 000	893 537 458 000

TOTAL 273 240 000

Ariary

Disponible au 30 Juin 2008 : 4 726 760 000

En raison des troubles civils et politiques à Madagascar, l'AGO de validation a eu lieu le 13 Décembre 2009 sur 2^{ème} Convocation.

Cette AGO stipule l'abrogation du reliquat de l'autorisation du 1^{er} Mai 2006 pour un montant de 1 009 234 000 Ariary, et autorise une nouvelle d'augmentation de Capital de 5 milliards d'Ariary (2 000 000 €) en plusieurs fois sur 36 mois à compter du 1^{er} Juillet 2007.

13	22	Rannort	ժու	Commissaira	aux Comptes
13	.4.4	Kapport	au	Commissaire	aux Comptes

Rapport sur les Comptes arrêtés au 30 Juin 2008

AUDIT – Commissariat aux comptes Expertise comptable et financière Expertise juridique et fiscale Conseil en gestion Etudes



Tél.: 22 281 25 – 032 04 210 55 – 033 11 242 35 e-mail: npnmaudit.npr@moov.mg ou npnm.audit.st@moov.mg 14, rue Jean Jaurès Ambatomena BP 1680 –Fax 22 557 51

ANTANANARIVO

Sarl au capital de Ar 10 000 000 - RCS 2000 B 045 - Stat 74122 11 2000 010053 - NIF 464 .194.0

MINES TANY HAFA (MTH)

Société Anonyme au Capital de MGA 893 537 458 000 Bemongo - Commune Rurale de Ranotsara Avaratra 313- IHOSY MADAGASCAR

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2008

MINES TANY HAFA (MTH)

SOMMAIRE

		<u>page</u>
PREMIERE PARTIE:	RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	
	OPINION	3
	TABLEAU A : Bilan	4
	TABLEAU B : Compte de résultat	5
	TABLEAU C: Tableau de Variation des Capitaux Propres	6
	TABLEAU D : Tableau des Flux de Trésorerie	7
	Notes annexes aux états financiers	8-14
DEUXIEME PARTIE :	RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	16

MINES TANY HAFA (MTH)



Tél.: 22 281 25 – 032 04 210 55 – 033 11 242 35 e-mail: npnmaudit.npr@moov.mg ou npnm.audit.st@moov.mg 14, rue Jean Jaurès Ambatomena BP 1680 –Fax 22 557 51 ANTANANARIVO

Sarl au capital de Ar 10 000 000 - RCS 2000 B 045 - Stat 74122 11 2000 010053 - NIF 464 .194.0

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2008

Messieurs les Actionnaires de la société MINES TANY HAFA (MTH)

En exécution du mandat de commissaire aux comptes que votre assemblée générale a bien voulu nous confier, nous avons examiné les états financiers de votre société pour l'exercice clos le 30 JUIN 2008 comportant :

- le bilan ;
- le compte de résultat ;
- le tableau de flux de trésorerie ;
- le tableau de variation des capitaux propres;
- ainsi que les notes annexes.

Ces états financiers, qui relèvent de la responsabilité du Conseil d'Administration et établis conformément aux règles du PCG 2005, soumis à nos vérifications font notamment apparaître les éléments essentiels ci-après :

(unité monétaire : Ariary ou MGA)

	31-déc-08	31-déc-07	
Résultat net	(1 147 004 301,00)	(3 827 431 791,00)	
Chiffre d'affaire	0,00	0,00	
Capital social	893 537 458 000,00	893 264 218 000,00	
Capitaux propres	878 730 502 523,00	879 604 266 824,00	
Total bilan	879 329 619 473,00	879 774 729 224,00	
Variation nette de trésorerie	(324 909 601,00)	275 513 239,00	

Il nous appartient, sur la base de nos travaux d'exprimer une opinion sur la régularité et la sincérité de ces comptes.

Nous avons mené les travaux de vérifications selon les normes de la profession; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes ne comportent pas d'anomalies significatives. Nos travaux ont consisté à examiner, par sondage, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Ils consistent également à vérifier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion ci-après :

A NOTRE AVIS, les états financiers tels qu'ils sont présentés aux tableaux A – B - C et D joints au présent, sont sincères et réguliers, dans tous les aspects significatifs, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice 2007/2008 ainsi que la situation financière de la société au 30 juin 2008 en conformité avec les principes comptables à Madagascar.

Il est à noter, à titre d'information, que la société a été victime des actes de vols sur la production durant l'exercice sous revue. Cette affaire étant pendante au Tribunal d'Ihosy Madagascar, lieu du siège social de la société, dont la valeur des préjudices est estimée à 3 000 000,00 d'euros.

Fait à Antananarivo, le 22 novembre 2009

Le Commissaire aux comptes,

nauno philippe rakotomiamina expert comptable et financier

Commissariat aux comptes de l'exercice clos le 30 iuin 2008

BILAN AUX 30 JUIN 2008 et 2007

TABLEAU A

	MONTANT	AMORTISS/	MONTANT	Notes	MONTANT
ACTIF	BRUT	PERTES DE VALEURS	NET	annexes	NET
		30-juin-08			30-juin-07
ACTIF NON COURANTS ECART D'ACQUISITION					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	877 563 058 000,00	(993 966 478,00)	876 569 091 522,00	3.1.	876 764 777 800,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	476 791 367,00	(261 495 864,00)	215 295 503,00	3.2.	345 219 300,00
IMMOBILISATIONS EN COURS					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
TOTAL ACTIF NON COURANTS	878 039 849 367,00	(1 255 462 342,00)	876 784 387 025,00		877 109 997 100,00
ACTIFS COURANTS STOCKS ET ENCOURS	2 408 954 050,00		2 408 954 050,00	4.	2 201 034 125,00
CREANCES ET EMPLOIS ASSIMILES	9 990 000,00		9 990 000,00		12 500 000,00
Clients et comptes rattachés Impôts Autres créances et actifs assimilés	9 990 000,00		9 990 000,00	5	12 500 000,00
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	126 288 398,00		126 288 398,00	6.	451 197 999,00
TOTAL ACTIFS COURANTS	2 545 232 448,00		2 545 232 448,00		2 664 732 124,00
TOTAL DES ACTIFS	880 585 081 815,00	(1 255 462 342,00)	879 329 619 473,00		879 774 729 224,0
TOTAL DEGRACIII G	000 303 001 013,00	(1 235 402 542,00)	019 329 019 413,00		019114129224,00
PASSI	F		MONTANT	Notes	MONTANT
			30-juin-08	annexes	30-juin-07
CAPITAUX PROPRES Capital émis			893 537 458 000,00		893 264 218 000,00
Correction d'erreurs Report à nouveau			(13 659 951 176,00)		(9 832 519 385,00
			879 877 506 824,00		883 431 698 615,0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE			(1 147 004 301,00)		(3 827 431 791,00
TOTAL CAPITAUX PROPRES			878 730 502 523,00	TABLEAU C	879 604 266 824,0
PASSIFS NON COURANTS Produits différés : subventions d'investissement Impôts différés Emprunts et dettes financières Provisions et produits constatés d'avances					
					-
TOTAL PASSIFS NON COURANTS					
TOTAL PASSIFS NON COURANTS PASSIFS COURANTS Dettes court terme- partie court terme de dettes long terme Fournisseurs et comptes rattachés Provisions et produits constatés d'avances - passifs courar					3 245 475,00
PASSIFS COURANTS Dettes court terme- partie court terme de dettes long terme Fournisseurs et comptes rattachés			599 116 950,00	7.	
PASSIFS COURANTS Dettes court terme- partie court terme de dettes long terme Fournisseurs et comptes rattachés Provisions et produits constatés d'avances - passifs courar Autres dettes			599 116 950,00 599 116 950,00	7.	3 245 475,00 167 216 925,00 170 462 400,00

TABLEAU B

~	MPTF	7	DECL	TAT		MATI	
(a)MPIF	1) -	RESU		PAR	NAII	JKF.

	Notes	30-juin-08	30-juin-07
	annexes		
.Chiffres d'affaires			
Production stockée			
Production immobilisée			
i roddolf illilliousioos			
- PRODUCTION DE L'EXERCICE			
II-CONSOMMATIONS DE L'EXERCICE			
. Achats consommés	8.	100 380 914,00	(593 987 000,00
Services extérieures et autres consommations	9.	(793 290 466,00)	(2 269 090 439,00
. OUTFOCO ON OUTFOCO OF AUGUST STREET	ŭ.	(100 200 .00,00)	(2 200 000 .01,11
	,	(692 909 552,00)	(2 863 077 439,00
III- VALEUR AJOUTEE (I - II)		(692 909 552,00)	(2 863 077 439,00
			•
. Impôts, taxes et versements assimilés	10.	(74 958 400,00)	(165 698 372,00
. Charges de personnel	11.	(26 221 344,00)	(376 300,00
V - EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION		(794 089 296,00)	(3 029 152 111,0
. Autres produits opérationnels			25 401 700,0
. Autres charges opérationnelles		(10 125,00)	(661 200,0
. Dotation aux amortis/provisions et pertes de valeurs	12.	(325 610 075,00)	(351 646 380,0
. Reprise sur provisions et pertes de valeurs			
V-RESULTAT OPERATIONNEL		(1 119 709 496,00)	(3 356 057 991,0
. Produits financiers			
. Charges financières	13.	(27 054 805,00)	(471 373 800,0
VI - RESULTAT FINANCIER		(27 054 805,00)	(471 373 800,0
VII - RESULTAT AVANT IMPOTS (V+VI)		(1 146 764 301,00)	(3 827 431 791,0
. Impôts exigibles sur résultat		(240 000,00)	
. Impôts différés (variations)		•	
. TOTAL DES PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES			25 401 700,0
. TOTAL DES CHARGES DES ACTIVITES ORDINAIRES		(1 147 004 301,00)	(3 852 833 491,0
VIII - RESULTAT NET DES ACTIVITES ORDINAIRES		(1 147 004 301,00)	(3 827 431 791,0
. Elements extraordinaires produits -(à préciser)			
. Elements extraordinaires charges -(à préciser)			
IX - RESULTAT EXTRAORDINAIRE			
X - RESULTAT NET DE L'EXERCICE		(1 147 004 301,00)	(3 827 431 791,0
7 (LOOL),		((* ***

TABLEAU C

ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Solde au 31 décembre 2008	893 537 458 000,00			(14 806 955 477,00)	878 730 502 523,00
Changement de méthode comptable Correction d'erreurs Autres produits et charges Affectation du résultat 2007 Opération en capital Résultat net au 31 décembre 2008	273 240 000,00			(1 147 004 301,00)	273 240 000,00 (1 147 004 301,00
Solde au 31 décembre 2007	893 264 218 000,00			(13 659 951 176,00)	879 604 266 824,00
Changement de méthode comptable Correction d'erreurs Autres produits et charges Affectation du résultat 2006 Opération en capital Résultat net au 31 décembre 2007	5 177 266 000,00			(3 827 431 791,00)	5 177 266 000,00 (3 827 431 791,00
Solde au 31 décembre 2006	888 086 952 000,00			(9 832 519 385,00)	1 354 350 627,9
	Capital social	Primes & Réserves	Ecart d'évaluation	Résultat & Report à nouveau	Total

TABLEAU D

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE METHODE INDIRECTE

	30-juin-08	30-juin-07
FLUX DE TRESORERIE LIEES A L'ACTIVITE		
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	(1 147 004 301,00)	(3 827 431 791,00)
. Amortissements et provisions	325 610 075,00	351 646 380,00
. Variation des provisions et produits constatés d'avance	023 010 070,00	001040000,00
. Variation des impôts différés		
. Variations des ampos dineres	(207 919 925,00)	(999 480 850,00)
. Variations des sicoles . Variations des clients et autres créances	2 510 000,00	(12 500 000,00)
. Variations des silents et autres deutres	428 654 550,00	(76 797 600,00
. Plus ou moins values de cession, nettes d'impôts	420 004 000,00	(10 131 000,00
A. FLUV DE TRECORERIE CENTRES PAR LIA CENTE	(500 440 004 00)	(4 504 500 004 00
A - FLUX DE TRESORERIE GENERES PAR L'ACTIVITE	(598 149 601,00)	(4 564 563 861,00)
FLUX DE TRESORERIE LIEES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
. Décaissement sur acquisition d'immobilisations		(337 188 900,00)
. Encaissement sur descion /sorties d'immobilisations		(337 100 300,00
. Autres dimunition d'immobilisations		
. Incidence des variations de périmètre de consolidation ⁽¹⁾		
. Incidence des variations de perimetre de consolidation		
B - FLUX DE TRESORERIE LIEES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		(337 188 900,00
B - FLOX DE TRESORENIE LIEES AUX OFERATIONS D'INVESTISSEMENT		(337 100 900,00)
FLUX DE TRESORERIE LIEES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT		
. Dividende versés aux actionnaires		
. Augmentation de capital en numéraire	273 240 000,00	5 177 266 000,00
. Ecart d'évaluation	273 240 000,00	3 177 200 000,00
. Eliminations des élements de passifs/Actifs		
. Emission d'emprunt		
. Remboursement d'emprunt		
. Nemboursement a emplant		
C - FLUX DE TRESORERIE LIEES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	273 240 000,00	5 177 266 000,00
VARIATION DE TRESORERIE DE LA PERIODE (A+B+C)	(324 909 601,00)	275 513 239,00
. Trésorerie d'ouverture	451 197 999,00	175 684 760,00
. Trésorerie de clôture	126 288 398,00	451 197 999,00
. Incidence des variations de cours des devises	•	-,
VARIATION DE TRESORERIE DE LA PERIODE	(324 909 601,00)	275 513 239,00
	(02.000.00.100)	5 0 10 200,00

MINES TANY HAFA (MTH) Notes annexes aux états financiers

arrêtés aux 30 JUIN 2008 et 2007

	NOTES ANNEXE	S AUX ETATS FINA	ANCIERS	
Commissariat aux comptes		-8-		NPNM AUD

MINES TANY HAFA (MTH)

Notes annexes aux états financiers arrêtés aux 30 JUIN 2008 et 2007

1. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La Société MINES TANY HAFA (MTH) est une Société Anonyme qui a pour objet social :

 Prospection, recherche, exploration, extraction, exploitation, possession, détention, transformation, commercialisation en Republique de Madagascar et à l'exportation de l'ensemble des constituants du sol et sous sol;

Son capital social s'élève, à la date de 30 juin 2008, à Ar 893 537 458 000 reparti en 40 615 339,00 actions de Ar 22 000 chacune.

Son Siège Social est situé à Bemongo, Commune rurale de Ranotsara-Avaratra, 313 IHOSY - MADAGASCAR

La société est administrée par un Conseil d'Administration composé des membres qui suivent :

	Noms et prénoms	Expiration mandat en cours
	ou dénomination sociale	(AG appelée à statuer sur les comptes)
1	RAKOTONAIVO Jeanne d'Arc, Président	30-juin-08
2	CHAFFARD Gregory	30-juin-08
3	OFFANT Denis	30-juin-08
4	Vulcain Gems Techonlogy (VGT)	30-juin-08
	représentée par RAKOTONAIVO Jeanne d'Arc	
5	Polynésienne de Pierres précieuses (3P)	30-juin-08
	représentée par RAKOTONAIVO Jeanne d'Arc	
6	RISACHER Gérard	30-juin-11
7	Tany Hafa International Holding Corporation (THI)	30-juin-12
	représentée par VINCENT Laurent	

2. PRINCIPES COMPTABLES ESSENTIELS

a) Méthode de présentation :

Les états financiers sont établis et présentés suivant les normes et recommandations du PCG 2005.

b) Méthode générale d'évaluation :

Les états financiers ont été établis suivant le principe du coût historique

c) <u>Immobilisations incorporelles</u>

Sont comptabilisés dans cette rubrique :

- Les frais de traitement thermiques des Conrindos comme frais de « recherche et développement »
- Des coûts d'acquisitions ou de conception des dessins et/ou collections (droits de concession)
- Les estimations des valeurs de gisements sur les « permis miniers » dont la valorisation est faite à « dire d'expert » affecté des coefficients de prudence.

MINES TANY HAFA (MTH)

Notes annexes aux états financiers arrêtés aux 30 JUIN 2008 et 2007

Les deux premières catégories font l'objet de dotation des charges d'amortissements calculées suivant le mode linéaire à partir de leur date de mise en service aux taux ci-après :

Frais de recherche et développement 20 %
Droits de concessions et marques 10%-20%

d) Immobilisations corporelles:

Les immobilisations corporelles sont valorisées à leur coût d'acquisition qui est égal au prix d'achat majoré des frais accessoires d'achat.

Les charges d'amortissements sont calculées suivant le mode linéaire à partir de leur date de mise en service aux taux ci-après :

Constructions5%-10%Matériels et outillages10%-33,33%Matériel de transport33,33%Agencements, Aménagements, Installations10 %Matériel de bureau et Informatique20 – 25-33,33%

e) Stocks

Les stocks des produits sont évalués au cours d'acquisition ou de production/d'extraction. Ils sont conformément aux dispositions légales enregistrés à chaque entrée au registre côté paraphé par les services des Mines.

f) Opérations libellées en devises

Les opérations libellées en devises sont comptabilisées à un taux unique de 1 euro = MGA 2 500,00.

Ni les disponibilités ni les dettes en devises à la date de clôture ne sont réévaluées au cours de clôture

Notes annexes aux états financiers arrêtés aux 30 juin 2008 et 2007

3. ACTIFS IMMOBILISES

3.1. <u>Immobilisations incorporelles</u>

Cette rubrique s'analyse comme suit aux 30 Juin 2008 et 2007 :

		30-juin-08			
	Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs nettes	Valeurs nettes	Variations
Frais d'établissement	95 000,00	(95 000,00)		1 000,00	(1 000,00)
Recherche et Développement	600 000 000,00	(415 096 000,00)	184 904 000,00	304 904 000,00	(120 000 000,00)
Concession & Droits similaires	654 700 000,00	(270 512 478,00)	384 187 522,00	459 724 000,00	(75 536 478,00)
Autres Immobilisations Incorporelles	308 263 000,00	(308 263 000,00)		148 800,00	(148 800,00)
Titres Miniers	876 000 000 000,00		876 000 000 000,00	876 000 000 000,00	
•	876 000 000 000,00	(993 966 478,00)	876 569 091 522,00	876 764 777 800,00	(195 686 278,00)

La variation de Ariary (195 686 278,00) résulte des opérations suivantes :

	VALEURS BRUTES		AMORTISSEMENTS		Variation nette
	Acquisitions	Sortie/Transferts	Dotation de l'exercice	Sortie/Transferts	
Frais d'établissement			(1 000,00)		(1 000,00)
Recherche et Développement			(120 000 000,00)		(120 000 000,00)
Concession & Droits similaires			(75 536 478,00)		(75 536 478,00)
Autres Immobilisations Incorporelles			(148 800,00)		(148 800,00)
Titres Miniers					
			(195 686 278,00)		(195 686 278,00)

3.2. <u>Immobilisations corporelles</u>

Cette rubrique s'analyse comme suit aux 30 Juin 2008 et 2007 :

		30-juin-08			
	Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs nettes	Valeurs nettes	Variations
Constructions	57 716 000,00	(21 572 800,00)	36 143 200,00	39 914 800,00	(3 771 600,00)
Matériels et outillages	204 860 900,00	(113 392 754,18)	91 468 145,82	154 108 955,40	(62 640 809,58)
Aménagement & Installation	23 000 000,00	(13 711 999,60)	9 288 000,40	11 588 000,40	(2 300 000,00)
Matériel de Transport	153 500 000,00	(85 866 412,50)	67 633 587,50	118 795 138,00	(51 161 550,50)
Matériel de Bureau	35 310 467,00	(25 886 697,50)	9 423 769,50	19 233 206,40	(9 809 436,90)
Mobilier de Logement	2 404 000,00	(1 065 200,20)	1 338 799,80	1 579 199,80	(240 400,00)
	476 791 367,00	(261 495 863,98)	215 295 503,02	345 219 300,00	(129 923 796,98)

La variation de (129 923 796,98) résulte des opérations suivantes :

	VALEUR	VALEURS BRUTES		AMORTISSEMENTS	
	Acquisitions	Sortie/Transferts	Dotation de l'exercice	Sortie/Transferts	
Constructions			(3 771 600,00)		(3 771 600,00)
Matériels et outillages			(62 640 809,58)		(62 640 809,58)
Aménagement & Installation			(2 300 000,00)		(2 300 000,00)
Matériel de Transport			(51 161 550,50)		(51 161 550,50)
Matériel de Bureau			(9 809 436,90)		(9 809 436,90)
Mobilier de Logement			(240 400,00)		(240 400,00)
			(129 923 796,98)		(129 923 796,98)

Notes annexes aux états financiers arrêtés aux 30 juin 2008 et 2007

4. STOCKS

Cette rubrique s'analyse comme suit aux 30 Juin 2008 et 2007 :

	30-juin-08	30-juin-07
Valeur en devises (euros)	963 581,62	880 413,65
Taux de change	2 500,00	2 500,00
Valeur en ARIARY	2 408 954 050,00	2 201 034 125,00

5. CREANCES ET EMPLOIS ASSIMILES

Cette rubrique s'analyse comme suit aux 30 Juin 2008 et 2007 :

	30-juin-08		
	Montant Brut Pertes de valeurs Montant Net		
Clients et comptes rattachés			
Autres créances	9 990 000,00		9 990 000,00
	9 990 000,00		9 990 000,00

6. DISPONIBLES

Cette rubrique s'analyse comme suit aux 30 Juin 2008 et 2007 :

	30-juin-08	30-juin-07
Banques	30 267 491,00	197 604 178,00
Caisse	96 020 907,00	253 593 821,00
	126 288 398,00	451 197 999,00

Les comptes bancaires font l'objet de rapprochement avec les rélévés émanant des établissements financiers.

7. AUTRES DETTES

Cette rubrique s'analyse comme suit aux 30 Juin 2008 et 2007

(a)	596 116 950,00	140 466 925,00
	3 000 000,00	26 750 000,00
	599 116 950,00	167 216 925,00
	30-juin-08	30-juin-07
	50 000 000,00	50 000 000,00
	24 470 525,00	12 053 675,00
	52 500 000,00	75 000 000,00
	6 323 625,00	2 153 250,00
	1 250 000,00	1 250 000,00
	10 000,00	10 000,00
	7 500 000,00	
	18 774 800,00	
	200 038 500,00	
	235 249 500,00	
	596 116 950,00	140 466 925,00
	2 500,00	2 500,00
	238 446,78	56 186,77
	(a)	3 000 000,00 599 116 950,00 30-juin-08 50 000 000,00 24 470 525,00 52 500 000,00 6 323 625,00 1 250 000,00 10 000,00 7 500 000,00 18 774 800,00 200 038 500,00 235 249 500,00 596 116 950,00 2 500,00

30-juin-08

30-juin-07

Notes annexes aux états financiers arrêtés aux 30 juin 2008 et 2007

8. ACHATS CONSOMMES

Cette rubrique s'analyse comme suit durant les exercices clos les 30 juin 2008 et 2007 :

	30-juin-08	30-juin-07
Matières et fournitures	79 864 875,00	1 541 528 975,00
Variation de Stocks	-207 919 925,00	-999 480 850,00
Carburants/lubrifiants	1 068 311,00	575 450,00
Petit outillage		24 652 075,00
Fournitures administratives	11 756 700,00	5 838 850,00
Frais sur achats	14 849 125,00	20 872 500,00
	-100 380 914,00	593 987 000,00

9. SERVICES EXTERIEURS

Cette rubrique s'analyse comme suit durant les exercices clos les 30 juin 2008 et 2007 :

	30-juin-08	30-juin-07
Sous traitance	3 063 371,00	<u> </u>
Locations	31 359 925,00	155 550 000,00
Entretiens et réparations	22 067 856,00	35 158 750,00
Frais d'assistance technique	435 000 000,00	1 460 100 200,00
Primes d'assurances	852 351,00	75 350,00
Frais d'études et recherches	7 750 000,00	273 500 000,00
Documentation	5 096 175,00	298 800,00
Personnel extérieur	231 219 398,00	190 191 714,00
Honoraires et commissions	3 332 425,00	62 222 900,00
Publicité et relations publiques	685 000,00	1 476 950,00
Transports et frêts	11 916 670,00	41 027 725,00
Déplacements - missions - réceptions	12 945 581,00	17 379 750,00
Frais des postes et télécommunications	27 581 342,00	32 041 500,00
Services bancaires et assimilés	389 328,00	43 650,00
Autres charges externes	31 044,00	23 150,00
	793 290 466,00	2 269 090 439,00

10. IMPOTS ET TAXES

Cette rubrique s'analyse comme suit durant les exercices clos les 30 juin 2008 et 2007 :

	30-juin-08	30-juin-07
Droits d'enregistrement	4 399 500,00	4 402 150,00
TVA devenue non récupérable		
Droits et taxes divers (redevances)	70 556 100,00	161 293 422,00
Autres	2 800,00	2 800,00
	74 958 400,00	165 698 372,00
Commissariat aux comptes		NPNM AUDI
e l'exercice clos le 31 juin 2008	-13-	novembre 200

Notes annexes aux états financiers arrêtés aux 30 juin 2008 et 2007

11. CHARGES DU PERSONNEL

Cette rubrique s'analyse comme suit durant les exercices clos les 30 juin 2008 et 2007 :

	30-juin-08	30-juin-07
Rémunérations du personnel	21 840 000,00	322 650,00
Charges sociales	2 777 116,00	45 900,00
Autres charges du personnel	1 604 228,00	7 750,00
	26 221 344,00	376 300,00

12. DOTATION AUX AMORTISSEMENTS, PROVISIONS ET PERTES DE VALEURS

Cette rubrique s'analyse comme suit durant les exercices clos les 30 juin 2008 et 2007 :

	30-juin-08	30-juin-07
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles (Cf. Note 3.1)	195 686 278,00	257 944 100,00
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles (Cf. Note 3.2)	129 923 797,00	93 702 280,00
Provisions pour pertes de valeur sur clients douteux		
Provisions pour pertes de valeur sur autres débiteurs		
	325 610 075,00	351 646 380,00

13. CHARGES FINANCIERES

Cette rubrique s'analyse comme suit durant les exercices clos les 30 juin 2008 et 2007 :

	30-juin-08	30-juin-07
Intérêts des emprunts bancaires		
Intérêts des comptes courants		
Autres charges financières	2 209 805,00	3 232 800,00
Pertes de change	24 845 000,00	468 141 000,00
	27 054 805,00	471 373 800,00

SA MINES TANY HAFA

DEUXIEME PARTIE :	
RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	

AUDIT – Commissariat aux comptes Expertise comptable et financière Expertise juridique et fiscale Conseil en gestion Etudes



Tél.: 22 281 25 – 032 04 210 55 – 033 11 242 35 e-mail: npnmaudit.npr@moov.mg

ou npnm.audit.st@moo.vmg
14, rue Jean Jaurès Ambatomena
BP 1680 –Fax 22 557 51
ANTANANARIVO

Sarl au capital de FMG 50 000 000 - RCS 2000 B 045 - Stat 606.061 - NIF 464 .194.0

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES OPERATIONS VISEES PAR LES ARTICLES 464 à 480 DE LA LOI N° 2003 - 036 DU 30 JANVIER 2004 SUR LES SOCIETES COMMERCIALES

Messieurs les Actionnaires de la société MINES TANY HAFA (MTH),

En exécution du mandat de commissaire aux comptes que votre assemblée générale a bien voulu nous confier, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que le Conseil d'Administration de votre société ne nous a pas informé d'aucune nouvelle opération effectuée durant l'exercice susceptible d'être concernée par les articles 464 à 480 de la loi n° 2003 – 036 du 30 janvier 2004.

Ces opérations sont :

- toute convention entre la société Mines Tany Hafa (MTH) et l'un de ses administrateurs, directement ou par personne interposée
- toute convention entre la société Mines Tany Hafa (MTH) et une société dont l'un des membres du Conseil d'administration est actionnaire, associé en nom, gérant, administrateur ou directeur.

Néanmoins, les opérations suivantes conclues antérieurement se sont poursuivies au cours de l'exercice 2007/2008 :

1- Avec la Société Tany Hafa International Holding Corporation (THI)

Il s'agit de convention signée le 19 mars 2003, dûment approuvée par votre Conseil d'Administration en date du 30 mars 2003, portant sur l'achat par votre société des matières et produits (pierres brutes ou travaillées/taillées) auprès de ladite société.

Les charges relatives à cette convention durant l'exercice s'élèvent à Ar 20 710 000,00 soit 8 284,00 euros qui ont fait l'objet de ratification par votre Conseil d'Administration en date du 03 décembre 2008.

2- Avec les Sociétés THI, VGT et Monsieur OFFANT Denis

Il s'agit de convention signée le 19 mars 2003, dûment approuvée par votre Conseil d'Administration en date du 30 mars 2003, portant sur l'assistance Technique, logistique, financière et de gestion de votre société par ces sociétés et personne.

Les charges relatives à cette convention durant l'exercice s'élève à Ar 435 000 000,00 soit 174 000,00 euros qui ont fait l'objet de ratification par votre Conseil d'Administration en date du 03 décembre 2008.

Par ailleurs, les comptes courants des actionnaires et/ou administrateurs présentent des soldes créditeurs (dettes dues) suivants à la date du 30 juin 2008 (en Ariary ou MGA) :

Laurent Vincent Palayer	50 000 000,00
Vellutini Jeanine	24 470 525,00
VGT	52 500 000,00
Risacher Gérard	6 323 625,00
Martin Jean-Yves	1 250 000,00
Da Fonté Mathis Mathéo	10 000,00
Chaffard Grégory	7 500 000,00
Rakotonaivo JD	18 774 800,00
THI	200 038 500,00
Offant Denis	235 249 500,00
	596 116 950,00

Fait à Antananarivo, le 22 novembre 2009 **Le Commissaire aux comptes**,

nauno philippe rakotomiamina expert comptable et financier

13.3 ANNEXE 3 – GEOPHYSIQUE AEROPORTEE

Rapport de géophysique aéroportée

.Fascicules 1 & 2 .Annexes

Ce Rapport de Géophysique aéroportée étant volumineux, il est porté en pièces annexes du Document de Référence 2008.

13.4 ANNEXE 4 – DOCUMENT ANNUEL D'INFORMATION

Le document annuel d'information est intitulé « Document de Référence 2008 ».

SA MINES TANY HAFA



Société anonyme à Conseil d'administration au capital de : 893 537 458 000 ARIARY

Siège Social: Commune Rurale de RANOTSARA AVARATRA - Bemongo 313 IHOSY Madagascar

Tel: 33-6.30.92.58.94. Fax: 33-4.78.57.98.00. Email: tany-hafa@wanadoo.fr RCS: FTSOA 2005_B_004 NIF: 269_6968 STAT: 14312 24 2004 000010

Document annuel d'information

Etabli conformément aux dispositions de la Loi 2003-036 régissant les sociétés commerciales et les marchés financiers.

Informations

Conformément à la loi n° 2003-036 en date du 30 janvier 2004 régissant les sociétés commerciales et les marchés financiers ainsi que son décret d'application n° 2004-453. La société MINES TANY HAFA, société anonyme faisant appel à l'épargne publique, a établi le présent document mentionnant toutes les informations qu'elle a publiée ou rendu publique au cours des 24 derniers mois, afin de satisfaire à ses obligations législatives et réglementaires.

13.4.1 Informations publiées

Date	Libellé	Support /lieu
Publication		
30/6/0620/2/06	Rapport au ministère des mines	Délégation des mines 301 Fianarantsoa
		Et
		Ministère de l'Energie et des Mines 101
		Antananarivo
30/6/06	Rapport d'activité et de gestion de l'exercice	Administration fiscale d'Ihosy 313 Ihosy
	clos au 30 juin 2006	Greffe du tribunal de 1 ^{ère} instance d'Ihosy 313
	-	Ihosy
30/6/06	Rapport annuel environnemental	ONE Office National de l'Environnement,
		Ministère chargé de l'environnement 101
		Antananarivo
30/6/06	Rapport semestriel au Ministère des Mines	Délégation régionale des mines
	du 1/1/06 au 30/6/06	301 Fianarantsoa
		Ministère de l'Energie et des Mines

		101 Antananarivo
22/8/06	Bilan au 30 juin 2006	Administration fiscale d'Ihosy
	Compte de résultat	Greffe du tribunal de 1ere instance d'Ihosy
	Tableau de flux de trésorerie	·
	Etat de variation des capitaux propres	
	Tableau des amortissements	
30/06/07	Rapport d'activité et de gestion de l'exercice	Administration fiscale d'Ihosy 313 Ihosy
	clos au 30 juin 2007	Greffe du tribunal de 1 ^{ère} instance d'Ihosy 313
		Ihosy
30/06/07	Bilan au 30 juin 2007	Administration fiscale d'Ihosy 313 Ihosy
	Compte de résultat	Greffe du tribunal de 1 ^{ère} instance d'Ihosy 313
	Tableau de flux de trésorerie	Ihosy
	Etat de variation des capitaux propres	
	Tableau des amortissements	
30/06/07	Rapport annuel environnemental	ONE Office National de l'Environnement,
		Ministère chargé de l'environnement 101
		Antananarivo
30/06/07	Rapport au ministère des mines	Délégation régionale des mines 301
		Fianarantsoa
		Ministère de l'Energie et des Mines 101
		Antananarivo
30 Juin 2008	Rapport d'activités et de gestion du Conseil	Administration fiscale d'Ihosy – 313 Ihosy
	d'Administration sur l'exercice clos au 30	Greffe du Tribunal de 1ère Instance d'Ihosy –
	Juin 2008	313 Ihosy
30 Juin 2008	Bilan au 30 Juin 2008	Administration fiscale d'Ihosy – 313 Ihosy
	Compte de Résultat	Greffe du Tribunal de 1ère Instance d'Ihosy –
	Tableau des flux de trésorerie	313 Ihosy
	Etat de variation des Capitaux Propres	
	Tableau d'amortissement	
30 Juin 2008	Rapport annuel environnemental	ONE Office National de l'Environnement,
		Ministère chargé de l'environnement
		101 Antananarivo
30 Juin 2008	Rapport au Ministère des Mines	Délégation régionale des mines
		301 Fianarantsoa
		Ministère de l'Energie et des Mines
		101 Antananarivo

13.4.2 Informations sociétales

- Lettre d'avis de réunion de l'AGO du 21 Décembre 2009, en date du 12 Novembre 2009.
- Insertion « Convocation à l'AGO du 21 Décembre 2009 » dans le quotidien Midi Madagascar
- Lettre d'avis de réunion de l'AGO du 13 Décembre 2009 en date du 28 Septembre 2009.
- Insertion « Convocation à l'AGO du 13 Décembre 2009 » dans le quotidien Midi Madagascar
- Lettre d'avis de réunion de l'AGO du 12 Novembre 2009 en date du 30 Octobre 2009
- Insertion « Convocation à l'AGO du 12 Novembre 2009 » dans le quotidien national « Midi Madagascar » (Exercice clos au 30 Juin 2008)
- Lettre d'avis de réunion de l'AGO du 28 Septembre 2009 en date du 15 Août 2009
- Insertion « Convocation à l'AGO du 28 Septembre 2009 » dans le quotidien national « Midi Madagascar » (Exercice clos au 30 Juin 2007)

13.4.3 Informations scientifiques

Date	Titre
2007	Caractérisation pétrographique et minéralogique du gisement à saphirs de Sahambano par Yohann OFFANT
Juin 2005	Madagascar, pardais des gemmes : les saphirs gemmes de Sahambano. Ecole supérieure de géologie de Nancy
14 avril 2006	Les corindons associés aux roches métamorphiques du sud de Madagascar. Le gisement de saphirs de Zazafotsoy, Université des Sciences de la Terre d'Antananarivo, IRD. Par M. ANDRIAMAMONJY Solofomampiely Alfred

14 avril 2006	Les corindons métamorphiques associés aux zones de cisaillement du sud de Madagascar. Le gisement de saphir de Sahamabano (sud-est d'Ihosy), Université des Sciences de la Terre d'Antananarivo, IRD. Par M. RALANTOARISON Louis Théogène		
Décembre 2006	Les saphirs multicolores de Sahambano et Zazafotsy, région granulatique de Ihosy, Madagascar. Revue de gemmologie, AFG n° 158 décembre 2006		
Mars 2007	Les gisements de corindons gemmes de Madagascar. Revue de Gemmologie, AFG n° 159		
2008	Oxygen isotope systematic of gem corundum deposits in Madagascar: relevance for their geological origin. Doctor Gaston GIULINAI (IRD-CNRS)		
2008	Gem corundum deposit of Madagascar, a review. Ore Geology Reviews.		
30 Juin 2008	Géophysique aéroportée : Fascicule 1 intitulé "Etat des connaissances géologiques et minières" par Mme RATEFIARIMINO		
30 Juin 2008	Géophysique aéroportée Fascicule 2 intitulé « Modélisation des différents types de minéralisation par Mme RATEFIARIMINO		

13.4.4 Disponibilité de l'information

13.4.4.1 En version électronique

Les déclarations, document de référence, notes, informations scientifiques sont disponibles sous forme de CD Rom. Les parutions sur le journal « Midi Madagaskar » sont également disponibles sous forme de CD Rom ainsi que les comptes annuels déposés au greffe du Tribunal de Première instance d'Ihosy.

13.4.4.2 En version imprimée

Tous les documents mentionnés dans le présent Document de Référence annuel sont disponibles gratuitement et sur simple demande auprès de la société :

SA Mines Tany Hafa, commune rurale de Ranotsara-Avaratra, 313 Ihosy, Madagascar.

13.5 ANNEXE 5 - RESOLUTIONS

Sommaire

ORDRE DU JOUR

A – TITRE ORDINAIRE

- 1) Rapport de gestion du Conseil d'Administration
- 2) Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2008
- 3) Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées
- 4) Approbation des états financiers de synthèse arrêté au 30 juin 2008
- 5) Renouvellement partiel du Conseil d'Administration
- 6) Questions diverses
- 7) Formalités

A TITRE EXTRAORDINAIRE

8) Augmentation du capital social, additifs n°17 et18 avec suppression du droit préférentiel de souscription d'actions.

PREMIERE RESOLUTION

Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 30 juin 2008

DEUXIEME RESOLUTION

Approbation des comptes de réintégration de l'exercice clos le 30 juin 2008

TROISIEME RESOLUTION

Autorisation à donner au Conseil d'Administration, à l'effet d'acheter, de conserver ou de transférer des actions de la société.

QUATRIEME RESOLUTION

Délégation de compétence au Conseil d'Administration, à l'effet d'augmenter le capital de la société par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions.

CINQUIEME RESOLUTION

Délégation de compétence au Conseil d'Administration, à l'effet d'émettre des titres de capital et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, en vue de rémunérer des apports en nature constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières, voire de créances liquides et exigibles donnant accès au capital.

SIXIEME RESOLUTION

Autorisation et validation des augmentations de capital intitulées "additif n°17 et additif n°18" avec suppression du droit préférentiel de souscription d'actions.

SEPTIEME RESOLUTION

Renouvellement partiel du conseil d'administration en raison de l'échéance des mandats d'administrateurs suivants :

- Mme RAKOTONAIVO Jeanne d'Arc
- Mr CHAFFARD Gregory
- Mr OFFANT Denis
- VGT= Vulcain Gems Technology IBC n° 559323
- 3P= Polynesienne de Pierres Precieuses IBC n° 559308

HUITIEME RESOLUTION

Questions diverses:

Revalidation de l'ensemble du procès-verbal de l'AGE du 30 mars 2008 enregistré légalement au greffe du tribunal de 1^{ère} instance d'Ihosy par acte de dépôt n°18-AG/ISY/08 du 24 juin 2008.

NEUVIEME RESOLUTION

Pouvoirs pour les formalités légales.

PROJET DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EN DATE DU 21 DECEMBRE 2009 (sous réserve du vote positif des associés)

Lors de cette assemblée générale, il a été décidé conformément à l'ordre du jour :

A – TITRE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

(Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 30 juin 2008)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration, ainsi que du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes sociaux, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos au 30 juin 2008, comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale arrête la perte de l'exercice 2008 à 458.802 euros.

L'assemblée générale donne quitus aux membres du Conseil d'Administration au titre de leur gestion pour l'exercice clos le 30 juin 2008.

Elle donne également quitus aux commissaires aux comptes de l'accomplissement de leur mission.

DEUXIEME RESOLUTION

(Approbation des comptes de réintégration de l'exercice clos le 30 juin 2008)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration, ainsi que du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de réintégration, approuve les comptes de réintégration de l'exercice clos au 30 juin 2008, comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

TROISIEME RESOLUTION

(Autorisation à donner au Conseil d'Administration, à l'effet d'acheter, de conserver ou de transférer des actions de la société)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, autorise le Conseil d'Administration conformément à la loi n°2003-036 régissant les sociétés commerciales, pour une période de 36 mois, à compter de la présente assemblée, à acheter ses propres actions, dans la limite de 10 % du montant du capital social existant au jour de la présente assemblée générale dans les conditions suivantes :

L'assemblée générale décide que le prix maximum d'achat par la société de ses propres actions ne devra pas être supérieur à 30 000 Ariary par action et que le prix minimum de vente ne devra pas être inférieur à 10 000 Ariary par action, étant précisé qu'en cas d'opérations sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, et/ou de division ou de regroupement des actions, ce prix sera ajusté en conséquence.

Le nombre maximal d'actions pouvant être achetées en vertu de cette autorisation ne pourra excéder 10 % du nombre total d'actions composant le capital social de la société.

Cette autorisation est destinée à permettre à la société de poursuivre les objectifs suivants, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires applicables :

- a) Conserver les actions de la société MTH qui auront été achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe.
- b) Attribuer des titres rachetés aux salariés et/ou mandataires sociaux dans le cadre de la participation aux résultats de l'entreprise, de tout plan d'achat ou d'attribution gratuite d'actions au profit des salariés ou de tout plan d'options d'achat ou d'attribution gratuite d'actions au profit des salariés et mandataires sociaux ou de certains d'entre eux.
- c) Remettre les actions de la société MTH, à la suite d'une émission de titres de créances donnant accès au capital de la société, aux porteurs desdits titres.
- d) Animer le marché secondaire des titres de la société, cette animation étant réalisée par un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité.
- e) Annuler les titres rachetés et réduire le capital de la société en application de la loi n°2003-036 régissant les sociétés commerciales.

L'assemblée générale délègue au Conseil d'Administration, en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, le pouvoir d'ajuster les prix d'achat et de vente susvisés afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

En outre, l'assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration avec faculté de délégation dans les conditions fixées par la loi pour décider et effectuer la mise en œuvre de la présente autorisation, pour en préciser, si nécessaire, les termes et notamment pour conclure tous accords, effectuer toutes formalités, en ce compris affecter ou réaffecter les actions acquises aux différentes finalités poursuivies, et toutes déclarations auprès de tous organismes, en particulier Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances de la

République de Madagascar, et d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire aux fins de réalisation des opérations effectuées en application de la présente autorisation.

Cette autorisation met fin, avec effet immédiat, à toute délégation antérieure de même nature.

QUATRIEME RESOLUTION

(Délégation de compétence au Conseil d'Administration, à l'effet d'augmenter le capital de la société par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales statuant à titre extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des commissaires aux comptes, conformément à la loi n°2003-036 régissant les sociétés commerciales, décide :

- a) De mettre fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'assemblée générale du 13 décembre 2009, résolution n°4.
- b) De déléguer au Conseil d'Administration, sa compétence, pour une durée de 3 ans à compter de la présente assemblée générale, pour décider, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant à Madagascar qu'à l'étranger, l'émission d'actions nouvelles ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions de catégorie A ou B existantes ou à émettre de la société MTH.
- c) Que le montant nominal des augmentations de capital résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation de compétence ne devra pas excéder la somme totale de 2 500 000 000 Ariary
- d) Que le plafond du montant nominal d'augmentation de capital de la société résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation par incorporation de réserves, bénéfices, primes, compensation de créances liquides et exigibles dans le conditions et limites fixées par la loi n°2003-036 régissant les sociétés commerciales
- e) De supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions nouvellement émises en vertu de la présente délégation de compétence au profit des associés entrant et de renoncer à tout droit aux actions ou valeurs mobilières donnant accès à des actions de catégorie A ou B à émettre dans le cadre de la présente délégation, et de renoncer à tout droit aux actions ou autres valeurs mobilières attribuées gratuitement sur le fondement de la présente délégation
- f) De donner tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi et les règlements, pour mettre en œuvre, en un ou plusieurs fois, la présente délégation de compétence, dans le respect des conditions qui viennent d'être arrêtées, et pour déterminer les conditions de la ou des émissions réalisées en vertu de la présente délégation de compétence, notamment :
 - déterminer que les émissions pourront avoir lieu directement au profit des bénéficiaires
 - déterminer la nature et les modalités de l'augmentation de capital ainsi que les modalités de l'émission ou de l'attribution
 - fixer le prix d'émission des actions nouvelles à émettre en respectant les règles définies ci-dessus, les conditions et modalités des émissions d'actions ou de valeurs mobilières qui seront réalisées en vertu de la présente délégation et notamment leur date de jouissance, et les modalités de leur libération, arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions

- constater la réalisation de l'augmentation de capital par émission d'actions de catégorie A ou B à concurrence du montant des actions ordinaires qui seront effectivement souscrites
- déterminer, s'il y a lieu, la nature des titres attribués à titre gratuit, ainsi que les conditions et modalités de cette attribution
- déterminer, s'il y a lieu, le montant des sommes à incorporer au capital dans la limite fixée ci-dessus, le ou les postes des capitaux propres où elles seront prélevées ainsi que les conditions d'attribution des actions
- imputer, à sa seule initiative, les frais, droits et honoraires occasionnés par de telles émissions sur le montant des primes d'émission et prélever, le cas échéant, sur les montants des primes d'émission, les somme nécessaires pour les affecter à la réserve légale et porter ainsi le montant de la réserve légale au niveau requis par la législation et la réglementation en vigueur
- d'une manière générale, accomplir tous actes et formalités, prendre toutes décision et conclure tous accords utiles ou nécessaires pour parvenir à la bonne fin des émissions réalisées en vertu de la présente délégation de compétence et notamment pour l'émission, la souscription, la livraison, la jouissance, la négociabilité et le service financier des actions nouvelles, ainsi que l'exercice des droits qui y sont attachés, et pour constater la réalisation définitive de la ou des augmentations de capital réalisées en vertu de la présente délégation de compétence et modifier corrélativement les statuts.

CINQUIEME RESOLUTION

(Délégation de compétence au Conseil d'Administration, à l'effet d'émettre des titres de capital et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, en vue de rémunérer des apports en nature constitués de capital ou de valeurs mobilières, voire de créances liquides et exigibles donnant accès au capital)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales statuant à titre extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des commissaires aux comptes, conformément à la loi n°2003-036 régissant les sociétés commerciales, décide :

- a) De mettre fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'assemblée générale du 13 décembre 2009, résolution n°5.
- b) De déléguer au Conseil d'Administration sa compétence, pour une durée de 3 ans à compter de la date de la présente assemblée générale, pour décider l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de titres de capital de la société MTH et/ou de valeurs mobilières, de quelque nature que ce soit, donnant accès, immédiatement ou à terme à une quotité du capital social de la société et dont la souscription pourra être libérée par versement en espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles détenues à l'encontre de la société, étant précisé que la présente délégation de compétence pourra permettre l'émission de valeurs mobilières dans les conditions prévues par la loi n°2003-036 régissant les sociétés commerciales
- c) Que le montant nominal de la ou des augmentations de capital de la société MTH susceptibles d'être décidées par le Conseil d'Administration et réalisées immédiatement ou à terme, en vertu de la présente délégation de compétence, ne pourra excéder un montant maximum de 2 500 000 000 Ariary ou la contre-valeur de ce montant, compte non tenu du nominal des titres de capital à émettre, le cas échéant,

au titre des ajustements effectués, conformément à la loi pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de la société MTH

L'assemblée générale prend acte, en tant que besoin, du fait que la présente délégation de compétence emporte au profit des titulaires de valeurs mobilières susceptibles d'être émises et donnant accès, immédiatement ou à terme, à des titres de capital de la société MTH, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels lesdites valeurs mobilières pourront donner droit.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi et les règlements, aux fins de mettre en œuvre la présente délégation de compétence et notamment pour procéder, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, aux émissions susvisées, pour déterminer les conditions d'émission, et notamment le prix et la date de jouissance des titres de capital ou des valeurs mobilières à émettre, pour constater la réalisation de toute augmentation de capital en résultant et procéder à la modification corrélative des statuts et pour, à sa seule initiative, imputer les frais, droits et honoraires de toute émission sur le montant de la prime d'émission y afférant, ainsi que pour procéder à toutes formalités et déclarations, requérir toute autorisation et plus généralement pour prendre toutes les dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions.

SIXIEME RESOLUTION

(Autorisation et validation des augmentation de capital intitulées "additif n°17 et additif n°18" avec suppression du droit préférentiel de souscription d'actions)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales statuant à titre extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration autorise le Conseil d'Administration, conformément à la loi n°2003-036 régissant les sociétés commerciales et valide les augmentations de capital intitulées "additif n°17 et additif n°18" avec suppression du droit préférentiel de souscription d'actions.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi et les règlements, pour mettre en œuvre en une fois la présente délégation de compétence et d'une manière générale accomplir tous actes et formalités pour parvenir à la bonne fin légale de ces augmentations de capital intitulées "additif n°17 et additif n°18" avec suppression du droit préférentiel de souscription d'actions.

SEPTIEME RESOLUTION

(Vote du renouvellement partiel du conseil d'administration)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, vote le renouvellement partiel du conseil d'administration pour une durée de six années, à savoir :

NOM	Date de nomination	Echéance du mandat
		d'administrateur
RAKOTONAIVO Jeanne	21/12/09	Assemblée générale statuant
d'Arc		sur les comptes clos au 30
		juin 2014
CHAFFARD Gregory	21/12/09	Assemblée générale statuant
		sur les comptes clos au 30
		juin 2014
OFFANT Denis	21/12/09	Assemblée générale statuant
		sur les comptes clos au 30
		juin 2014
Vulcain Gems Technology	21/12/09	Assemblée générale statuant
SA, sigle VGT, IBC		sur les comptes clos au 30
n°559323		juin 2014
Polynesienne de Pierres	21/12/09	Assemblée générale statuant
Precieuses, sigle 3P, IBC n°		sur les comptes clos au 30
559308		juin 2014

HUITIEME RESOLUTION

(questions diverses : Revalidation de l'ensemble du procès-verbal de l'A.G.E. du 30 mars 2008, enregistré légalement au greffe du tribunal de 1^{ère} instance d'Ihosy par acte de dépôt n° 18-AG/ISY/08 du 24 juin 2008.)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration autorise le Conseil d'Administration, conformément à la loi n°2003-036 régissant les sociétés commerciales et revalide l'ensemble du procès-verbal de l'A.G.E. du 30 mars 2008 enregistré légalement au greffe du tribunal de 1ère instance d'Ihosy par acte de dépôt n° 18-AG/ISY/08 du 24 juin 2008.

Ce procès verbal de l'AGE du 30 mars 2008, ayant atteint le quorum de 96,99% est composé des éléments suivants :

1ère partie de l'AGE du 30 mars 2008

Page de garde : page 01 Procès-verbal : pages 02 à 10

Pas d'annexes

2ème partie de l'AGE du 30 mars 2008

Procès-verbal: pages 11 à 15

Pas d'annexes

<u>3ème partie de l'AGE du 30 mars</u> 2008

Procès-verbal: pages 16 à 20

Annexe 01 : rapport d'activités et d'environnement 2003 à 2007 et au 30 mars 2008, pages 21 à 69

Annexe 02: études scientifiques, pages 70 à 147

Annexe 03 : études scientifiques, bilans comptables 2003 à 2006, mouvements du capital social jusqu'au 30 mars 2008, pages 148 à 187

4ème partie de l'AGE du 30 mars 2008

Procès-verbal: pages 188 à 192

Annexe 01 : statuts réformés au 30 mars 2008, pages 193 à 210

Annexe 02 : feuilles d'émargement actions nominatives, pages 211 à 230 Annexe 03 : feuilles d'émargement actions au porteur, pages 231 à 255

Quorum AGE: page 256

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales, vote la revalidation de l'ensemble du procès-verbal de l'AGE du 30 mars 2008 enregistré sous la référence « acte de dépôt n° 18-AG/ISY/08 du 24 juin 2008. » auprès de Madame LANJASOA Donatienne, greffier en chef du tribunal de 1ère instance d'Ihosy.

NEUVIEME RESOLUTION

(Pouvoirs pour les formalités légales)

L'assemblée générale donne tous pouvoir au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôts et autres qu'il conviendra d'effectuer.

Pouvoir spécial

L'assemblée générale donne mandat à :

Monsieur Randriambelo Richard Lhys

Titulaire de la carte d'identité n° 101 231 051 405 du 15 février 1975 à Antananarivo III

Né le 09 décembre 1956 à Antananarivo

Demeurant:

LOT AI 6

Antanambao Ambohimangakely

Antananarivo Avaradrano

MADAGASCAR

Pour conclure et réaliser, pour le compte de la société MTH, les démarches administratives et juridiques en vue de l'enregistrement de cet acte auprès de toutes les autorités malgaches compétentes.

13.6 ANNEXE 6 – TABLE DE CONCORDANCE

Table de Concordance 2008

Tableau de concordance à la Loi n°2003-036 Régissant les Sociétés commerciales et au Règlement Européen n°809/2004

Afin de faciliter la lecture du présent document de référence, la table de concordance suivante permet d'identifier les informations requises par le règlement CE 809/2004 de la commission du 24 Avril 2004 mettant en œuvre la directive 2003/71/CE du Parlement Européen et du Conseil.

	INTITULE	PAGES
1	PERSONNES RESPONSABLES	8
2	CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	9
3	INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	9 & 10
4	FACTEURS DE RISQUES	27 à 32
5	INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR	40
6	APERCU DES ACTIVITÉS	15 à 19
7	ORGANIGRAMME	11
8	RESERVES – ACTIFS MINIERS - IMMOBILISATIONS	13-14-
		74-75
9	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RESULTAT	52 à 65
10	TRESORERIE ET CAPITAUX	38-76-
		77-80
11	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	46
12	INFORMATIONS SUR LES TENDANCES - STRATEGIE	18
13	PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU CHIFFRE D'AFFAIRES ET DES	36-37
	BUDGETS D'INVESTISSEMENT	
14	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE	19 à 22
	SURVEILLANCE, ET DIRECTION GENERALE	
15	REMUNERATION ET AVANTAGES	27
16	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE	22 à 26
	DIRECTION	
17	SALARIES	27
18	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	34-35
19	OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTES	N/A
20	INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA	81 à 98
	SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR	
21	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	66
22	CONTRATS IMPORTANTS	14-15
23	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIOND'EXPERTS	46
	ET DECLARATIONS D'INTERET	
24	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	46
25	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	49

N/A : *Non Applicable*

Le présent document de référence a été déposé auprès de Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances conformément aux dispositions de l'article n°4-2 du décret d'application de la loi n° 2003-036 régissant les sociétés commerciales à Madagascar. Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Il n'existe pas de document de référence antérieur à celui-ci.

En raison de très graves troubles politiques survenus à Madagascar en 2008 et la fuite du Président de la République au Lesotho, ce présent Document de Référence – Prospectus 2008 n'a pu être finalisé qu'en Décembre 2009.

Fait à Antananarivo le 10 Décembre 2009, Mme Rakotonaivo Jeanne d'Arc, Présidente du Conseil d'Administration